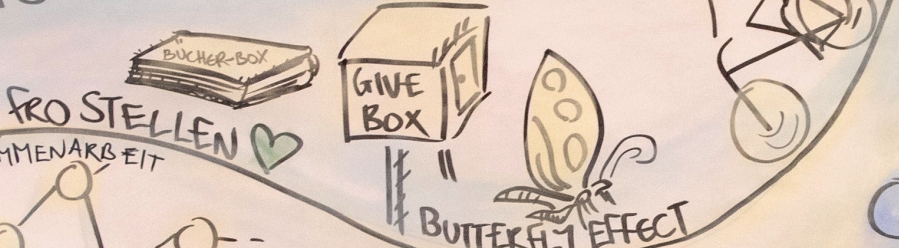


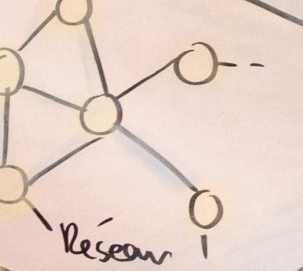
# Eng Gemeng fir jiddereen

## #mertzigtall

gemeinwohloökonomie



FRO STELLEN  
KOLLABORATION



« Durch Zertifizierung made mir eng kooperativench Wert fir dass die Actere mat Leije Standards bekommt gin. » - S. Diago

ARBEITSGRUPPEN

GWÖ-MATRIX

AKTEURE	WERTE			
	G	Ö	W	Ⓢ
1	1	1	1	1
2	1	1	1	1
3	1	1	1	1
4	1	1	1	1
5	1	1	1	1
6	1	1	1	1
7	1	1	1	1
8	1	1	1	1
9	1	1	1	1
10	1	1	1	1

VOTE UNANIME  
an Conseil communal  
März 2019

« Eng positiv GWÖ-  
Paradime wäert  
hoffentlich kommen... »  
- Kolbusch

« Mertzigt hatte  
immer offene Ohren  
fir Vorschläge +  
Entwicklungspotenzial »  
- B. Obernach, Auditor

MUT ZUR VERÄNDERUNG



MENSCHENWÜRDE =  
SOLIDARITÄT + SOZIALE GERECHTIGKEIT

MITBESTIMMUNG + TRANSPARENZ  
ÖKOLOGISCHE NACHHAFTIGKEIT

« Vorbild darakter zeigen +  
Entwicklungspotenzial  
erkennen... » - A. von Dewitz

KAPITALE  
fir eng  
Annerkung  
vum  
System

MATAARBECHT  
ABEZEIEN  
WÄERTSCHÄT

GWÖ  
LUXEMB

Innovativ  
Inklusiv  
Preventiv  
- G. An



#Mertzig4all  
Eng Gemeng fir jiddereen



GEMENG MÄERZEG



KlimaPakt  
meng Gemeng engespielt sech



## MARTIACO

Édition spéciale  
Économie pour le  
Bien commun

Sous la responsabilité du Collège  
des Bourgmestre et Échevins

### Photos

Fränk Henkes, Steve Rayyan  
Mack, Gemeng Mäerzeg

### Illustrations

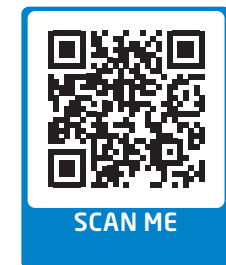
Jason Goldschmit

### Layout

Art & Wise Creative Studio  
Beckerich

### Impression

Reka



# Avant-propos

Mertzig est une commune jeune et dynamique dont le personnel politique et administratif a été entièrement renouvelé. Mertzig a par ailleurs connu une forte croissance démographique ces dernières décennies, ce qui pose un certain nombre de défis.

Nous organisons la rénovation et la planification des infrastructures communales de manière inclusive et intergénérationnelle dans l'esprit d'une « commune pour tous » !

Nous modernisons la commune de Mertzig pour qu'elle réponde aux exigences d'efficacité et de performance énergétique.

Nous modernisons l'infrastructure informatique et technique de la commune afin de pouvoir fournir régulièrement, de manière exhaustive et objective, des informations sur les activités et les projets.

Conformément aux principes du développement durable, nous nous efforçons d'investir les deniers publics de manière plus efficace, c'est-à-dire d'en faire plus avec moins d'argent, afin de préparer la commune pour l'avenir et de créer des perspectives pour les générations futures.

Nous suivons pour cela un fil conducteur, des valeurs guidant notre politique, comme la dignité humaine, l'égalité de traitement, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, la durabilité écologique, la participation citoyenne et la démocratie. Le modèle économique de l'Économie pour le Bien commun nous aide à analyser, à remettre en question et à canaliser le travail et les efforts le travail et les efforts fournis en nous appuyant sur l'outil que représente le cadre des valeurs.

Cependant, bien que l'engagement des communes pour le « Bien commun » aille de soi, il n'en pas toujours été ainsi et n'est pas toujours le cas. Chaque étape du processus

## #Mertzig4all - Une Commune pour tous Économie pour le Bien commun // #Leader

politique est analysée selon le cadre des valeurs en fonction des avantages et des inconvénients afin d'aboutir ensuite au meilleur résultat ou compromis pour le Bien commun. À court terme, mais surtout à moyen et long terme, pour le développement durable de notre commune, du Luxembourg, de l'Europe et au-delà.

Tout cela ne s'est pas produit tout seul. La commune de Mertzig noue constamment des contacts et entretient son réseau régional, elle recherche la coopération, unit les forces et crée ainsi des synergies. Mertzig a trouvé un partenaire important dans le groupe LEADER Atert-Wark\*, dont elle est la 11<sup>e</sup> commune membre, outre les 10 autres communes du syndicat « Réidener Kanton ».

#Mertzig4all est un projet Leader. Au bout d'un processus de près de deux ans, nous sommes devenus la première commune à être officiellement certifiée selon la matrice du modèle économique du Bien commun. Grâce au programme LEADER, l'action de la commune sur l'Économie du Bien Commun profite d'une plus grande visibilité dans la région.



**Fonds européen agricole pour le développement rural:  
l'Europe investit dans les zones rurales.**

Fons Jacques, gestionnaire du groupe LEADER Atert-Wark : « Avec l'économie du Bien commun, comme avec beaucoup d'autres processus, but et chemin ne font qu'un, car ce n'est qu'à travers une pratique appliquée régulièrement que des valeurs fondamentales comme la démocratie de base et la solidarité conduisent à une société plus humaine. Il convient donc de féliciter la commune de Mertzig pour le rôle de

\* LEADER (acronyme anglais correspondant à la notion en français de « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale ») est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales depuis 1991. Les groupes d'action locale élaborent des concepts de développement sur place. L'objectif est de soutenir les régions rurales d'Europe sur la voie de leur développement autonome. En raison de son application réussie en tant qu'initiative communale entre 1991 et 2005, l'approche LEADER a été incluse dans le financement général comme une priorité indépendante depuis 2006 (Wikipédia).

pionnier qu'elle joue ici, tant pour le Luxembourg que pour le bien de ses citoyen.nes. À l'instar de LEADER, le processus mené de la base joue ici un rôle clé. »

Grâce aux efforts que nous avons fournis ces dernières années dans les domaines de la protection du climat et de l'approvisionnement en énergie, nous avons récemment obtenu la certification Or dans le cadre du Pacte climat. Les propositions de la Commission verte sont systématiquement mises en œuvre. Pour tout projet important, la commune demande activement l'avis de la commission et en tient compte dans la planification et la mise en œuvre des projets.

Le programme « La durabilité dans les écoles » constitue un élément important d'une protection proactive du climat. Depuis 5 ans, nous menons avec succès une campagne de sensibilisation dans les écoles fondamentales luxembourgeoises, y compris à Mertzig. Environ 1000 enfants par an sont concernés. Cette campagne a un impact réel sur la société, car les enfants représentent les meilleurs ambassadeurs et multiplicateurs. Ils sont les adultes de demain.

Par ailleurs, la commune de Mertzig a rejoint le réseau de l'Alliance des villes pour le climat. Nous sommes membres de l'« Umweltberodung Lëtzebuerg » et nous sensibilisons – en tant que commune Anti-Gaspi –, au gaspillage alimentaire. Grâce au programme « Natur genéissen » du SICONA, nos cantines scolaires offrent une cuisine régionale, bio et équitable !.

Les syndicats intercommunaux SICONA, SIDEC, SIDEN, DEA et SIGI aident notre commune à mettre en œuvre des projets en matière de protection de l'environnement, à garantir une gestion durable des déchets et des eaux usées, et à fournir une eau potable de qualité et un réseau de distribution performant. Dans un contexte de digitalisation croissante, ils peuvent compter sur un savoir-faire informatique expérimenté.

En tant que commune Fairtrade, la commune de Mertzig s'engage pour un commerce équitable avec les producteurs situés en Afrique, en Asie en Amérique latine. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi les inégalités entre les riches et les pauvres ne cessent de croître ? Pourquoi des gens doivent-ils être exploités loin de chez nous pour

que nous puissions acheter ici des produits à bas prix ? Pourquoi tant de personnes souffrent de stress et de la compétitivité, et pourquoi les burnouts sont de plus en plus fréquents ? Tout ceci est-il inévitable ? Le débat politique autour du PIB et du bien-être montre bien que le bien-être collectif d'une société ne réside pas uniquement dans les richesses matérielles. Les critères sociaux et environnementaux étant généralement négligés, nous nous engageons en faveur du développement de cet instrument de mesure, afin de pouvoir mieux l'utiliser en pratique.

Dans le système économique actuel, produire à bas prix est indispensable pour rester compétitif. Dans cette logique, il vaut mieux pour les entreprises de négliger les critères sociaux et environnementaux afin que leurs produits ou leurs services soient les moins chers. Les entreprises qui agissent de la sorte dominent alors le marché, car il va sans dire que ce qui est moins cher se vend mieux.

Notre environnement souffre de plus en plus, ce qui met en danger notre santé et notre avenir. Par ailleurs, de plus en plus de personnes souffrent d'isolement et de stress.

L'Économie pour le Bien commun nous permet de changer la donne. Toute action éthique doit être récompensée. Toute action irresponsable doit être sanctionnée. Les entreprises qui contribuent au bien-être de notre société devraient être récompensées, et considérées comme des entreprises à succès.

De plus en plus d'acteurs privés et étatiques devenant adeptes de l'Économie pour le Bien commun, nous sommes en mesure de créer des perspectives concrètes pour les entreprises qui accordent une grande importance aux critères sociaux et environnementaux.

Le Bien commun est avantageux pour tout le monde. Il est notre chance pour un monde plus juste !

Youth & Work propose aux adolescents et aux jeunes adultes un coaching et des conseils individuels dans leur recherche d'une formation et d'un travail. Youth & Work est un partenaire important de la commune et sa participation aux ateliers de la commune est toujours intéressante. Youth & Work soutient l'Économie pour

le Bien commun, véritable tremplin vers une économie commune, démocratique et transparente. En outre, cela permet à la commune d'évoluer et de s'améliorer à long terme, les êtres humains et leurs différents besoins étant au cœur de ce concept.

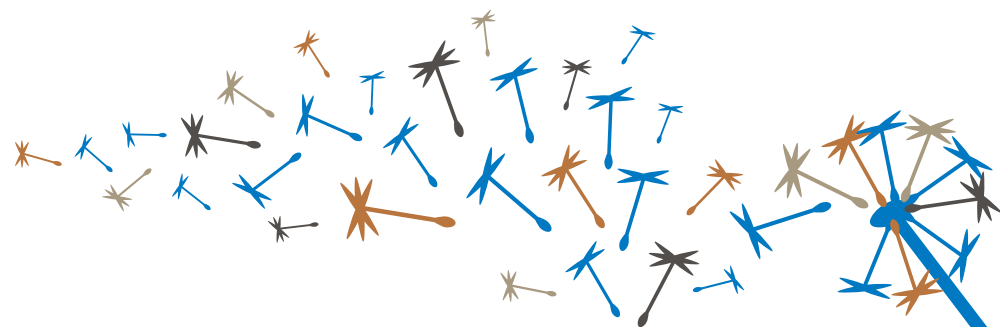
Dans le cadre des Repair-Cafés, des réparateurs bénévoles rencontrent des personnes de la commune qui ont un objet à réparer : des petits appareils électroniques, des vêtements, des petits meubles, etc. De nouveaux liens sociaux et de nouvelles amitiés se créent ainsi autour d'une tasse de café. Cette initiative nous permet non seulement d'économiser de l'argent, mais aussi des ressources, ce qui correspond parfaitement aux critères de l'économie circulaire.

La commune de Mertzig est fière de sa boîte à dons (Give Box) et de sa boîte à livres. L'Économie pour le Bien commun a deux volets : l'un social, et l'autre écologique. La Give-Box et la boîte à livres sont des exemples concrets de projets en faveur du Bien commun. Les citoyens peuvent y déposer tout objet ou tout livre dont ils n'ont plus besoin et qui est encore en bon état. Ceci permet d'allonger la durée de vie de ces objets, tout en venant en aide aux personnes à faibles revenus.

C'est à Gregor Waltersdorfer, consultant en Économie du Bien commun, et qui nous a accompagnés tout au long du processus, que nous devons notre premier bilan sur l'Économie pour le Bien commun, l'organisation des ateliers ainsi que le contact avec l'organisation internationale.

Gregor Waltersdorfer : « Ce processus avait réuni 22 citoyens engagés, des partenaires de coopération, différentes parties intéressées et des membres du personnel communal. C'est ainsi qu'est né le rapport sur le Bien commun, qui englobe toutes les mesures mentionnées, de la construction de nouvelles infrastructures à la coopération, en passant par la sensibilisation, et bien plus encore. La commune de Mertzig sait désormais comment elle peut contribuer encore mieux au Bien commun. Le rapport a finalement été examiné par un auditeur qui a évalué les différentes mesures de Bien commun. Cela fait de Mertzig la première commune certifiée « GWÖ » au Luxembourg. »

La commune de Mertzig tient à remercier le groupe LEADER, tous les collaborateurs, les partenaires, les participants aux ateliers et enfin, les citoyens, pour leur soutien et leur coopération : #Mertzig4all.



**Mike POIRÉ**  
Bourgmestre



**Stefano D'AGOSTINO**  
Échevin



**Isabelle ELSSEN-CONZEMIUS**  
Échevine

# Résumé

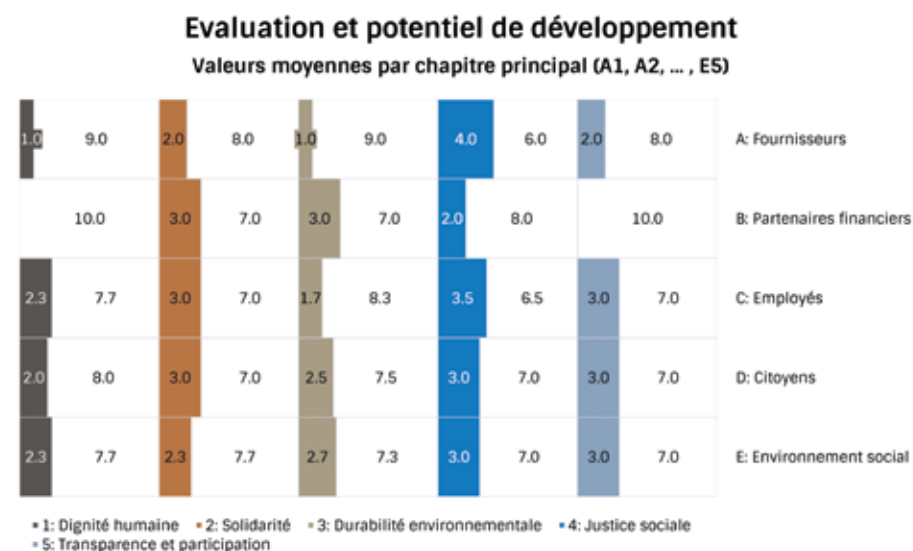
Le rapport sur le Bien commun de la commune de Mertzig, disponible en allemand et en français sur son site web, démontre en 25 chapitres principaux les mesures prises par la commune pour contribuer au Bien commun. **La question cruciale au centre de chaque chapitre étant :** par rapport à ses groupes-cibles A à E, comment la commune vit-elle la valeur GWÖ sur une échelle de 1 à 5 :

Valeurs du Bien commun	Groupes de contact
1. Dignité humaine	A. Fournisseurs
2. Solidarité	B. Partenaires financiers
3. Durabilité écologique	C. Membres du personnel
4. Justice sociale	D. Citoyen.nes et acteurs économiques
5. Transparence et participation/ cogestion	E. Environnement social

Pour répondre à cette question, des ateliers ont permis de déterminer les mesures prises par la commune au cours des dernières années et la manière dont elle entend mesurer les progrès accomplis. Elle a ensuite été classée selon l'échelle d'évaluation suivante :

Niveau d'évaluation	Points	Description
Exemplaire	7 à 10	La commune est source d'idées et a transposé des concepts innovateurs.
Expérimenté	4 à 6	Les mesures sont évaluées et montrent de bons résultats.
Avancé	2 à 3	La commune a transposé les premières mesures.
Premiers pas accomplis	1	La commune fait preuve de bonne volonté, elle étudie le sujet et projette les premières mesures.
Niveau basique	0	La commune respecte les lois en vigueur.
Risqué	Points négatifs	Il existe des risques (importants) et aucune mesure n'a été transposée à ce stade.

L'auditeur a vérifié les informations contenues dans le rapport et a procédé à l'évaluation finale. La vue d'ensemble ci-dessous montre le classement moyen dans les 25 principaux chapitres. Comme de nombreux chapitres contiennent des sous-chapitres, des valeurs moyennes ont été établies pour l'aperçu.



## 15 juillet 2019 : Mertzig en visite dans la commune de Peißenberg en Bavière

De gauche à droite debout : Stefano D'Agostino (Échevin de la commune de Mertzig, Luxembourg), Fons Jacques (Gestionnaire du Groupe d'action locale LEADER Atert-Wark, Luxembourg), Helmut Dinter (Bourgmestre de la commune de Wessobrunn), Brigitte Gronau (Porte-parole du groupe régional Weilheim sur l'Économie pour le Bien commun), Mike Poiré (Bourgmestre de la commune de Mertzig), Marcel Barros (Président de la Commission verte de la commune de Mertzig), Manuela Vanni (Bourgmestre de la commune de Peißenberg), Paul Lion (Membre de plusieurs commissions consultatives de la commune de Mertzig), Claude Fischer (Membre fondateur de l'association GWÖ du Luxembourg), Tania Carvalho (Bureau de la Population de la commune de Mertzig), Amaro Garcia (Conseiller communal de la commune de Mertzig), Romain Schwind (Préposé de la Régie communale de Mertzig), Elisabeth Gutmann (Gestionnaire du Groupe local LEADER AuerberglandPfaffenwinkel e.V.). De gauche à droite assis : Aender Schroeder (Secrétaire communal de la commune de Mertzig), Gregor Waltersdorfer (Consultant en Économie pour le Bien commun), Rainer Teelar (Conseiller Climat de la commune de Mertzig), Mike Masselter (Régie communale de Mertzig et Responsable des Bâtiments).



GEMEINWOHL  
ÖKONOMIE  
Bayern

EINE  
ETHISCHE  
WIRTSCHAFT  
IST MÖGLICH

„Die gesamte wirtschaftliche Tätigkeit  
dient dem Gemeinwohl“  
- Art. 121 Bayerische Verfassung

bayern.ecogood.org

# Table des matières

Avant-propos	3	<b>B Partenaires financiers et bailleurs de fonds</b>	24
Résumé	6	<b>B1 Relation intègre vis-à-vis des bailleurs de fonds</b>	24
Table des matières	8	<b>B2 Relation équilibrée entre prestations et finances</b>	24
La commune de Mertzig	10	<b>B3 Responsabilité écologique de la politique financière</b>	26
L'Économie pour le Bien commun	12	B3.1 Politique financière respectueuse de l'environnement	26
Le chemin de Mertzig vers une commune du Bien commun	13	B3.2 Politique d'investissement respectueuse de l'environnement	26
<b>A Fournisseurs et prestataires de services</b>	18	B3.3 Impôts, taxes et redevances écologiques	27
<b>A1 Protection des droits fondamentaux et de la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement</b>	18	<b>B4 Responsabilité sociale de la politique financière</b>	27
A1.1 Protection des droits fondamentaux dans la chaîne d'approvisionnement	18	B4.1 Politique financière juste d'un point de vue social	27
A1.2 Droits procéduraux de toutes les personnes concernées dans la chaîne d'approvisionnement	19	B4.2 Politique d'investissement juste d'un point de vue social	28
<b>A2 Solidarité dans la chaîne d'approvisionnement</b>	19	<b>B5 Transparence et participation à la politique financière</b>	28
A2.1 Avantages pour la commune et la population	19	<b>C Membres du personnel et élus</b>	29
A2.2 Conditions de vente solidaires	20	<b>C1 Égalité de traitement et statut juridique des individus</b>	29
<b>A3 Protection de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement</b>	20	C1.1 Respect des individus au sein de l'institution	29
<b>A4 Responsabilité sociale et normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement</b>	21	C1.2 Sécurité et santé	31
<b>A5 Transparence et participation</b>	23	C1.3 Diversité, égalité des chances et égalité hommes-femmes	31
A5.1 Transparence pour les fournisseurs	23	<b>C2 Accord commun sur les objectifs du Bien commun</b>	32
A5.2 Participation des habitants à la prise de décision	23	C2.1 Collaboration solidaire	32
		C2.2 Prestations de services orientées vers l'intérêt général	33
		<b>C3 Favoriser un comportement écologique</b>	33
		C3.1 Mobilité respectueuse de l'environnement	33
		C3.2 Alimentation écologique	34
		C3.3 Culture écologique	34



<b>C4 Partage équitable du travail</b>	36	<b>E Environnement social</b>	57
C4.1 Répartition équitable des tâches et des salaires	36	<b>E1 Aménagement de conditions permettant à chacun d'avoir une vie décente</b>	57
C4.2 Organisation juste et sociale du temps de travail	37	E1.1 Influence de la commune sur la qualité de vie dans la région environnante	57
<b>C5 Communication transparente et processus démocratique</b>	38	E1.2 Prise en compte des tiers dans l'environnement politique	58
C5.1 Transparence dans les processus d'information et de communication	38	E1.3 Prise en compte des tiers dans l'environnement social	58
C5.2 Processus de décision démocratique	38	E1.4 Responsabilité à long terme vis-à-vis de l'Homme et de la nature	59
<b>D Citoyens et acteurs économiques</b>	40	<b>E2 Solidarité avec l'environnement social</b>	60
<b>D1 Protection de l'individu</b>	40	E2.1 Coopération avec les acteurs publics	60
D1.1 Bien-être de l'individu dans la commune	40	E2.2 Coopération avec les organisations de la société civile	61
D1.2 Activité économique digne dans la commune	42	<b>E3 Responsabilité concernant les conséquences écologiques</b>	63
<b>D2 Solidarité dans la commune</b>	42	E3.1 Prise en compte du travail des acteurs de la responsabilité environnementale	63
D2.1 Bien-être social	42	E3.2 Préservation de la biodiversité dans la région	64
D2.2 Économie solidaire dans la commune	44	E3.3 Marge de manœuvre pour les générations futures	65
<b>D3 Durabilité écologique dans la commune</b>	45	E3.4 Préservation du rapport à la nature pour tous	66
D3.1 Durabilité écologique des services publics	45	<b>E4 Contribution à l'équilibre social</b>	66
D3.2 Création d'une culture de l'écologie	47	E4.1 Coresponsabilité politique pour l'équilibre social	66
D3.3 Droit à la nature	49	E4.2 Promotion de l'intégration sociale	68
D3.4 Économie soucieuse de l'environnement dans la commune	49	<b>E5 Transparence et participation démocratique</b>	69
<b>D4 Justice sociale dans la commune</b>	50	E5.1 Promotion de la participation à tous les niveaux politiques	69
D4.1 Justice sociale en matière de services publics	50	E5.2 Promotion de structures et de processus sociaux participatifs	69
D4.2 Création d'une culture sociale	50	E5.3 La nature comme milieu entourant l'être humain	70
D4.3 Économie sociale dans la commune	51	Événement de clôture	71
<b>D5 Communication transparente et participation démocratique</b>	52		
D5.1 Transparence pour la population	52		
D5.2 Participation démocratique de la population	53		
D5.3 Informations et implication des acteurs économiques dans le développement local	54		

# La commune de Mertzig

## Contexte

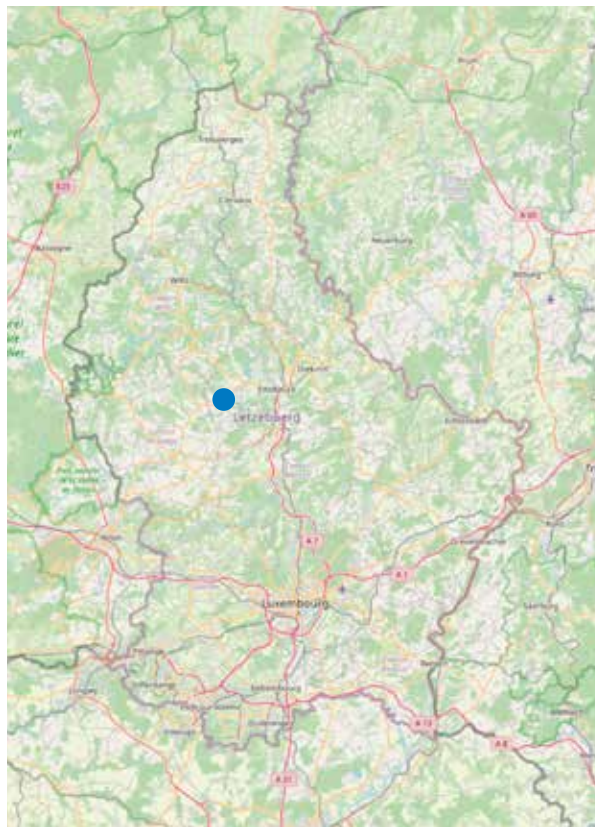
- État et région : Grand-Duché de Luxembourg, canton de Diekirch
- Site Internet : [www.mertzig.lu](http://www.mertzig.lu)
- Nombre d'habitants (fin novembre 2020) : 2.293
- Nombre de membres du personnel (équivalents temps plein) : 19
- Montant du budget communal ordinaire : 5,6 millions d'euros (2018) ; 6,17 millions d'euros (2019) ; 6,7 millions d'euros (2020)
- Montant des investissements (budget extraordinaire) : 5,3 millions d'euros (2018) ; 5,97 millions d'euros (2019) ; 4,42 millions d'euros (2020)
- Période étudiée : jusqu'à 2020 compris

## Caractéristiques

Mertzig est une commune dynamique, comme le montre l'évolution de sa population. Mais Mertzig reste tout de même une commune rurale avec des terres agricoles et des forêts couvrant une superficie d'environ 800 ha, sur une superficie totale de 1 110 ha. Il fait bon vivre à Mertzig. La commune dispose d'une vaste offre d'infrastructures communales, d'associations sportives et culturelles, une nature intacte, des restaurants et des commerces.

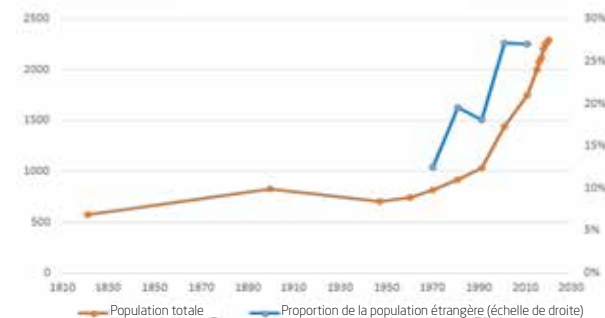
## Situation géographique

Mertzig est située au centre du Grand-Duché de Luxembourg, à la frontière entre le Gutland et le Nord de l'Oesling.



Mertzig sur openstreetmap.org

## Développement de la population



Source : STATEC

Depuis 1990, le taux de croissance annuel de la population est nettement supérieur au taux du canton et du Grand-Duché de Luxembourg. Alors que Mertzig voit sa population augmenter en moyenne d'environ 3% par an, la croissance démographique du pays n'est que de 1,5%-2%.

La part de la population étrangère est en revanche assez faible à Mertzig : avec 27,1% lors du dernier recensement de 2011, la commune présente un chiffre inférieur à celui du canton de Diekirch (36,7%) et du Grand-Duché de Luxembourg (43%).

Mertzig a une population relativement jeune : l'âge médian est de 37,8 ans, alors qu'il est de 39,7 ans dans l'ensemble du pays. Avec un taux de chômage de 5,08% en 2018 (depuis 15 ans : 5% +/- 0,1%), le taux de la commune de Mertzig est inférieur au taux national (5,99%) et à celui du canton de Diekirch (6,62%).

## Histoire

Mertzig est l'une des plus anciennes communes du Grand-Duché de Luxembourg. Au XIXe siècle, les deux hameaux Mertzig Bas et Mertzig Haut fusionnent et forment ainsi le village que nous connaissons de nos jours. Là où les deux anciens villages se sont réunis, se trouve désormais le nouveau centre avec ses différents services publics et privés.

L'extraction du grès dans la commune existait déjà à l'époque de la Rome antique et a marqué l'histoire de la commune durant un long moment. Cette activité connut son apogée à la fin du XIXe siècle. Des fenêtres, des escaliers, des pierres tombales ainsi que des petits ponts, des bâtiments et surtout des églises ont été construits avec le « Mäerzeger Steen », notamment à Mertzig, Ettelbruck, Diekirch, Arsdorf et Urspelt. La dernière carrière a été fermée dans les années 1960.



© Jason Goldschmit

Jason Goldschmit : né en août 1999 au Luxembourg, il grandit et va à l'école primaire à Mertzig, puis obtient son diplôme de fin d'études secondaires au Lycée Classique de Diekirch. Il est actuellement étudiant à l'Université de Trèves dans le domaine de la communication et du design.

## Attributions et prestations de service de la commune

**« Obligatoire » : le Secrétariat, le Service technique, la Régie communale, la Recette communale, le Bureau de la population et le Garde forestier fournissent les prestations suivantes :**

- **Entretien des infrastructures** : rues, canal, parcs, église, chapelle, cimetière, l'ancien « presbytère », l'ancien bâtiment de la Poste, les bâtiments scolaires, le hall sportif et les terrains de sport
- **Tenue et mise à jour des registres** (actes de naissance, actes de décès, actes de mariage, etc.)
- **Autorisations de construire et supervision des travaux**
- **Gestion des « chèques-services accueil »** : chèques pour la garde d'enfants en dehors de l'École
- **Gestion du cimetière**
- **Exploitation écologique du bois communal**
- **École** : la commune met à disposition et entretient l'établissement, y compris les équipements, met en place une commission scolaire et organise la garderie (Maison Relais) et les repas avec Arcus ([www.arcus.lu](http://www.arcus.lu)). Le personnel scolaire est administré par l'État.

**Services fournis par l'intermédiaire d'une coopération :**

- Service de médiation [www.alma-mediation.lu](http://www.alma-mediation.lu)
- Crèche publique avec Arcus [www.arcus.lu](http://www.arcus.lu)
- Cours de langue pour les citoyens par la Landakademie [www.landakademie.lu](http://www.landakademie.lu)
- Cours de premiers secours pour les citoyens avec les pompiers locaux et le « Corps grand-ducal d'incendie et de secours » (CGDIS) [www.cgdis.lu](http://www.cgdis.lu)
- Cours de musique par UGDA (Union Grand-Duc Adolphe, [www.ugda.lu](http://www.ugda.lu)) et le conservatoire régional (Conservatoire de Musique du Nord, [www.cmnord.lu](http://www.cmnord.lu))
- Bicherbus [www.bicherbus.lu](http://www.bicherbus.lu)
- Offices du tourisme à Mersch [www.visitguttland.lu](http://www.visitguttland.lu) et Useldange [www.visitatertwark.lu](http://www.visitatertwark.lu)
- Activités pour les seniors organisées par le Club Senior Nordstad [www.vital-an-aktiv.lu](http://www.vital-an-aktiv.lu)
- Services de soutien aux seniors organisés par « Hëllef Doheem » [www.shd.lu](http://www.shd.lu)
- Aide à domicile (service de proximité) pour personnes âgées (60+) par CIGR Nordstad [www.cigr-nordstad.lu](http://www.cigr-nordstad.lu)
- « Repas sur roues » pour personnes âgées organisés par Servior [www.servior.lu](http://www.servior.lu)

# L'Économie pour le Bien commun



Christian Felber le 4 juin 2019 à Mertzig

© Fränk Henkes

L'Économie pour le Bien commun est un mouvement international, qui propose un nouveau modèle économique et une nouvelle définition du succès : outre l'augmentation des ressources financières (profit), elle place l'augmentation de la contribution au Bien commun au premier plan. Contribuer au Bien commun, c'est faire vivre dans les relations commerciales les mêmes valeurs que celles qui sous-tendent les relations privées.

La contribution au Bien commun est décrite et évaluée dans le rapport pour le Bien commun. Le but de l'activité économique, une vie décente pour tous, peut ainsi être contrôlé directement, et non indirectement, par le biais des ressources financières. Dans ce nouvel ordre économique, les entreprises qui contribuent pleinement au Bien commun doivent recevoir des avantages légaux, comme par exemple des avantages fiscaux, un accès prioritaire lors d'achats publics et des droits de douane moins élevés.

Grâce à ces incitations, le coût actuel qu'implique le fait d'être une entreprise éthique est transformé en avantage. Les entreprises qui contribuent peu au Bien commun doivent compenser leurs effets négatifs par des dépenses plus élevées.

Pour les communes, l'Économie pour le Bien commun est extrêmement intéressante, puisqu'elles sont déjà, en soi, tenues de s'engager pour le Bien commun. Outre l'évaluation de la contribution au Bien commun, le rapport pour le Bien commun est utile à des fins de communication et d'amélioration continue.

10 ans après sa création, ce sont 4.000 personnes qui le font vivre dans plus de 150 groupes régionaux à travers le monde.

## Plus d'informations :

[www.ecogood.org](http://www.ecogood.org)

# Le chemin de Mertzig vers une commune du Bien commun

C'est dans le cadre d'un meeting de campagne électorale que les représentants de la commune ont découvert le concept de l'Économie pour le Bien commun (EBC). Le Conseil des Bourgmestre et Échevins a demandé à la Commission verte de donner son avis sur l'EBC, qui a été positif. Une demande de projet LEADER du nom de #Mertzig4all a ensuite été préparée et adoptée à l'unanimité par le Conseil communal le 1er février 2019, et approuvée favorablement trois jours plus tard par le groupe LEADER local Atert-Wark.

Le 4 juin 2019, la commune a entamé la démarche lors d'un événement de lancement qui a suscité l'intérêt d'un large public et dont Christian Felber était le principal orateur. Peu de temps après, des agents communaux, des membres des commissions consultatives, du Collège échevinal et du Conseil communal ont visité quatre communes du Bien commun en Autriche et en Allemagne. À l'automne, six équipes ont été formées lors d'une réunion d'information : une par groupe de contact et une pour la valeur du Bien commun « Développement durable écologique ».

22 citoyens engagés, partenaires, parties intéressées et agents communaux ont collaboré à ce processus et ont pu partager leurs expériences et leurs idées. Un atelier « Idées » a entre autres été organisé afin de déterminer comment la commune pouvait contribuer encore davantage au Bien commun. La nouvelle norme EBC 2.0 pour les communes a été publiée juste avant la rédaction du rapport, et immédiatement mise en œuvre.



L'audit a été effectué par Bernhard Oberrauch en novembre et décembre 2020, et une conférence de presse en ligne a eu lieu le 4 décembre 2020 pour clôturer la période d'audit.

Il faut préciser à l'attention des lecteurs avisés que les thèmes suivants ont été modifiés par rapport au livre de travail officiel :

- C1.4 L'« égalité hommes-femmes » a été fusionnée avec le point C1.3.
- C3.3 a été renommé « Culture écologique » à la place de « Formation du processus écologique ».
- E2.2 « Qualité de la vie dans le contexte communal » a été déplacé au point E1.1, et renommé « Influence de la commune sur la qualité de vie dans la région environnante », pour être cohérent avec la ligne D, dans laquelle la qualité de vie se trouve aussi dans la colonne 1, et pour souligner l'impact de la commune.
- E2.1 « Responsabilité pour le bien public » a été renommé en « Coopération avec les acteurs publics », pour mieux faire ressortir la problématique de ce rapport.
- E3.2 « Coopération avec des organisations de la société civile » a été étendu à l'ensemble des coopérations et déplacé au point E2.2, car cela est plus cohérent avec « Solidarité ».
- E2.3 « Préservation de la biodiversité dans la région » a été déplacé au point E3.2, car il s'agit de préserver la valeur « Nature » (= colonne 3).
- E3.1 « Coopération avec d'autres organismes publics de la responsabilité environnementale » a été renommé « Prise en compte du travail des acteurs de la responsabilité environnementale », car, selon la problématique du rapport, il s'agit moins de coopération que de prise en compte.
- E3.3 a été renommé en « Marge de manœuvre pour les générations futures ».
- E4.3 « Préservation du rapport à la nature pour tous » a été déplacé au point E3.4, puisqu'il s'agit de préserver la valeur « Nature » (= colonne 3).
- E4.1 « Coresponsabilité politique pour la justice sociale » a été renommé en « Coresponsabilité politique pour l'équilibre social ».

# Eng Gemeng fir jiddereen

## #mertzigtall

### #gemeinwohloekonomie

### PARTICIPATION

BÜRGERBETEILIGUNG

Wirtschaftsmodell mit Zukunft

### REES AN ELSTRAICH

«Willkommen zu Mäerzeg!»  
«Händer an der Bänk lienen»  
- I Gemeinsam  
«Gauschdung deeng Äpfelche hiechten»

### DYNAMESCH JUNK & EQUIPE

«Bilabacht felt escht un /»

### SECA A PRO STELLEN

REGIONALE ZUSAMMENARBEIT



### BUTTERFLY EFFECT

WERTE

G	O	B	L
A	M	X	M
A	M	X	M
A	M	X	M

MATRIX

### GWÜ - ARBEITSGRUPPEN

«Duerch Zerhiesegende Wärg Kopenwärend, luedt Vör dass die Achte net lunge Stundebes befordert die»

### GWÜ-UBUNG?

October 2018

«H. Péré, konnt Dir de GWÜ-Wirtschaftsmodell?»

### LEADER AUF-T-WARK



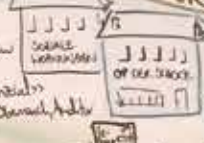
NOTE LIANIME an Gausel am 11. März 2019

### MENSCHENWÜRDE = SOLIDARITÄT + SOZIALE GERECHTIGKEIT

### MITBESTIMMUNG + TRANSPARENZ

### ÖKOLOGISCHE NACHHALTIGKEIT

### MIT ZUR VERÄNDERUNG



«In Luxemburg helen die Metereis Mat + Pouserepost beandert - C. Folter»

«Viellet dant die eigene Entwicklungsperspektive abendert - A. in. Deutz»

### EMPFANGUNG

«Empfangung von System»

### RESILLENZ

«Resilienz als gesellschaftlicher Kompass»

### MATIAARECHTER

### ARECHTENT WÄERTSCHÄTZEN

### GWÜ als LUXEMBOURG

«Das eigene Modell, dem ich befolge, das ist der Schlüssel Apparat, um die Krise zu meistern» - P. Brundert

«GWÜ an mit LEADER anweicht, was ist es, was will es sein?» - J. Jacques

«Was ist kein, was kann ein kleine Individualität, ein Fiktion, was hat es zu werden?»

graphic recording by SAFI - MYCELIUM DESIGN



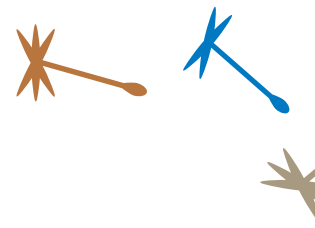
© Fränk Henkes



© Fränk Henkes



© Fränk Henkes



# Workshops

MERTZIG 4 ALL

## Fairness

Wem gegenüber soll sich die Gemeinde fair (Verw. Verwaltg.) verhalten?

- Gemeindeverwaltung gegenüber allen Einwohnern, unabhängig von Alter, Nationalität, Geschlecht, Religion, Hautfarbe, politischer Meinung, ... Bildung, sozialem Status
- Lieferanten und Mitarbeiter, Vereine, Geschäftspartner
- Natur und Umwelt

Wie kann Fairness aussehen?

- <sup>neutraler</sup> Ansprechpartner sein
- Infos 3-4 sprachig
- gleiche Serviceleistungen (Infrastruktur)
- Analyse von den Bedürfnissen der verschiedenen Bevölkerungs- und Altersgruppen
- faire Investitionen, fairer Zahlungsmoral
- ~~keine Produkte, ökologisches Handeln~~ faire Produkte verwenden, Verastungsprojekte

Beispiele in Mertzig

- fair Trade Produkte
- Park Center mit Fair Trade
- längere <sup>spätere</sup> Öffnungszeit der Gemeindeverwaltung
- Gemeindefest (Markttag) (2-sprachig)

MERTZIG 4 ALL

## Menschenwürde

Wie kann sie aussehen:  
in der Lieferkette? | am Arbeitsplatz?

- social & regional Lieferanten (Op der Schock, CIAR, ...)
- bewusst einkaufen (Fairtrade, ...)
- Respekt, Toleranz
- adequate Arbeitsbedingungen
- passend Räumlichkeiten
- Gleichberechtigung
- finanzielle Wertschätzung

Wie kann man sie belegen?

- Salarien
- bauliche Maßnahmen
- Zertifikaten
- Dialog

Beispiele in Mertzig

- getrennten Sanitär
- Container
- Give Box
- Op der Schock
- Bicherbox
- Themewece





MERTZIG 4 ALL

# Ökologische Gestaltung der DL

Welche Dienstleistungen der Gemeinde?

- a Education
- b Erhaltung Weier / Hofriedhof
- c Gebäude
- d Wasser, Offizi
- e Energieproduction
- f Mobilität
- g Natur (Bäcker, Parks, Erholungsgebiete & Themenweg
- h Verwaltung

Wie kann sie (ökolog. g.) aussehen?

- a ökologischer Schulmaterial no. lu (Lokal)
- b sparsam streuen
- c Sanieren, Absatz von erneuerbar Energie
- d
- e Wind, Biogas, PV,
- f Pedibus
- g Zertifizierung Bereich

## Beispiele in Mertzig

- a - Nachhaltigkeits audit Schule + Workshop  
- Klimabündnis - Workshop  
- Obst, Bioessen,
- b owni Partizip, och Wein Akaaf
- c Solaranlage Centre Turlbach, Verfräner
- d Wartung, Sanierung Wasserleitung, Giftbox, Biospubelle (2020)  
Chippend Redmüll
- e PV,
- f Ökumobilbus, Veloschlösser, Tempo 30/60
- g Restaurierung
- h Paperless Facturen

MERTZIG 4 ALL

# Mitbestimmung

Wer/darf/ bei was mitbestimmen?

- zidderen für Projekte von der Allgemeinheit
- Input von externen Experten
- nennen die direkt concerniertheit für lokal Projekte
- mee et mussen sich selber bedeehen für können mitbestimmen
- Punkt op Mitbestimmung hat nennen den, den ang Bürgerpflichten erfüllt

Was sind Voraussetzungen & Grenzen?

- di nächst Plattform für Mitbestimmung schaffen
- et muss sich effer für mitbestimmen de Sinn
- realisierbar
  - finanziell
  - lokal
  - politisch

## Beispiele in Mertzig

- Kommissionen
- Workshops
- Themenweg
- Report-It
- Engher 3 puncto sachere Schulweg
- Sondage für de Nummer vom Garengebuet
- clubs et associations



# A Fournisseurs et prestataires de services

En règle générale, il faut distinguer le budget ordinaire du budget extraordinaire, les fournisseurs étant donc également distingués de cette façon. Des appels d'offre nationaux doivent être organisés lorsque le plafond du montant de l'appel d'offre est dépassé. En-dessous de ce seuil, la commune peut entamer des négociations avec le fournisseur de son choix. Les appels d'offre sont soumis à la loi sur les marchés publics. La loi sur les marchés publics impose le principe de l'offre la moins chère et autorise une marge de tolérance de 10 %, sur justification.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses en % du budget ordinaire de 2019, excepté les frais de personnel de la commune :

Dépenses du budget ordinaire	
Éducation : école et garderie ; musique ; natation à l'école ; ainsi que le matériel et les excursions (sans le bâtiment et l'entretien/nettoyage)	22,1%
Associations	20,7%
Partenaires financiers : assurances et service de la dette (remboursement et intérêts)	10,7%
Entretien des espaces extérieurs : gazon, infrastructures (rues, terrains de football, réseau de distribution d'eau, nettoyage, entretien)	8,6%
Entretien des bâtiments : réparations, nettoyage, maintenance	8,3%
Location de containers pour l'Administration communale et l'école	6,0%
Social : Repas sur roues, service social, CGDIS	5,0%
Énergie : électricité, gaz, fioul, diesel	3,5%
Communication vers l'extérieur	2,8%
Culture et sport	2,7%
Informatique	2,0%
Pourcentage de ces postes dans le budget ordinaire (sans le personnel)	92,4%

## A1 Protection des droits fondamentaux et de la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement

### A1.1 Protection des droits fondamentaux dans la chaîne d'approvisionnement

<b>Généralités</b>	La commune doit vérifier, évaluer et sanctionner les fournisseurs ayant porté atteinte aux droits fondamentaux. Les droits fondamentaux comprennent les droits fondamentaux de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont l'interdiction de la discrimination, l'autodétermination, la neutralité, la satisfaction des besoins élémentaires, et les libertés de circulation et d'expression, etc.
<b>Mesures</b>	<p>Les fournisseurs directs de la commune sont presque exclusivement des entreprises luxembourgeoises. Du fait de leur proximité géographique, celles-ci sont plus faciles à contrôler, et la protection des droits fondamentaux prévue par la loi leur est ainsi connue.</p> <p>Les échanges avec les autres communes et la couverture médiatique permettent de contrôler la réputation des fournisseurs potentiels. Ainsi, la commune collabore seulement avec des entreprises qui ont une bonne réputation lorsqu'un appel d'offre public n'est pas nécessaire. Elle part du principe qu'une entreprise ne peut maintenir une bonne réputation sur le long terme que grâce à aux bonnes relations qu'elle entretient avec ses groupes de contact, et avant tout ses salariés.</p> <p>Aucun fournisseur n'a encore jamais été sanctionné pour des violations.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la volonté d'une coresponsabilité éthique est visible dans la chaîne d'approvisionnement.

## A1.2 Droits procéduraux de toutes les parties concernées dans la chaîne d'approvisionnement

Généralités	La commune doit vérifier si toutes les personnes concernées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ont droit à un procès équitable et à un tribunal indépendant pour faire valoir leurs droits.
Mesures	<p><b>Fournisseurs directs luxembourgeois :</b></p> <p>La commune fait confiance aux institutions luxembourgeoises suivantes pour l'aider à faire respecter les droits fondamentaux : le Centre pour l'égalité de traitement (CET), les syndicats et les ordres professionnels.</p> <p>Le principe de l'égalité de traitement est consacré par la Constitution et protège contre tout type de discrimination directe ou indirecte. Le Centre pour l'égalité de traitement a été créé en 2006 et se veut être le premier centre de conseil dans ce domaine.</p> <p>Le Luxembourg a traditionnellement des fédérations syndicales très puissantes dans le secteur privé, notamment en raison de son histoire liée à l'industrie lourde : OGBL, LCGB et ALEBA. 40 % de tous les travailleurs (y compris dans le secteur public) sont affiliés à des syndicats, ce qui est un pourcentage plus élevé que dans les autres pays.</p> <p>En outre, les chambres professionnelles suivantes sont les interlocuteurs pour l'application des droits fondamentaux : la Chambre des salariés, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers.</p> <p>La commune achète si possible des produits issus du commerce équitable. À la Saint-Nicolas par exemple, la commune offre aux écoliers 450 sachets remplis de produits Fairtrade. La présence de ce label lui permet ainsi de garantir que ses fournisseurs indirects en dehors du Luxembourg respectent la liberté d'association et d'appartenance à des syndicats.</p>
Programme	Signaler davantage le CET.
Progrès	
Évaluation et motivation	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car certes la commune s'appuie sur le label Fairtrade, mais elle a un volume d'achats encore assez faible.

## A2 Solidarité dans la chaîne d'approvisionnement

### A2.1 Utilisation pour la commune et la population

Généralités	Dans le cadre de l'approvisionnement, la commune doit concilier ses propres intérêts, l'intérêt public et les intérêts des fournisseurs. Il s'agit ici non seulement de créer des situations gagnant-gagnant, mais aussi de prévenir la corruption, le dumping social, l'évasion fiscale et l'enrichissement personnel.
Mesures	<p><b>Win-Win-Win :</b></p> <p>La collaboration avec les initiatives d'insertion (ODS, FPE et CIGR Nordstad) dans le cadre de l'entretien des infrastructures soutient non seulement les personnes se trouvant sur le second marché du travail, mais elle soulage aussi la Régie communale. Le parc de recyclage communal instauré en 2020 avec le FPE évite que les citoyens aient à se déplacer dans les centres de tris régionaux. Le service de mobilité sur demande « Bummelbus » du FPE est aussi devenu un service de livraison de nourriture pendant la crise du coronavirus.</p> <p>La population bénéficie directement de ces prestations de service.</p> <p><b>Prévention du Win-Win-Lose :</b></p> <p>Le Conseil communal, le Collège échevinal ainsi que les fonctionnaires promettent de respecter les lois à leur entrée en fonction, et peuvent être poursuivis sur cette base.</p> <p>La loi sur les marchés publics prévoit que les bureaux d'ingénieurs doivent contrôler la crédibilité des charges prévues dans les offres. Cela garantit l'indépendance par rapport à la politique, et évite le dumping ou les enrichissements personnels. En outre, le Conseil de la concurrence surveille le respect des règles de la concurrence au niveau étatique.</p> <p>La commune n'a pas encore formalisé ses critères en matière de marchés publics (sous le seuil pour les appels d'offre publics).</p>
Programme	Code de conduite pour les membres du personnel et le Conseil communal
Progrès	
Évaluation et motivation	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), puisque la commune met en œuvre de vastes mesures.

## A2.2 Conditions de vente solidaires

<b>Généralités</b>	La commune doit veiller à avoir des relations commerciales et des conditions de vente solidaires avec les fournisseurs. La solidarité signifie ici que le plus fort doit traiter le plus faible avec égard.
<b>Mesures</b>	<p>Les frais d'adhésion à l'initiative d'insertion CIGR Nordstad sont comptabilisés comme des heures de travail. Souvent, la commune n'utilise pas toutes les heures créditées. Celles-ci peuvent donc être utilisées par d'autres communes.</p> <p>Comme la commune collabore avec différentes initiatives d'insertion, elle a indiqué dans le bulletin communal « Martiaco » qu'aucune collaboration n'avait été remise en cause. Bien au contraire, les initiatives sociales doivent être combinées les unes avec les autres au profit des travailleurs.</p> <p>Lors d'appels d'offre publics, il ne peut y avoir, lors de la diffusion des offres pour une sous-cotation, ni de fixation des prix ni d'entente menant à une fausse concurrence.</p> <p>Morale de paiement : selon le souhait du Bourgmestre, les factures doivent être réglées le plus rapidement possible après avoir été vérifiées 3 fois.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	Période entre la date de la facture et le paiement (vérification par échantillons)
<b>Évaluation et motivation</b>	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car le niveau de satisfaction des fournisseurs doit encore augmenter.

## A3 Protection de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement

<b>Généralités</b>	La commune doit assumer une coresponsabilité en matière d'impact environnemental dans la chaîne d'approvisionnement pour ses achats. À cet égard, la commune doit lister quels sont les critères de protection de l'environnement appliqués dans le choix des produits, des fournisseurs ou des prestataires de service.
<b>Mesures</b>	<p>Compte tenu de ses affiliations/participations à l'Alliance pour le climat, à l'« Umweltberodung Lëtzebuerg », au Pacte climat et au SICONA, la commune se sent, en principe, moralement tenue de servir les objectifs des associations.</p> <p>Pour ce faire, la commune prend les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de directives sur l'approvisionnement écologique, publiées sur le site Internet.</li> <li>- Priorité aux produits portant les labels « clever akafen » (achats), Energystar, FSC, der blaue Engel, EU Ecolabel.</li> <li>- Application des conseils étatiques pour l'approvisionnement durable (principalement écologique) sur <a href="http://www.nobe.lu">www.nobe.lu</a>.</li> <li>- Achats <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareils A++ et équipements de bureau Energystar,</li> <li>- Papier certifié FSC et papier recyclé,</li> <li>- Produits de nettoyage écologiques du distributeur <a href="http://boma.lu">boma.lu</a>,</li> <li>- Outils électriques pour limiter le recours aux combustibles fossiles et l'exposition des membres du personnel aux gaz d'échappement.</li> </ul> </li> <li>- Utilisation limitée de produits d'épandage, voire absence dans certaines rues, à convenir avec les habitants.</li> <li>- Choix d'aliments de saison, régionaux et au moins à 30% biologiques dans la cantine scolaire, par l'intermédiaire du programme SICONA « Natur genéissen » en place depuis 2017. Ce programme offre des débouchés pour les producteurs locaux, ici des agriculteurs biologiques ou conventionnels étant prêts à produire des aliments naturels et respectant l'environnement. Cela permet également de raccourcir les trajets.</li> </ul>

	Ce qui est compte également, c'est ce que la commune N'ACHÈTE PAS : durant la crise du Coronavirus, la commune a reçu des offres d'entreprises proposant de désinfecter les espaces publics (aires de jeux, boutons, arrêts de bus), comme cela se fait en Chine et en France. Après réflexion de l'« Umweltberodung Lëtzebuerg », il a été décidé de ne pas recourir à ces services.
Programme	<p><a href="http://Greenevents.lu">Greenevents.lu</a> : homologation de tous les évènements de la commune</p> <p>Développement de critères environnementaux pour les appels d'offre publics</p> <p>Utilisation des guides « Akaf [plus] » de conseils en protection de l'environnement (EBL a.s.b.l.)</p> <p>Trouver des outils d'approvisionnement avec le SIGI et l'EBL permettant de réaliser des analyses détaillées des impacts environnementaux et des labels utilisés.</p>
Progrès	Nombre de fournisseurs important (p. ex. les services de nettoyage externalisés) respectant les labels écologiques.
Évaluation et motivation	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car selon l'auditeur, les premières actions de la commune étaient plutôt timides.



## A4 Responsabilité sociale et normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement

Généralités	Pour améliorer la situation, la commune doit soutenir tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement en appliquant aux achats les critères du droit social et du droit du travail, pour exiger et encourager la responsabilité sociale et le respect des normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement.
Mesures	<p><b>Fournisseurs directs :</b></p> <p>La commune fait confiance aux organismes étatiques (p. ex. : l'Inspection du Travail et des Mines, <a href="http://www.itm.lu">www.itm.lu</a>) pour faire respecter les normes sociales chez les fournisseurs directs, qui sont tous luxembourgeois.</p> <p>Les dépenses les plus importantes dans le budget ordinaire (voir le tableau dans l'introduction au chapitre A) concernent le secteur de l'éducation (école et garderie l'après-midi), les syndicats et l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs. Ce sont toutes des prestations de service externalisées, même si Arcus a.s.b.l. (pour la garderie) et les syndicats sont des partenaires de coopération, et non des fournisseurs.</p> <p>Ce faisant, le secteur « Entretien des espaces intérieurs et extérieurs » est maintenu. Depuis ces dernières années, la commune veille de plus en plus à appliquer le critère selon lequel les fournisseurs doivent s'occuper de l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail de certaines catégories de personnes. La commune recourt ici aux initiatives d'insertion suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association « Op der Schock » (ODS) organise le nettoyage de l'Administration communale et des vestiaires du terrain de football par des personnes handicapées mentales. Il s'agit ici d'une première insertion sur le marché du travail, ces personnes étant en permanence accompagnées par une personne de confiance, qui connaît précisément les besoins des travailleurs, et peut donc ajuster les missions et les conditions de travail en fonction de leurs possibilités. Pour de nombreux travailleurs handicapés mentaux, le contact avec l'extérieur est un aspect très important dans leur développement et leur vie quotidienne :</li> </ul>

ce type d'inclusion favorise la confiance en soi, l'autonomie, ainsi que la capacité à s'intégrer ou à s'adapter à de nouveaux environnements. Ils retirent de la fierté lorsque leurs activités ou les produits qu'ils ou elles ont eux-mêmes fabriqués, peuvent être reconnus et soutenus. ODS numérisé aussi des documents pour la commune.

- Le Centre d'Initiative et de Gestion Régional Nordstad (CIGR Nordstad) prend ou a pris en charge de nombreux services utiles, comme p. ex. l'aide à domicile (Service de proximité), qui est aussi proposée à d'autres communes, l'entretien des espaces extérieurs et la rénovation et la construction de routes, de ponts et d'aires de jeux, offrant ainsi du travail aux chômeurs.
- Le Forum pour l'Emploi (FPE) s'occupe de la réinsertion des chômeurs via la mise en œuvre du service de mobilité régionale Bummelbus, offre de l'aide pour l'entretien des espaces verts, et contrôle la sécurité des aires de jeux. Le développement de l'organisme de tri des déchets et du service de livraison est le fruit d'une coopération ayant eu lieu en 2020.

Ces 3 initiatives d'insertion sont des entreprises sociales (SIS = société d'impact sociétal) ou des membres de l'ULESS (= Union Luxembourgeoise de l'Économie sociale et solidaire).

#### Fournisseurs indirects :

En tant que membre de l'association nationale Fairtrade et commune Fairtrade officielle depuis janvier 2019, et du fait de l'achat de produits Fairtrade, la commune exige également des normes sociales élevées de la part de ses fournisseurs indirects. Parmi ces normes, on retrouve la liberté d'association, le droit aux conventions collectives, la lutte contre le travail forcé, l'élimination du travail des enfants, l'interdiction de la discrimination et la rémunération correcte des travailleurs.

La commune se réjouit aussi que le fournisseur de véhicules de transport scolaire pour les cours de natation a, de sa propre initiative, obtenu le label CSR (« Entreprise Socialement Responsable ») de l'INDR (Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises).

<b>Programme</b>	À établir : proportion de fournisseurs ayant le label CSR.
<b>Progrès</b>	Proportion des initiatives sociales liées à des prestations de service externalisées pour l'entretien des infrastructures (intérieures et extérieures) : 19,3%.  Il faut tenir compte du fait que les prestations de service externalisées incluent aussi des missions ne pouvant être accomplies que par du personnel spécialement formé (p. ex. l'entretien du chauffage).
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), puisque la commune assume la coresponsabilité sociale vis-à-vis des travailleurs des fournisseurs, et peut contrôler son impact par l'intermédiaire des rapports des initiatives d'insertion.



## A5 Transparence et participation

### A5.1 Transparent pour les fournisseurs

<b>Généralités</b>	La commune doit être transparente vis-à-vis de ses fournisseurs, et doit communiquer ses décisions et ses critères de décision.
<b>Mesures</b>	<p>Si le montant de l'appel d'offre dépasse un certain seuil, celui-ci doit être rendu public en suivant la procédure prévue par la loi. En-dessous de ce plafond, la commune peut légalement entamer des négociations avec le fournisseur de son choix, et ne devrait pas chercher à se procurer d'autres offres comparables. La commune s'en procure tout de même deux.</p> <p>Les annonces des appels d'offre sont publiques. Tous les offrants rencontrent la commune au cours d'une seule réunion, et présentent simultanément leurs offres. La commune vérifie ensuite si toutes les exigences sont remplies. Puis, c'est le moins cher qui gagne et tout le monde est informé de qui a gagné et à quelles conditions. Une offre ne peut être améliorée par la suite. Les perdants peuvent faire appel de la décision.</p> <p>Les directives sur l'approvisionnement écologique pour le matériel de bureau, les appareils électroniques, la restauration collective, les produits de nettoyage, les carburants et les lubrifiants sont publiées sur le site Internet.</p>
<b>Programme</b>	D'autres directives doivent encore être élaborées avec les bureaux d'ingénieurs.
<b>Progrès</b>	Nombre de recours : aucun
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune a publié les premières directives sur l'approvisionnement.

### A5.2 Participation des habitants à la prise de décision

<b>Généralités</b>	La commune doit laisser les habitants concernés participer aux achats importants.
<b>Mesures</b>	<p>Mertzig présente ici quelques expériences :</p> <p>Le club de football a participé depuis le début à la concertation sur le projet de modernisation du terrain de football (y compris le gazon synthétique) et a participé à la prise de décision. Le Conseil communal a eu le dernier mot en vertu de la loi.</p> <p>Dans l'enquête de 2019 pour un trajet plus sûr vers l'école, les participants ont fait savoir que de nombreux automobilistes ne respectaient pas les limites de vitesse. La commune a saisi l'occasion pour acquérir des ralentisseurs cette année-là et pour améliorer de manière ciblée les panneaux et les pictogrammes dans la rue.</p> <p>Le personnel enseignant choisit librement, dans le cadre du budget, le matériel que la commune doit lui acheter.</p> <p>Les citoyens peuvent aussi débattre des achats au sein des commissions. La commission sur l'environnement, par exemple, contrôle le respect de la directive sur l'approvisionnement écologique en étudiant les factures concernées.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune essaie de manière ciblée ici ou là de faire participer les parties intéressées.

# B Partenaires financiers et bailleurs de fonds

Le pourcentage des dépenses pour les partenaires financiers (assurances, frais bancaires, remboursement de prêts, intérêts) par rapport à l'ensemble des missions du budget ordinaire (y compris les frais du personnel communal) s'élève à 7,7%.

## B1 Relation intègre vis-à-vis des bailleurs de fonds

<b>Généralités</b>	La commune doit prendre en considération les effets des investissements financiers sur la dignité humaine des personnes concernées, et reléguer au second plan son intérêt financier propre. En outre, elle doit évaluer et choisir les banques et les assurances par rapport à leur comportement éthique, et créer une relation de confiance intègre avec elles.
<b>Mesures</b>	<p>Les partenaires financiers de la commune sont :</p> <p>Les bailleurs de fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, « Spuerkeess », qui propose avec « etika » un compte d'épargne éthique, gère des fonds environnementaux, est engagée au niveau régional et souhaite être pour le pays la référence CSR (Entreprise Socialement Responsable) de l' INDR (Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises),</li> </ul> <p>Autres partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les deux compagnies d'assurance Foyer et La Luxembourgeoise (Lalux),</li> <li>- Le prestataire de services de paiement Payconiq pour l'application « Digicash », qui permet aux citoyens de payer leurs factures en scannant un code QR.</li> <li>- Mertzig fait aussi partie du groupe des 42 communes du Luxembourg, qui ensemble détiennent des actions à hauteur de 2,13% dans Creos, le propriétaire et gérant des réseaux d'électricité et des gazoducs du Luxembourg.</li> </ul>

	<p>Bailleurs de fonds : lors de l'émission de nouveaux emprunts, ce sont les 4 banques ayant le plus de liens avec le Luxembourg qui sont contactées et invitées à faire une offre. La décision est prise selon le principe du prix le moins cher. Les critères de décision pour Mertzig sont : des relations de long terme, la stabilité de la banque, et donc la confiance dans la banque.</p> <p>D'après les informations fournies par le coordinateur de la monnaie régionale « Beki » du canton de Redange, les communes n'ont malheureusement pas (encore) le droit d'accepter de la monnaie régionale.</p>
<b>Programme</b>	Discussion sur le sujet avec les partenaires financiers
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	0 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10)

## B2 Relation équilibrée entre prestations et finances

<b>Généralités</b>	La commune doit vérifier et s'assurer qu'elle perçoit une part équitable des finances publiques pour les prestations qu'elle offre. Ce faisant, l'intérêt public (équilibre, solidarité) doit primer sur son intérêt propre et sur la concurrence avec d'autres organismes publics.
<b>Mesures</b>	En 2019, la commune a perçu les recettes ordinaires suivantes (Top 8), lesquelles ont en partie compensé les dépenses ordinaires ciblées :



Recettes		Dépenses	
Fonds de dotation globale de la commune (FDGC)	€ 6.985.000	Non ciblées. Utilisées pour l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs, le personnel, l'école ...	
Taxe canalisation	€ 306.400	€ 279.700	Au SIDEN pour l'épuration
Taxe sur l'eau	€ 270.700	€ 266.300	À la DEA pour la distribution d'eau
Taxe de collecte des déchets	€ 190.700	€ 208.000	Au SIDEC pour la collecte
Impôt commercial attribué	€ 104.000		
Impôt foncier	€ 81.000		
Cours de musique (tarif, état)	€ 69.700	€ 148.700	Aux deux Écoles de musique
Essen auf Räder	€ 51.700	€ 54.100	À Servior
<b>Total</b>	<b>€ 8.372.400</b>	<b>€ 5.630.500</b>	

Dans le tableau, on peut voir que le financement des services publics est à peu près couvert par les recettes, à l'exception des cours de musique. Seules les recettes destinées à financer les cours de musique proviennent en partie de sources publiques. De nombreuses prestations sont fournies par des syndicats (SIDEN, DEA, SIDEC), dont la structure démocratique permet de limiter les privilèges mutuels dont ils bénéficient. Dans les syndicats, les frais sont également alignés les uns en fonction des autres. La part d'investissement des communes est basée sur leur nombre d'habitants.

La commune est en mesure de dégager un excédent dans le budget ordinaire (tout comme les années précédentes), qu'elle peut investir dans les infrastructures répertoriées dans le budget extraordinaire (→ voir points B3 et B4).

Ce n'est qu'après un examen au cas par cas qu'il sera possible de déterminer si ces investissements dans les infrastructures sont équilibrés par rapport aux finances et par rapport aux autres communes.

Pour ce qui est des travaux de transformation du bureau de l'Administration communale, en 2019, en raison d'offres insatisfaisantes et après approbation du ministère de l'Intérieur, la commune a pu changer la procédure d'appel d'offres en procédure négociée avec libre sélection des entreprises, ce qui a rendu l'utilisation des ressources financières plus efficace.

Depuis la réforme financière de 2017, il n'existe plus qu'un mécanisme de redistribution entre les communes au lieu de deux : le Fonds de dotation globale des communes (FDGC).

Le FDGC est alimenté par la taxe automobile, les recettes provenant des impôts sur le revenu, les recettes provenant de la TVA, l'impôt commercial et une somme fixe annuelle provenant du budget. La répartition est la suivante : 82% en fonction du nombre d'habitants ; 3% en fonction du nombre d'emplois dans la commune ; 9% en fonction d'un indicateur socio-économique ; 1% en fonction du nombre de logements sociaux et 5% en fonction de la superficie de la commune.

Au vu de l'impôt commercial qu'elle peut lever grâce sa zone industrielle, Mertzig contribue davantage au FDGC que la moyenne des communes. Cependant, elle fait en définitive partie des deux tiers des communes pour lesquelles la situation est avantageuse, et ce notamment en raison de la croissance démographique.

**Programme** La commune est prête à transformer sa zone industrielle communale en zone industrielle régionale.

**Progrès**

**Évaluation et motivation** 3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune fournit de nombreux services publics de manière coopérative.



## B3 Responsabilité écologique de la politique financière

### B3.1 Politique financière respectueuse de l'environnement

<b>Généralités</b>	La commune doit tenir compte des critères écologiques dans le financement et dans le processus budgétaire.
<b>Mesures</b>	<p>Le plan pluriannuel de financement (PPF) requis par la loi contient actuellement (à la fin de l'année 2020) les principaux postes suivants (renouvellement des rues mis à part) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux de la Maison communale (rénovation énergétique)</li> <li>- La construction du nouveau bâtiment de l'école/Maison Relais (meilleure exploitation de l'espace, système énergétique avec 100% d'énergie renouvelable)</li> <li>- L'agrandissement de la station d'épuration</li> </ul> <p>Ces postes sont planifiés selon des critères écologiques et représentent à peu près deux tiers du volume d'investissement prévu et financé en partie à crédit.</p> <p>Même si la commune n'avait pas encore de critère de décision défini pour le choix d'un établissement bancaire, il faut tout de même noter que la Spuerkeess offre des crédits et des produits d'épargne écologiques et durables (« etika » et « EcoPrêt »).</p>
<b>Programme</b>	Évaluation des partenaires financiers selon des critères écologiques
<b>Progrès</b>	Part des investissements incluant des considérations écologiques : env. 66%
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car les critères écologiques ont une place importante dans les opérations financières.

### B3.2 Politique d'investissement respectueuse de l'environnement

<b>Généralités</b>	La commune doit prendre en compte des critères écologiques dans le choix des différents investissements.
<b>Mesures</b>	<p>Au cours de la législature actuelle, la commune investit l'excédent de son budget ordinaire dans son propre domaine communal pour des infrastructures nécessaires (Administration communale, École), au lieu notamment de les confier à des gestionnaires de fonds externes. Cette forme d'investissement est au service du Bien commun, et non de l'accroissement du capital.</p> <p>En 2018, la commune a acheté le terrain de 32 ares « In den Bourwiesen » à la « Turelbach », afin de le mettre à disposition du syndicat intercommunal SICONA, dans le cadre d'un projet visant à la conservation et à la reconstitution de biotopes. Un autre projet porté conjointement par la commune de Mertzig et le SICONA a permis de supprimer une plantation d'épicéas à la Turelbach et de restaurer la zone humide originelle, ainsi que plusieurs petits plans d'eau. Les travaux se sont achevés récemment et les terrains communaux sont maintenant complètement à disposition de la nature. L'entretien doit pouvoir faciliter la réintroduction des espèces typiques.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune a mis en place de premières mesures.

### B3.3 Impôts, taxes et redevances

<b>Généralités</b>	La commune doit instaurer des impôts, taxes et redevances écologiques devant servir d'incitation pour que les citoyens et les entreprises adoptent un comportement respectueux de l'environnement.
<b>Mesures</b>	Depuis 2017, la commune a accordé des subventions aux ménages pour des conseils en énergie, le remplacement des pompes thermiques, l'équilibrage hydraulique et des équipements solaires thermiques. Les subventions ont été augmentées en 2020, conjuguées aux aides de l'État, et comprennent maintenant également l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la construction durable, d'autres énergies renouvelables, l'utilisation des eaux de pluie et les vélos (électriques).  La grande réforme du SIEDEC « Jeter moins, recycler plus » mise en place en 2020 inclut des redevances pour l'élimination des déchets ménagers suivant le principe du pollueur payeur.
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	Volume des subventions prises en compte dans le cadre de la réforme de 2020  Pourcentage de mazout dans la distribution de chauffage : 68,3% (2018)  Taux d'assainissement (isolation, ventilation, énergies renouvelables) : environ 1-3% des immeubles par an (2013-2018)
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune a évalué les aides de 2017 et les a ensuite revues et corrigées.



© Jason Goldschmit

## B4 Responsabilité sociale et politique financière

### B4.1 Politique financière juste d'un point de vue social

<b>Généralités</b>	La commune doit prendre en compte des critères sociaux dans le financement et dans le processus budgétaire. Cela inclut notamment la politique fiscale et celle liée à la dette, ainsi que l'orientation sociale des partenaires financiers. « Social » porte ici sur la justice intra- et intergénérationnelle.
<b>Mesures</b>	Malgré un budget ordinaire excédentaire, la commune s'endette pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires.  Citation de Mike Poiré lors des débats budgétaires de 2019 (traduit du luxembourgeois) : « Contracter des dettes, ce n'est pas un crime ! Bien au contraire. Contracter des dettes, c'est, dans notre contexte, investir dans la modernisation de la commune de façon à l'adapter aux générations futures. Bien entendu, nous devons savoir jusqu'où nous pouvons aller. Cela relève de la responsabilité du Collège échevinal, qui, depuis le début, a cherché les conseils nécessaires. »  Pour garantir une gestion responsable des finances communales malgré la baisse des recettes due au Coronavirus, l'agrandissement de l'école et de la Maison Relais, qui est actuellement le plus grand projet d'investissement de la commune, a été divisé en 3 phases s'étendant au total sur 12-15 ans. Les prêts ont été contractés sur 20 ans. La reconstruction de l'école était devenue nécessaire en raison d'un manque criant de places, puisque de 2010 à 2017, le nombre de classes a augmenté de 36% (de 14 à 19, selon l'Institut national de la statistique).  Le ministère de l'Intérieur a fixé comme critère pour le seuil d'endettement que les annuités des prêts doivent correspondre à moins de 20% des recettes ordinaires.  En outre, la commune prévoit chaque année un bonus de solidarité sur les aides de l'État pour les ménages qui y ont droit.

	Même si la commune n'avait pas encore de critère en ce qui concerne le choix des institutions bancaires, il faut tout de même signaler que la Spuerkeess a le label CSR « Entreprise Socialement Responsable » (ESR) de l'INDR (Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises) depuis 2012.
Programme	
Progrès	Respect du critère pour le seuil d'endettement
Évaluation et motivation	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune adopte une politique financière responsable sans endettement excessif.

#### B4.2 Politique d'investissement juste d'un point de vue social

Généralités	La commune doit prendre en compte les critères sociaux dans le choix des investissements.
Mesures	Comme mentionné plus haut, la commune investit pendant la législature actuelle l'excédent de son budget ordinaire dans le l'entretien et l'agrandissement des infrastructures nécessaires.  En 2018 et 2019, la commune a acheté deux terrains pour y construire un établissement scolaire et des logements abordables. Ces derniers permettent de créer d'autres logements sociaux (avec un bail emphytéotique) à Mertzig. Ces placements d'argent servent le Bien commun, et non l'accroissement du capital.
Programme	
Progrès	Proportion de l'excédent du budget ordinaire étant investie selon des critères sociaux.
Évaluation et motivation	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), puisque la commune prend des mesures pour effectuer des placements d'argent justes d'un point de vue social.

## B5 Transparence et participation à la politique financière

Généralités	La commune doit communiquer aux citoyens et citoyennes le nom de ses partenaires financiers, le plan financier et les placements d'argent, et les laisser prendre part aux décisions sur ces questions.
Mesures	<b>Bulletin communal « Martiaco » et le nouveau site Internet :</b>  La commune publie dans le bulletin communal « Martiaco » et sur le site Internet : les allocutions sur le budget (explications sur le budget), des tableaux récapitulatifs des budgets prévisionnels et rectifiés, une liste de tous les investissements, une liste de tous les subsides aux associations, l'impact du Coronavirus, et la répartition des investissements les plus importants.  <b>Séances du Conseil communal :</b>  Tous ces sujets sont discutés et votés au cours des séances publiques du Conseil communal. De plus, le plan pluriannuel de financement (PPF) est communiqué chaque année au Conseil communal.
Programme	Idées apparues au cours des ateliers : expérimenter des formes de démocratie directe allant des auditions aux décisions sur les investissements et les projets de construction (p. ex. une commission des finances).  La déclaration du Collège échevinal envisage aussi des modèles alternatifs de financement, comme le partenariat public-privé ou le financement participatif (Crowdfunding), dans la mesure où cela est permis par la loi.
Progrès	
Évaluation et motivation	0 point sur 10 (sur l'échelle de -10 à 10)

# C Membres du personnel et élus

Comptent parmi les élus : le Bourgmestre, les deux Échevins et six Conseillers communaux. Les membres des commissions en font aussi partie, puisqu'ils reçoivent de la part de la commune une indemnité à chaque session.

La commune a 19 salariés (à la date de novembre 2020) au sein de l'Administration, dans la Régie communale et pour le nettoyage. Le garde forestier et le personnel enseignant sont employés directement par l'État.

## C1 Égalité de traitement et statut juridique des individus

### C1.1 Respect des individus au sein de l'institution

Généralités	La commune doit promouvoir et favoriser une culture centrée sur les membres du personnel garantissant le respect et la dignité de chacun.
Mesures	<p>En raison du nombre peu élevé de salariés, la hiérarchie est très horizontale au sein de l'Administration et de la Régie communale : il n'y a qu'un seul coordinateur pour chaque groupe, chacun ne comptant que maximum 8 personnes.</p> <p>Le Bourgmestre, les Échevins et les membres du personnel promeuvent, malgré les bureaux individuels et communs, une culture de la porte ouverte pour faciliter la communication.</p> <p>Pour que la hiérarchie soit bien définie, un organigramme et les fiches de postes sont élaborés en concertation avec les membres du personnel, et sont en vigueur depuis novembre 2020. Dans la Régie communale, les responsabilités sont réparties entre quatre personnes suite au départ du chef d'équipe en 2021, de façon à alléger quelque peu la charge de travail.</p> <p>Les entretiens légalement obligatoires avec les membres du personnel devant être menés par le Collège échevinal doivent encore être mis en œuvre pour les salariés ayant un ancien contrat. Le premier entretien avec les membres du person-</p>

nel ayant un nouveau contrat a eu lieu à l'été 2020, suivi en automne d'un entretien par semaine à la Régie communale. Ces entretiens servent à évaluer le travail et à se prononcer sur une éventuelle promotion et le passage à un échelon de salaire supérieur.

Les contrats de travail à durée déterminée ne sont signés que dans le cadre des programmes de l'Agence pour le développement de l'emploi. Le but est toujours d'offrir un contrat de travail à durée indéterminée après une année de travail satisfaisant. Il n'est pas fait usage de la possibilité légale de prolonger deux fois le contrat de travail à durée déterminée.

Pour l'Administration et la Régie communale, il existe des cuisines avec du café gratuit (Fairtrade). À la Régie communale, il y a un sofa pour faire une petite sieste à la pause de midi, qui est utilisé et accepté comme tel.

La conception des différentes stations du sentier thématique, de la « Give-Box » et de la « Bicher-Box » témoigne de la liberté de création dont bénéficie la Régie communale. Pour valoriser le travail, effectué, des photos sont prises et publiées dans le bulletin communal « Martiaco ».

Les formations continues volontaires favorisent l'évolution professionnelle des membres du personnel, et donc aussi leur épanouissement personnel. Parmi celles-ci figurent la visite d'autres communes de l'Économie pour le Bien commun lors de l'été 2019, et la visite du syndicat des eaux DEA et d'une entreprise (serrurerie) à l'été 2020.

Un bon équilibre entre travail et vie privée est favorisé par un temps de travail réparti équitablement, établi par contrat (chapitre C4.2) et par la solidarité entre les membres du personnel (C2.1).

Programme	Entretiens avec les membres du personnel fin 2020 / début 2021
-----------	--

GIVE-BOX

#MERTZIG4ALL

GIVE-BOX

SITE SAYS  
VIDEO  
SURVEILLANCE



<b>Progrès</b>	<p>Rotation du personnel :</p> <p>Depuis 2018, il y a eu 6 départs volontaires (dont 3 départs à la retraite) et 2 licenciements, dont les motifs étaient légalement justifiés.</p> <p>Depuis 2018, il y a eu 6 embauches.</p> <p>Le personnel comptant 21 membres à l'origine, il en résulte un taux de rotation annuel moyen du personnel de 13,5% (soit un taux comparable avec les services publics allemands).</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), après confirmation par l'audit d'une bonne ambiance de travail.

## C1.2 Sécurité et santé

<b>Généralités</b>	La commune doit garantir la sécurité sur tous les postes de travail et soutenir le bien-être physique et la santé des membres du personnel.
<b>Mesures</b>	<p>Les petites équipes permettent de tenir compte plus facilement de la santé des uns et des autres. Les visites chez le médecin ne posent pas de problème. La commune fournit chaque semaine une corbeille de fruits bio et de l'eau potable pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée.</p> <p>Le travail réalisé pour la Régie communale étant principalement d'ordre manuel et physique, la sécurité et la prévention y sont très importantes. Ces dernières années, l'équipement a été étoffé afin de pouvoir travailler quelles que soient les conditions météo, et une nouvelle scieuse plus sûre a été acquise.</p> <p>Afin de garantir que les membres du personnel puissent véritablement se déconnecter après la journée de travail, la Régie communale recourt à des téléphones portables professionnels, et non privés.</p> <p>Dans le cadre de la rénovation de la Maison communale, la commune va investir dans du mobilier plus ergonomique.</p>
<b>Programme</b>	<p>Entretien avec les membres du personnel pour avoir leur avis.</p> <p>Encouragement à faire du sport et une activité physique.</p>

<b>Progrès</b>	<p>Aucun accident du travail ces 3 dernières années.</p> <p>Taux d'absence (pour raisons de santé) semestriel des membres du personnel :</p>		
	<b>Semestre</b>	<b>Commune de Mertzig</b>	<b>Secteur : service public</b>
	1/2018	6,84%	8,94%
	2/2018	10,98%	8,87%
	1/2019	5,25%	6,47%
	2/2019	1,47%	5,79%
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), puisque des premières mesures allant au-delà des obligations légales ont été prises.		

## C1.3 Diversité, égalité des chances et égalité hommes-femmes

<b>Généralités</b>	Les différences entre les membres du personnel doivent être considérées comme une richesse, et ne peuvent pas aboutir à une discrimination, ce afin que tous les membres du personnel puissent bénéficier des mêmes opportunités. Les différences peuvent concerner : le sexe, la connaissance de la langue, le handicap, l'âge, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle.
<b>Mesures</b>	<p>Lors du recrutement, la commune veille à ce que la mentalité de la personne s'accorde bien avec celle de l'équipe, et que la répartition des postes entre les sexes soit équilibrée.</p> <p>Depuis qu'une personne avec un handicap a été embauchée, Mertzig répond au quota légal de 5% dans les organismes publics. Il faut noter que le non-respect du quota légal n'a toutefois aucune conséquence. Par ailleurs, deux francophones travaillent à la Régie communale. Il n'existe aucune obligation légale concernant la diversité linguistique, laquelle ne constitue d'ailleurs pas un obstacle dans la vie quotidienne. Des cours de langue sont offerts pour favoriser l'intégration.</p>

	<p>La commune renonce à son droit de regard sur l'aménagement du congé parental et de paternité, de sorte que les membres du personnel sont donc libres de décider eux-mêmes. Le personnel de la Régie communale et du Service technique bénéficie ou pourra bénéficier du congé parental.</p> <p>Même si la taille des équipes est plutôt réduite, des possibilités de promotion existent : 1) en passant de la Régie communale à l'Administration, et donc en passant ainsi du statut d'ouvrier à celui d'employé, et par la suite à celui de fonctionnaire ; 2) en assumant un rôle de coordination.</p> <p>En ce qui concerne la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, un fonctionnaire a demandé en 2020 à pouvoir être en télétravail un jour par semaine, demande qui a été acceptée avec l'accord avec tous les collègues de travail. Si le service le permet, tous les membres du personnel ont depuis droit à un jour de télétravail par semaine.</p> <p>Suite à la présentation de plusieurs candidats, 2 délégués/ représentants (un membre du Collège échevinal et un représentant du personnel) à l'égalité des sexes ont été désignés à l'unanimité du Conseil communal en novembre 2020.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	<p>Proportion hommes/femmes : 7 femmes et 12 hommes (soit 37% de femmes, contre 40% au niveau national)</p> <p>2 postes à responsabilité sur 8 sont occupés par des femmes.</p> <p>Proportion de personnes handicapées au sein du personnel : 5,3%</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend des mesures intéressantes et adéquates.

## C2 Accord commun sur les objectifs du Bien commun

### C2.1 Collaboration solidaire

<b>Généralités</b>	La solidarité, c'est l'aide mutuelle dans des situations critiques, et est notamment liée à un sentiment d'appartenance. Les membres du personnel doivent donc être solidaires les uns envers les autres, tout comme la commune, en tant qu'employeur, doit l'être vis-à-vis de son personnel. La commune doit aussi renforcer l'esprit d'équipe pour améliorer la collaboration. La collaboration concerne aussi bien l'Administration, que la Régie communale et le Conseil communal.
<b>Mesures</b>	<p><b>Les membres du personnel entre eux :</b></p> <p>Les membres du personnel peuvent suivre des formations continues spécifiques afin de pouvoir mieux s'entraider. Cela permet d'avoir une répartition plus flexible des tâches, ce qui améliore la cohésion de l'équipe. En outre, les pics de travail peuvent ainsi être mieux gérés, ce qui améliore aussi l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.</p> <p><b>L'employeur vis-à-vis de ses employés :</b></p> <p>La commune organise régulièrement des excursions et des événements pour renforcer l'esprit d'équipe, comme par exemple la visite de communes du Bien commun en Autriche et en Allemagne, des réceptions pour le Nouvel an et des fêtes pour les départs de salariés.</p> <p><b>Conseil communal :</b></p> <p>Mertzig étant une commune dont la population est inférieure à 3.000 habitants, les élections communales se font d'après le système de la majorité relative : les électeurs votent uniquement pour des candidats, et non des listes (partisanes). Les candidats sans étiquette ont donc également une chance, et la collaboration solidaire ne suivant pas le programme d'un parti joue donc un rôle plus important.</p> <p>Une difficulté spécifique réside dans le fait que l'aspect politique peut peser sur les relations avec et entre les membres du personnel.</p>
<b>Programme</b>	Réactions des membres du personnel par sondage ou via les entretiens avec les membres du personnel.
<b>Progrès</b>	Dans les 8 séances du Conseil communal (de janvier jusqu'à la fin novembre 2020), le Conseil communal a voté ainsi :



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 71 fois,</li> <li>- dont 77% à l'unanimité,</li> <li>- avec en moyenne 94% d'approbation</li> <li>- et seulement un rejet et un blocage.</li> </ul>
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car les membres du personnel ont confirmé durant l'audit que la collaboration était constructive.

## C2.2 Prestations de services orientées vers l'intérêt général

<b>Généralités</b>	La commune doit veiller à ce que les membres du personnel et les élus comprennent bien qu'ils agissent en tant que prestataires au service de l'intérêt général.
<b>Mesures</b>	<p>Le Collège échevinal a déclaré à son entrée en fonction en 2018, que l'Administration communale doit fonctionner comme une entreprise de prestations de services, et doit donc être organisée comme un guichet citoyen moderne, où les citoyens peuvent réaliser des procédures administratives de manière rapide et simple. En outre, le Collège échevinal s'est mis lui-même face à ses propres responsabilités, en réitérant que la commune doit être un employeur progressiste et doit s'assurer, grâce à de nouvelles idées motivantes (p. ex. la formation continue), que les membres du personnel accomplissent leurs missions avec engagement et motivation, pour la plus grande satisfaction des citoyens.</p> <p>Pour devenir un guichet citoyen moderne, l'Administration communale a rallongé les horaires d'ouverture, afin d'être plus disponible pour les citoyens ayant des emplois du temps divers et variés. En outre, de plus en plus de procédures administratives en ligne peuvent être réalisées en ligne.</p> <p>Il n'existe aucun cas connu de corruption dans l'Administration ni au sein du monde politique, qu'il s'agisse de corruption passive ou active (p. ex. l'abus de pouvoir). Si des conflits d'intérêts sont constatés dans les conseils communaux, ces personnes ne peuvent alors pas participer aux votes concernés. C'est une disposition légale.</p>
<b>Programme</b>	

<b>Progrès</b>	Heures de formation continue par membre du personnel et année d'ancienneté dans l'administration : nombre minimal pour pouvoir passer une étape dans sa carrière : 12 jours (1 jour = 6h) au cours des 12 premières années de carrière. Le nombre de personnes allant au-delà du nombre minimal ou suivant des formations n'étant pas reconnues par l'Institut national de l'Administration publique (INAP). Nombre de cas de corruption : 0
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune montre être un employeur progressiste.

## C3 Favoriser un comportement écologique

### C3.1 Mobilité convenant à l'équilibre écologique

<b>Généralités</b>	À peu près un cinquième du bilan carbone moyen est causé par la mobilité. Par conséquent, la commune doit prendre des mesures appropriées pour réduire les émissions de CO <sub>2</sub> liées aux trajets domicile-travail de ses collaborateurs et aux déplacements professionnels.
<b>Mesures</b>	<p>Possibilités : Peu de membres du personnel habitent dans la commune et beaucoup ont donc un long trajet à faire pour venir au travail. 21% viennent à pied ou en vélo. La commune a acheté 2 vélos électriques et une voiture électrique pour les déplacements professionnels, lesquels sont utilisés par le Service technique et la Régie communale.</p> <p>Incitations : La commune a installé des places de stationnement pour vélos. Les personnes de la Régie communale se déplaçant beaucoup en voiture participent régulièrement à une formation à l'éco-conduite.</p>
<b>Programme</b>	« Mam Vélo op d'Schaff » : participation à l'action nationale promouvant l'utilisation du vélo pour faire le trajet domicile-travail en mai et en juin.
<b>Progrès</b>	<p>Répartition des modes de transport pour les trajets domicile-travail : 21% à pied ou à vélo.</p> <p>La consommation de carburant des véhicules de la commune est calculée depuis 2013 par la station diesel centrale.</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune crée des opportunités et des incitations pour encourager une mobilité écologique.

### C3.2 Alimentation écologique

<b>Généralités</b>	À peu près un tiers du bilan carbone écologique moyen est lié au secteur agro-alimentaire. La commune doit donc sensibiliser davantage les membres du personnel à la question de l'alimentation écologique durable.
<b>Mesures</b>	La commune n'ayant pas de cantine, les membres du personnel mangent chez eux, à l'extérieur ou apportent leur repas au travail. La commune soutient une alimentation saine en fournissant des corbeilles de fruits à la Régie communale et à l'Administration.  En tant que commune Fairtrade, elle se procure des produits certifiés quand cela est possible (café, banane, chocolat) et soutient ainsi la protection de l'environnement, puisque le label interdit les pesticides et offre une prime bio aux producteurs.
<b>Programme</b>	Idées : formations, réductions sur les repas pris dans le restaurant local, panier de légumes, menus du midi fournis par des agriculteurs, cours de cuisine végétane, coopération avec Arcus/SICONA.
<b>Progrès</b>	Nombre de végétariens/végétaliens au sein du personnel : 0%
<b>Évaluation et motivation</b>	1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la bonne volonté est évidente.



© Jason Goldschmit

### C3.3 Culture écologique

<b>Généralités</b>	La commune doit développer une culture orientée vers l'écologie afin de modifier les habitudes des membres du personnel, tant sur un plan professionnel que personnel. Cela concerne des sujets tels que la gestion des bâtiments et la performance énergétique.
<b>Mesures</b>	Mertzig, en tant que commune membre de <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Alliance pour le climat,</li> <li>- Fairtrade,</li> <li>- Umweltberodung,</li> <li>- Pacte anti-gaspi (contre le gaspillage alimentaire),</li> <li>- Drèpsi (pour une gestion durable de l'eau potable),</li> <li>- Pacte climat, et</li> <li>- SICONA,</li> </ul> participe à tous les réseaux environnementaux du Luxembourg. En outre, la commune a créé une commission consultative « verte ». Les membres du personnel sont sensibilisés à ces thématiques car celles-ci sont incluses dans leur travail quotidien. Cela se manifeste par une gestion efficace des bâtiments, de l'énergie et de l'eau par les membres du personnel, et se reflète dans les nombreuses propositions d'amélioration émanant du personnel lui-même, lesquelles se retrouvent dans la liste du Pacte climat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des économiseurs d'eau ont été installés dans les toilettes et les douches de la salle de sport et des terrains de sport,</li> <li>- arrosage des sols et des terrains de football avec l'eau de pluie,</li> <li>- isolation thermique du plafond du dépôt communal,</li> <li>- revêtement des rues anti-verglas,</li> <li>- technologies innovantes dans les vestiaires des terrains de football,</li> <li>- participation au programme de sensibilisation Energie-Light,</li> <li>- optimisation de la ventilation dans l'école (remarque du personnel enseignant),</li> <li>- surveillance de l'utilisation de l'eau et de la consommation d'énergie,</li> <li>- élaboration de directives pour l'approvisionnement et de normes pour les bâtiments de la commune.</li> </ul>



Klima-Bündnis  
Lëtzebuerg



	<p>Une équipe dédiée au climat (= commission verte) a été créée dans le cadre du Pacte climat. Elle se compose comme suit selon le souhait de la commune : un conseiller pour le climat, un représentant de la politique communale, un représentant de l'Administration, des experts locaux/régionaux et des citoyens.</p> <p>L'équipe dédiée au climat se réunit plus de 4 fois par an. Elle conceptualise ou définit des objectifs et propose des missions pour mettre en œuvre des mesures. Le programme d'activités contient en outre des échéances, des responsabilités, un budget et l'état d'avancement des mesures.</p> <p>L'équipe dédiée au climat accompagne aussi la mise en œuvre pratique des mesures. Les résultats sont évalués chaque année lors de la rédaction du rapport annuel. La réalisation des objectifs est contrôlée à l'aide d'indicateurs clés (p. ex. EnerCoach).</p>
<b>Programme</b>	Programme de formation continue pour tous les membres du personnel de la commune, du personnel enseignant et de la Maison Relais portant sur une collecte conforme des déchets, en collaboration avec l'« Umweltberodung Lëtzebuerg » (EBL). Le projet commencera en 2021.
<b>Progrès</b>	<p>Comme le succès de l'équipe dédiée au climat dans le cadre du Pacte climat (European Energy Award) dépend de l'investissement de ses membres, les scores du Pacte climat doivent servir d'indicateur de progrès à la commune :</p> <p>En février 2014 : 29% (l'inventaire n'était pas encore terminé)  En février 2015 : 40% (médaille de bronze)  En février 2016 : 55% (médaille d'argent)  En février 2017 : 57%  En février 2018 : 61%  En février 2019 : 64%  En décembre 2019 : 68,8%  En octobre 2020 : 78% (médaille d'or)</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend un grand nombre de mesures grâce à l'investissement de son personnel.

## C4 Partage équitable du travail

### C4.1 Répartition équitable des tâches et des salaires

<b>Généralités</b>	La commune doit garantir que le volume de travail soit réparti de manière équitable en fonction des salaires à tous les niveaux de la commune.
<b>Mesures</b>	<p>Du côté des salariés de la Régie communale et des fonctionnaires de l'Administration, la commune N'A PAS LE DROIT de définir les salaires, car tout est fixé par la loi. De même, les jetons de présence aux sessions du Conseil communal, des commissions et des syndicats sont aussi plafonnés par la loi (en fonction de la taille de la commune).</p> <p>Il existe une convention collective pour les salariés de la Régie communale, laquelle n'est toutefois pas juridiquement contraignante. Sur proposition du Collège échevinal, le Conseil communal a décidé de l'appliquer (depuis 2019), car elle promeut plus d'équité et de transparence en reconnaissant les qualifications (p. ex. l'examen de maîtrise). Suite à cette décision, l'Administration l'a implémentée et le monde politique s'est tenu en dehors du sujet.</p> <p>Les ouvriers sont libres de se faire payer les heures supplémentaires ou de les réduire. D'après un règlement interne, les salariés ont le droit de cumuler un maximum de 16 heures supplémentaires à la fin du mois. L'excédent est supprimé chaque mois.</p> <p>Les femmes et les hommes sont rémunérés de manière égale.</p> <p>Selon l'Institut national de la statistique (STATEC, référence de l'année 2018), un salaire de 2 110 € nets par mois est nécessaire pour pouvoir couvrir les frais de subsistance d'un foyer d'une personne. Les lois relatives au service public et la convention collective vont toutefois au-delà de ce revenu minimum à hauteur de min. 50%.</p> <p>Même si la commune ne peut pas déterminer les salaires, elle veille à une distribution équitable du travail au prorata des rémunérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour éviter l'accumulation des heures supplémentaires, un nouveau poste de rédacteur a été créé au début de l'année 2020 dans le Secrétariat communal.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors des embauches, les liens personnels sont mis de côté et des critères objectifs sont appliqués.</li> <li>- La répartition équitable du travail et des rémunérations a été contrôlée pour établir l'organigramme et les situations déséquilibrées ont été corrigées.</li> <li>- Il y a eu aussi des licenciements justifiés.</li> </ul>
<b>Programme</b>	<p>Discussions sur la charge de travail au cours des entretiens menés avec les membres du personnel.</p> <p>Identifier les possibilités d'optimiser les processus.</p>
<b>Progrès</b>	<p>Heures supplémentaires : 2 ouvriers de la Régie communale se font payer les heures supplémentaires : ils ont en moyenne 16,6 heures supplémentaires par mois du fait de services d'arrosage et de déneigement relativement longs.</p> <p>Enregistrement des heures supplémentaires dues par emploi.</p> <p>L'écart entre les rémunérations est défini par la loi.</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune a favorisé une distribution équitable de la charge de travail, malgré le peu de liberté dont elle dispose pour fixer les salaires.</p>

## C4.2 Organisation juste et sociale du temps de travail

<b>Généralités</b>	<p>La commune doit proposer des formes d'aménagement du temps de travail qui soient socialement justes, permettent de concilier les attentes des membres du personnel et ses propres besoins.</p>
<b>Mesures</b>	<p><b>Formes d'aménagement du temps de travail :</b></p> <p>La Régie communale a des horaires fixes car le travail se fait en équipe et est organisé en fonction des réunions du matin.</p> <p>Dans l'Administration, les horaires de travail sont variables, mais toujours avec une plage horaire fixe pendant les heures d'ouverture au public.</p> <p>Les membres du personnel peuvent ainsi répartir librement 2 heures de travail par jour (sauf les mercredis à cause des horaires d'ouverture étendus). Les membres du personnel ont</p>

	<p>maintenant plus de flexibilité pour répartir leurs heures de travail en fonction des heures d'ouverture.</p> <p>Cette forme d'aménagement a été développée suite à un consensus trouvé entre les responsables des ressources humaines (Collège échevinal) et le personnel.</p> <p>Les membres du personnel sont libres de choisir de prendre un congé parental.</p> <p>Un temps partiel est toujours possible sur demande, et nécessite seulement un certain temps de préparation pour adapter l'organisation interne. C'est envisageable pour tous les postes. Le personnel de nettoyage travaille actuellement à 75%. Du fait de la pression financière sur le marché de l'immobilier, les demandes sont toutefois peu nombreuses.</p> <p>Les heures supplémentaires peuvent être réduites librement, si le travail le permet.</p> <p><b>Enregistrement des heures de travail :</b></p> <p>Tout le monde enregistre ses heures de travail de manière numérique, à l'aide d'un système de badge (= pointage). L'introduction de ce système doit permettre de simplifier l'enregistrement et le respect des heures de travail et des heures supplémentaires, et les rendre justes et transparents.</p> <p>Le système de badge n'est pas utilisé pour effectuer des contrôles réguliers, mais uniquement en cas de doute (soupçon d'abus).</p> <p>La gestion des congés s'effectue aussi de manière numérique (vue du solde, demandes). Les comptes épargne-temps du service public ont récemment été réformés : ils comptabilisent désormais le solde des congés.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	<p>Nombreuses formes d'aménagement du temps de travail</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune autorise de nombreuses formes d'autogestion.</p>

## C5 Communication transparente et processus démocratique

### C5.1 Transparence dans les processus d'information et de communication

Généralités	La commune doit veiller à ce que tous les membres du personnel aient un accès simple à toutes les informations essentielles, pour qu'ils puissent se constituer une opinion éclairée et intervenir de manière active.
Mesures	<p>Les lois relatives au service public règlent de nombreuses questions : droits, obligations, procédures, compétences et pouvoirs de décision. Par conséquent, de nombreuses informations sont accessibles au public, p ex. les salaires, le temps de travail et les conditions de télétravail. Cela vaut également pour la convention collective. Ces documents sont les premières sources de référence en cas de doute.</p> <p>Les lois définissent aussi les domaines que la commune a le droit de réglementer par des règlements internes dans le cadre prédéfini. Par exemple, le nombre d'heures supplémentaires ou le télétravail. Le Collège échevinal peut promulguer des règlements (aussi démocratiques → C5.2). Ces règlements apportent de la clarté et de la transparence.</p> <p>Dans ces conditions-cadres (lois et règlements internes), le travail au quotidien est caractérisé par des processus de communication directs au sein des petites équipes dans l'Administration et la Régie communale. En outre, le Bourgmestre, les Échevins et les membres du personnel promeuvent une culture de la porte ouverte dans leurs bureaux individuels ou collectifs. Une salle de repos aménagée de manière confortable offre un espace pour des discussions et des réunions spontanées. La communication relative au contrôle des résultats des processus de travail se concentre sur le résultat, plutôt que le processus.</p> <p>Tous les fichiers du personnel communal sont enregistrés sur un réseau informatique (cloud). Les salariés de la Régie communale ont reçu un téléphone portable avec un compte e-mail professionnel afin de rester informés. Ils utilisent la caméra pour pouvoir documenter leur travail.</p>

	Les entretiens avec les membres du personnel permettent d'aborder des questions plus confidentielles.
Programme	
Progrès	Évaluation de la transparence par les membres du personnel, grâce à la collecte continue des réclamations relatives aux atteintes portées à la transparence.
Évaluation et motivation	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune soutient une culture de communication ouverte.

### C5.2 Processus de décision démocratique

Généralités	La commune doit s'assurer la coopération la plus large et une participation aux processus de décision la plus importante possible pour les membres du personnel.
Mesures	<p>Une représentation du personnel est obligatoire à partir de 20 salariés.</p> <p>En règle générale, le Collège échevinal est habilité à donner des instructions. Il peut toutefois céder son pouvoir de décision et/ou laisser des personnes concernées concourir à la prise de décision. Cela s'est produit dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les embauches doivent être soumises au vote lors de séances du Conseil communal n'étant pas accessibles au public, puis elles sont publiées dans le bulletin communal « Martiacco ». Le Collège échevinal peut recruter du personnel pour la Régie communale. Les futurs collaborateurs sont d'abord sélectionnés de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le prédécesseur et les collègues fixent des critères pour le profil du candidat recherché.</li> <li>- Les membres du personnel concernés lisent les curriculums vitæ, prennent part à la sélection des candidats et sont présents lors des entretiens d'embauche.</li> <li>- L'équipe a discuté des moyens de remplacer les cadres. Dans un cas précis, les responsabilités ont été réparties entre deux personnes.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation et transformation de l'Administration communale : l'idée est venue des membres du personnel. Puis, tout le monde a été intégré dans le processus de planification (p. ex. pour l'aménagement des bureaux) et une décision a été prise de manière consensuelle.</li> <li>- Coronavirus : au cours du confinement (partiel), il a été décidé de manière consensuelle de rendre possible la prise de rendez-vous avec l'Administration communale.</li> </ul> <p><b>Conditions de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation du travail est libre. À la Régie communale, une réunion d'équipe est organisée chaque matin au cours de laquelle la journée est planifiée.</li> <li>- Une demande de télétravail : une circulaire autorise le télétravail jusqu'à 3 jours par semaine. L'administration s'est mise d'accord pour accorder un jour par semaine à toute personne souhaitant télétravailler.</li> </ul>
Programme	
Progrès	Évaluation de la participation à la prise de décision par les membres du personnel, grâce à la collecte continue des réclamations relatives aux atteintes portées à la prise de décision collective.
Évaluation et motivation	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune favorise une culture de la prise de décision collective dont les effets devraient être évalués pour obtenir une meilleure note.



© Jason Goldschmit



# D Citoyens et acteurs économiques

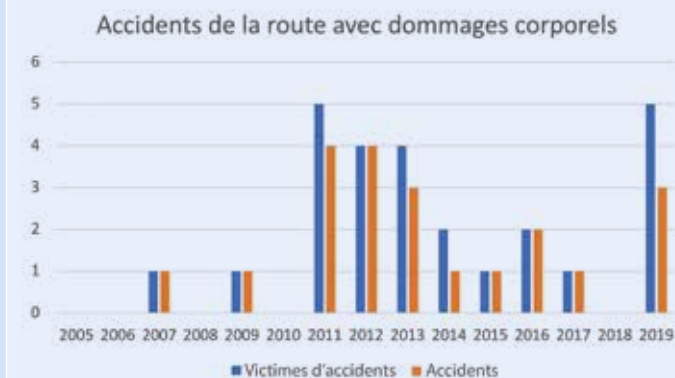
## D1 Protection de l'individu

### D1.1 Bien-être de l'individu dans la commune

Généralités	Le bien-être de tout le monde, quel que soit son âge, comprend la santé, la sécurité et la qualité de vie. L'être humain est un être social : son bien-être individuel dépend aussi de ses contacts sociaux. Les moyens permettant d'entretenir ses contacts sociaux sont présentés au point D2.1.
Mesures	<p><b>Santé :</b> Mertzig propose plusieurs clubs pour pratiquer une activité physique, qui sont soutenus financièrement par la commune, laquelle compte aussi 3 sentiers pédestres et pistes cyclables régionales. À cela s'ajoute le sentier thématique développé en 2011 en tant que projet LEADER, et qui présente l'histoire et le patrimoine culturel de la commune. Les soins de santé sont fournis par un médecin généraliste, un dentiste et un cabinet de kinésithérapie communal situé dans le presbytère. Comme le presbytère appartient à la commune, celle-ci peut avoir une influence positive sur les soins médicaux. L'espace public propriété de la commune comprend deux parcs et une forêt communale, et invite à la détente. Depuis sa rénovation en 2019, le terrain de football synthétique ne contient plus de granulés potentiellement dangereux, et est équipé d'une dalle amortissante qui protège les articulations. La commune a installé un défibrillateur public près du Centre culturel. Une fois par semaine, l'École distribue gratuitement des fruits dans le cadre du projet « Fruit4School », un programme européen de distribution de fruits à l'École. En cette période de Coronavirus, les citoyens pouvaient remplir gratuitement leurs récipients avec du gel hydro-alcoolique issu d'une production biologique régionale au bureau de l'Administration communale.</p> <p>Les lignes électriques à moyenne tension qui passent au nord et à l'ouest de la zone d'habitation présentent un risque potentiel pour la santé.</p>

C'est au niveau de la zone industrielle qu'ils se trouvent le plus près des habitations, à env. 17 m. Ces lignes fournissent actuellement 20 kV (au lieu de 65 kV) et sont en partie souterraines.

**Sécurité :** ces dernières années, la commune s'est engagée à améliorer la sécurité routière. Encouragée par l'enquête « Séchere Schoulwee » (soit « un trajet plus sûr vers l'école »), elle a mis en place des zones 30 (en 2017), des rues à trafic apaisé, des ralentisseurs (en 2019-2020), des priorités à droite et des entrées rétrécies sur de nombreuses routes de la commune. Des indicateurs de vitesse automatiques pour que les automobilistes régulent d'eux-mêmes leur vitesse ont été temporairement installés à deux endroits et leur effet évalué. Dans le cadre du projet participatif « Séchere Schoulwee », des sentiers pédestres et des pistes cyclables sûrs avec des panneaux et des poteaux ont été aménagés. L'effet de ces mesures sur les accidents de la route avec dommages corporels reste à démontrer.



La commune a adopté en 2019 un règlement général de police pour disposer de moyens légaux pour réguler l'ordre public.



La commune fait également contrôler régulièrement la sécurité de ses aires de jeux. Deux aires de jeux portent déjà le label correspondant.

**Qualité de vie :** en termes de services de proximité, Mertzig propose 5 restaurants et cafés, 2 boulangeries (dont une dotée d'une petite épicerie), un salon de coiffure, le bibliobus mensuel et une station-service incluant une boutique et proposant des services postaux.

Dans le but d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants, le bureau de l'Administration communale sera désormais également accessible aux personnes à mobilité réduite après les travaux de rénovation actuellement en cours. Il existe également un service de bus (Adapto) pour les personnes à mobilité réduite, pour lequel la commune a conclu une convention avec une compagnie de bus locale. Ce service de bus est subventionné par l'État.

La vie associative et les cours de musique cofinancés par la commune (à Mertzig par l'UGDA (Fédération nationale de musique du Grand-Duché de Luxembourg, et au Conservatoire du Nord à Ettelbruck) offrent des possibilités d'épanouissement personnel. 3 crèches, dont une communale, aident les concitoyens à concilier vie professionnelle et familiale à Mertzig. Elles jouent un rôle important car malgré la présence de la zone industrielle, la commune compte 81% de navetteurs (659 personnes font la navette sur les 811 travailleurs vivant à Mertzig en 2011), soit un taux très élevé qui s'est toutefois amélioré depuis les années 1960.

Pour les personnes âgées, la commune de Mertzig propose le service « Repas sur roues » en collaboration avec l'établissement public Servior, des aides ménagères par l'intermédiaire de l'initiative sociale pour l'emploi du CIGR Nordstad (Centre d'Initiative et de Gestion Régional Nordstad) et, en période de coronavirus, un service de livraison de repas assuré par le Forum pour l'emploi. Le service « Repas sur roues », organisé en coopération avec l'établissement public Servior n'est disponible que dans 31 des 102 communes du Luxembourg.

En complément des transports publics et privés, la commune subventionne le Bummelbus et le bus de nuit « Night Rider » :

Le Bummelbus, géré par le Forum pour l'emploi, est un moyen de transport à la demande, actuellement disponible pour 40 communes et 85.000 habitants dans le nord du pays.

Chacun peut utiliser ce service pour effectuer des trajets de courte distance sur le territoire. Le prix varie entre 2,00 € et 6,50 € par trajet en fonction de la distance (jusqu'à 35 km).

Le « Night Rider » est une autre offre volontairement proposée par la commune. Il s'agit d'une navette fonctionnant à la demande le week-end, sans itinéraires ni arrêts fixes. L'abonnement annuel est actuellement subventionné par environ 80 des 102 communes y participant. À Mertzig, 11 citoyens sont en possession d'un abonnement annuel depuis la première année d'existence.

#### Programme

Idées incluses dans la déclaration du Collège échevinal : la commune veut servir d'intermédiaire pour que les structures d'accueil des enfants puissent aussi temporairement faire office d'assistantes maternelles. Élargissement des démarches administratives pouvant être réalisées en ligne.

Au vu de l'évolution démographique rapide de ces trente dernières années, le bien-être de tous les individus doit être assuré par une croissance démographique plus modérée, notamment liée au plan d'aménagement général (PAG) actuellement en cours de révision.

On continue de constater une pollution sonore importante sur la route principale N21. Aux heures de pointe (de 17 à 19 heures), on compte actuellement près de 400 véhicules par heure.

Réouverture d'une épicerie.

#### Progrès

Espérance de vie au Luxembourg pour les individus nés en 2019 (selon le Statec) : Femmes 84,5 ans // Hommes 80 ans.

#### Évaluation et motivation

3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune offre de nombreux services.



## D1.2 Activité économique digne dans la commune

<b>Généralités</b>	<p>Une zone industrielle a été développée dans la commune à la fin des années 1960. La zone a été agrandie en 1990 pour atteindre environ 8,5 hectares et a été construite, sauf à quelques endroits. La commune compte 432 emplois (en 2005), ce qui est considérable pour une commune rurale. Ces emplois sont majoritairement occupés par des travailleurs venant de l'extérieur. Comme c'est le cas au niveau national, le nombre d'exploitations agricoles à Mertzig a diminué de 77% entre 1962 et 2008.</p> <p>La structure économique est diversifiée : 5 exploitations agricoles, 1 entreprise de traitement du bois, 2 entreprises en métallurgie, 1 tailleur de pierre, 1 entreprise de transport, 3 entreprises de construction, 1 boulangerie industrielle, 1 électricien, 1 horticulteur, 1 marchand de bétail, 1 traiteur, et de nombreux prestataires de services (carrossier, concessionnaire automobile, coiffeur, médecins, restaurants, crèches, consultant) ont leur siège à Mertzig. Par ailleurs, 1 fleuriste, 1 entreprise de pompes funèbres, 1 station-service, 1 garage, 1 entreprise de maintenance et de levage et 1 entreprise de construction ont une succursale à Mertzig. Cette structure diversifiée permet d'intégrer des personnes aux compétences diverses sur le marché du travail.</p>
<b>Mesures</b>	<p>La commune étant locataire d'une propriété commerciale, elle peut influencer le respect de la dignité humaine dans le monde de l'entreprise.</p> <p>Les nouvelles entreprises de Mertzig, par ex. une spécialiste en cours de préparation à la naissance, un projet de légumes biologiques et une artiste, sont présentées dans le bulletin communal « Martiaco ». Les trois crèches sont aussi présentées chaque année dans le bulletin scolaire.</p> <p>Pendant l'été, la commune propose des jobs d'été à la Régie communale et dans le Service technique, ainsi que des stages dans l'Administration communale afin d'offrir aux jeunes citoyens une première expérience professionnelle. En 2019, 6 jobs d'été et 1 stage ont été organisés.</p> <p>En outre, la commune sert d'intermédiaire, par exemple pour le rachat d'entreprises et d'exploitations agricoles, ou entre des propriétaires et des locataires potentiels.</p>

<b>Programme</b>	<p>Soutien plus important aux freelance et indépendants : par exemple par le biais d'espaces de travail partagés (coworking) et de mise en réseau.</p> <p>Idée issue des ateliers : prévoir des zones pour les petites entreprises dans les plans d'aménagement particuliers (PAP) afin d'améliorer les services de proximité et la structure économique.</p>
<b>Progrès</b>	<p>Nombre de secteurs d'activité : 22</p> <p>Nombre de travailleurs indépendants : total stable de 60 au cours des 10 dernières années. Comparativement, leur part dans la population active est passée de 8 à 6% au cours de la même période. Le travail indépendant contribue au Bien commun s'il permet bien un épanouissement personnel, et n'est pas seulement un faux travail indépendant exercé dans une dépendance extrême.</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la bonne volonté est manifeste.</p>

## D2 Solidarité dans la commune

### D2.1 Bien-être social

<b>Généralités</b>	<p>Le bien-être social est ici compris comme le « bien-être global » résultant du vivre ensemble dans la commune. Le vivre ensemble concerne les domaines dans lesquels des interactions sociales peuvent ou doivent avoir lieu, et donc également les services de proximité (voir point D1). L'objectif est d'amener tous les citoyens à participer à la vie sociale.</p>
<b>Mesures</b>	<p>La commune soutient la vie associative (voir la liste de toutes les associations au point E2.3) financièrement et en mettant des infrastructures à disposition (centre culturel, terrains de sport, salle de sport, ancien bâtiment de la poste). Cela donne lieu à de nombreux événements culturels, dont la plupart se répètent tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée de l'intégration, une initiative de l'État ;</li> <li>- Melting Pot : rencontre culinaire et culturelle organisée par la Commission d'intégration depuis 2007, en cours de révision depuis 2018 ;</li> </ul>

- Festival portugais de deux jours, organisé par l'association « Amigos » ;
- Fêtes de quartier : initiatives privées soutenues par la commune, qui fournit les équipements ;
- Marché de Noël : initié par la Maison Relais, il est organisé depuis 2 ans par la Commission « Évènement » de la commune et a été élargi afin de devenir un événement public. Les bénéfices des ventes sont reversés à la Maison Relais afin de financer leurs activités ;
- Concert d'hiver de l'École de musique de Mertzig ;
- Audition des jeunes de l'École de musique (UGDA) ;
- Fête des seniors ;
- Réception du Nouvel An du Club Senior Nordstad (2019) ;
- Concert de gala de la Chorale Municipale Lyra d'Ettelbrück & de la Chorale Sainte Cécile de Mertzig ;
- Fête des brandons pour fêter la fin de l'hiver, organisée par les pompiers, le Club des Jeunes et la fanfare de Mertzig ;
- Fête de « Meekranz », célébrée traditionnellement lors de la Journée du travail le 1er mai : décoration de bâtiments avec des couronnes de feuilles par les pompiers, avec accompagnement musical par la fanfare de Mertzig ;
- Fête nationale : festivités publiques la veille organisées par la commune ;
- Fête de l'École avant les vacances scolaires d'été ;
- Kermesse ;
- Gala de danse organisé par l'association « Dréimoment » ;
- Exposition de photos/œuvres à l'Administration communale ;
- Cabaret organisé par l'association « d'Fonkerten » ;
- Représentation théâtrale avec promenade à travers tout le village organisé par l'association « d'Fonkerten » ;
- Vide-grenier : marché aux puces de vêtements de seconde main organisé par l'association « d'Fonkerten » ;
- Atelier de pantomime organisé par l'association « d'Fonkerten » ;
- Bike4Life : 9 éditions (jusqu'en 2017) de cette course de 4 heures de VTT. Les recettes de l'événement ont été versées à des projets de prévention du cancer de la peau.

La commune organise chaque année une fête des seniors juste avant Noël pour tous les citoyens de plus de 65 ans. Les seniors apprécient manifestement cet événement, car ils célèbrent les anniversaires à chiffres ronds depuis 2019. Lors de la fête des seniors de 2019, un appel a également été lancé pour trouver des bénévoles qui désireraient lire, cuisiner ou se promener avec des enfants. Les bénévoles ont ensuite aidé à organiser la soirée lecture de l'École.

Citation de Barbara Wiesen du Club Senior Nordstad à propos de la réception du Nouvel An : « Grâce à cette grande manifestation organisée ensemble, de nombreux seniors de Mertzig et des environs ont pu entrer en contact avec le Club Senior, la commune, mais aussi entre eux, transformant ainsi cet événement en un moment de convivialité, d'échange et d'information. »

Afin de prévenir l'isolement social, un opérateur privé propose un service de « logement encadré » dans une résidence pour seniors à Mertzig. Cette forme de logement particulière consiste en des logements individuels adaptés aux personnes âgées et se trouve dans un lieu à usage mixte (résidentiel et commercial). La commune entretient des contacts avec les habitants par l'intermédiaire de sa commission intergénérationnelle, dont les habitants sont membres. En outre, la commune soutient les associations qui proposent des activités à destination des personnes âgées.

Un contact étroit avec l'école est nécessaire afin de mener à bien la mission de la commune d'organisation de l'enseignement scolaire. Cela permet de proposer de nombreuses activités extrascolaires financées par la commune : yoga, programme de sensibilisation sur la durabilité à l'école, ateliers sur le commerce équitable, soirées lecture, excursions (cinéma, musées, fermes pédagogiques...), marché de Noël, fête de l'école, journée du sport scolaire, ou encore un projet porté par l'Alliance pour le climat et l'ASTM « Hilfe wo ist mein Klopapier » (soit en français « À l'aide, où est mon papier toilette »).

Le bâtiment de l'école doit être agrandi en raison du manque d'espace, et sa modernisation doit aussi permettre d'offrir un environnement sain et adapté à l'âge des élèves. Pour ce faire, la commune s'appuie sur le concept LernLandschaft ([www.lernlandschaft.de](http://www.lernlandschaft.de)).

	<p>Afin de pouvoir régler légalement le vivre-ensemble, la commune a adopté un règlement général de police en 2019 dans le cadre du principe de l'autonomie communale. Cela signifie que la police dispose désormais d'un moyen légal pour assurer le respect de l'ordre public.</p> <p>Depuis 2020, la commune offre un service de médiation confidentiel pour les conflits de voisinage. Pour ce faire, elle a conclu une convention avec un médiateur accrédité, met à disposition une salle neutre (l'ancien bâtiment de la poste), et finance les 3 premières heures de médiation par affaire. Seul le médiateur connaît les coordonnées et les noms des personnes concernées.</p>
<b>Programme</b>	<p>Potentiel d'amélioration : identification des groupes marginalisés.</p> <p>Idée issue des ateliers : une journée annuelle pour que les associations se présentent et attirent de nouveaux membres.</p>
<b>Progrès</b>	<p>Participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de membres des associations de Mertzig : environ 1.400 (en novembre 2020)</li> <li>- Les chiffres concernant la fréquentation des événements culturels ne sont pas encore documentés.</li> </ul> <p>École : dépenses relatives aux activités extrascolaires : 17.500 € (2019)</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune de Mertzig organise des événements récurrents, ce qui témoigne d'un accueil positif, et expérimente de nouvelles voies avec le service de médiation.</p>

## D2.2 Économie solidaire dans la commune

<b>Généralités</b>	<p>L'Économie solidaire représente l'aide désintéressée apportée aux plus fragiles, la coexistence pacifique des entreprises et la position d'intermédiaire dans les coopérations entre entreprises, et suppose une mise en réseau de différents acteurs.</p> <p><b>L'objectif est de donner plus d'espace à la coopération qu'à la concurrence.</b></p>
--------------------	--

	<p>Les entreprises de la zone industrielle sont réunies en réseau par le biais d'une association. Cela a donné lieu à une journée portes ouvertes en 2016. L'association donne la possibilité de représenter des intérêts vis-à-vis de la commune.</p>
<b>Mesures</b>	<p><b>Aide aux personnes fragiles ou en situation de détresse :</b> en tant que commune Fairtrade, Mertzig multiplie les campagnes de Fairtrade Luxembourg par le biais de son bulletin communal « Martiaco » et de son site Internet dans l'espoir de faire des émules et de motiver des personnes à s'engager dans l'idée du commerce équitable.</p> <p>En mars 2020, la commune a publié sur son site web le nom des différents organismes de Mertzig (Repas sur roues, restaurants, boulangeries, services de livraison) afin de lutter contre la pandémie du coronavirus et de soutenir ces entreprises pendant le confinement.</p> <p>Pour les 3 mois de l'état d'urgence lié au coronavirus, la commune a suspendu le loyer de l'ancien presbytère occupé par un cabinet d'ostéopathie et de kinésithérapie.</p> <p><b>Coexistence pacifique :</b> la crèche publique et les deux crèches privées du village disposent des mêmes conditions (présentation dans la revue scolaire, droit aux aides de l'État pour la garde d'enfants gérée par les communes). Elles peuvent donc coexister pacifiquement. Les bonnes relations avec la commune en sont la preuve.</p> <p><b>Position d'intermédiaire dans la coopération entre entreprises :</b> la commune a joué un rôle d'intermédiaire pour le recyclage des déchets et le réseau de chauffage local, mais sans résultats probants pour des raisons techniques.</p>
<b>Programme</b>	<p>Déclaration du Collège échevinal : soutenir l'Économie sociale et solidaire.</p>
<b>Progrès</b>	<p>Nombre de coopérations organisées</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend de premières mesures.</p>

## D3 Durabilité écologique dans la commune

### D3.1 Durabilité écologique des services publics

Généralités	Les services publics sont décrits en fonction de leur effet positif sur l'environnement, lequel est considéré par rapport aux limites établies au niveau mondial. L'objectif est de maximiser l'effet. Les services publics englobent les bâtiments publics, les solutions de mobilité de l'État et des communes, l'entretien de l'espace public et la gestion des déchets et des eaux usées.
Mesures	<p><b>Atténuation du changement climatique</b></p> <p>Les énergies renouvelables font partie de la solution : la commune achète de l'électricité 100% verte. Un cadastre solaire existe à l'échelle nationale depuis 2019. Le centre culturel de Turelbaach a déjà été aménagé en 2013 avec un réservoir saisonnier de 45 m<sup>3</sup> destiné à l'énergie solaire thermique, laquelle représente 10% de l'énergie de chauffage. La construction de la crèche communale sous forme de maison passive a eu lieu la même année. Le nouveau bâtiment destiné aux vestiaires et à la buvette du terrain de football est un projet pionnier (année de construction 2018) : éclairage par des dômes lumineux avec miroirs intégrés, récupération de la chaleur de l'eau de douche, 10 panneaux solaires avec tubes sous vide pour l'eau chaude et le chauffage d'appoint, chasse d'eau des toilettes utilisant l'eau de pluie.</p> <p>L'éclairage public a été transformé en éclairage LED : projecteurs du terrain en gazon synthétique et une partie de l'éclairage public, lesquels représentent la majorité de la consommation d'électricité de la commune.</p> <p>Pour une mobilité plus durable, Mertzig propose</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une station de recharge publique pour voitures électriques (rue de l'École),</li> <li>- un bon raccordement aux centres régionaux les plus proches tels que Nordstad, Mersch et Redange-sur-Attert par les transports publics (5 lignes de bus toutes les heures en semaine et le samedi),</li> <li>- des services de mobilité à la demande Bummelbus &amp; Night Rider,</li> </ul>

- un trajet plus sûr vers l'école (« Séchere Schoulwee »),
- et s'engage en faveur de la piste cyclable « Wark » (PC25).

#### Préservation de la biodiversité

La biodiversité varie selon l'utilisation des terres (culture, imperméabilisation des sols). Le nouveau bâtiment scolaire occupera le sol de façon plus efficace, puisque les programmes scolaires du matin et de l'après-midi (= école fondamentale et Maison Relais) se partageront les salles.

La plantation d'arbres est une tradition à Mertzig : par le biais du syndicat pour la conservation de la nature SICONA, ou encore lors de la Journée de l'arbre en 2020, où chaque ménage a reçu un arbre fruitier en cadeau. Depuis 2009 déjà, le Bourgmestre a fait état de 600 haies et arbres nouvellement plantés lors de la Journée de l'arbre.

La commune pratique le fauchage tardif depuis des années et n'utilise pas de pesticides. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet du SICONA, un berger transhumant vient deux fois par an faucher un verger appartenant à la commune.

Zones humides : en 2014, avec l'aide du ministère de l'Environnement, la commune a acheté la zone humide de 4 ha « Am Weier » et l'a exploitée de manière extensive. De plus, en collaboration avec le SICONA, la commune a restauré à l'automne 2020 une zone humide sur une parcelle de 32 ares acquise en 2018. Cela permettra de créer un meilleur habitat pour les insectes.

La forêt de la commune (98 ha) est gérée de manière durable par le garde forestier de la commune. Elle est certifiée FSC, compte plus de 100 arbres biotopes et plus de 120 arbres morts. À la fin de l'année 2020, la commune a décidé de faire de la forêt un site Natura 2000. Le bois est vendu par la commune comme bois de chauffage.

#### Recyclage des ressources et limitation de la production de déchets

Le fait de recycler les ressources le plus possible et de limiter la production de déchets réduit l'exploitation des ressources et donc la dégradation de l'environnement.

En outre, la commune propose un centre de tri contrôlé à Butzebiërg pour les déchets verts, le verre, les vieux vêtements et les déchets électriques, avec des horaires d'ouverture étendus, et même un coin pour donner des appareils électriques pour qu'ils soient réutilisés/réparés. Outre des trajets plus courts pour les citoyens, cela permet également un tri accru et correct des déchets.

La commune a soutenu la réforme du syndicat pour la gestion des déchets SIDEc. La réforme a introduit en 2020 des poubelles gratuites et volontaires pour les déchets organiques, le papier et le verre creux. La redevance pour les déchets résiduels suit le principe du pollueur-payeur : outre une redevance de base qui augmente en fonction de la taille de la poubelle, chaque vidage de poubelle est payant.

Il y a quelques années, la commune a construit une nouvelle station d'épuration commune avec les communes voisines de Feulen et Grosbous. Cela permet d'épandre les boues d'épuration ne nécessitant pas de traitement ultérieur sur les surfaces agricoles. Des collecteurs d'eau de pluie et des bassins de rétention ont également été construits afin d'empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans les eaux usées et de ne pas surcharger le canal. La commune utilise également ces bassins comme source pour l'irrigation.

Depuis 2018, la commune propose aux citoyens des factures sans papier. Un appel a été publié dans le bulletin communal « Martiaco » et depuis lors, 17% des factures sont envoyées par voie numérique 4 fois par an.

Les copeaux de bois sont recyclés dans la forêt par le garde-forestier de la commune.

### **Prévention de la pollution (introduction de substances synthétiques dans l'environnement)**

Le nouveau terrain de football synthétique n'utilise pas de granulés ni de microplastiques susceptibles de se retrouver dans l'environnement. La dalle amortissante située sous le gazon artificiel présente également d'excellentes propriétés environnementales. Selon le fabricant, le terrain de sport nécessite 2/3 de matériau de remplissage en moins par rapport aux autres terrains. La durée de vie de la dalle amortissante lui permet de

supporter deux tapis de gazon artificiel et peut donc être réutilisée. La dalle amortissante est un produit propre et pur. Selon le fabricant, elle ne rejette aucun polluant ou gaz susceptible de contaminer le sol, l'eau ou l'air.

Un tiers de l'eau potable provient de deux des sources appartenant à la commune ayant été nouvellement exploitées ces dernières années, et situées dans une zone de protection étendue. L'eau doit cependant être traitée, notamment aux UV et au dioxyde de chlore.

### **Programme**

Déclaration du Collège échevinal : la commune doit être un modèle en matière d'utilisation des énergies renouvelables et de l'eau de pluie, et à moyen terme, convertir ses infrastructures à cette fin.

Label greenevents.lu pour les événements co-organisés par la commune.

Agrandissement du centre de tri des déchets de Butzebiërg

Idées issues des ateliers : toits verts, réseau de chauffage local

### **Progrès**

Consommation d'énergie des infrastructures communales :

Année	Consommation d'énergie en MWh
2012	1.793
2013	2.111
2014	1.432
2015	1.972
2016	1.743
2017	1.674
2018	1.806
2019	1.656

Proportion de sources d'énergie renouvelables (y compris la chaleur ambiante, l'énergie solaire thermique, le bois, le photovoltaïque, mais sans l'autoconsommation, qui est minime, car non rentable) couvrant la demande énergétique de l'ensemble de la commune :

	Année	Électricité et chaleur	Total, trafic compris
	2013	6.1%	0.4%
	2014	6.7%	0.6%
	2015	7.4%	1.1%
	2016	7.2%	1.1%
	2017	8.3%	1.6%
	2018	9.6%	2.1%

Taux de recyclage :

2015 : 50,5%

2017 : 57,3%

Évaluation et motivation	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend de nombreuses mesures et évalue les progrès réalisés dans le cadre du Pacte Climat.
--------------------------	---

### D3.2 Création d'une culture de l'écologie

Généralités	<p>La création d'une culture de l'écologie implique la sensibilisation des citoyen·nes, la promotion de comportements écologiques auprès des citoyen·nes et des mesures symboliques.</p> <p><b>L'existence de questions environnementales devrait se traduire par des changements de comportement concrets et des améliorations écologiques ayant un impact fort.</b></p> <p>Lors de son entrée en fonction, le Collège échevinal a déclaré son intention de sensibiliser à la protection de l'environnement et aux répercussions sur la santé (par exemple les pesticides).</p>
Mesures	<p><b>Jeunes :</b></p> <p>La commune plante un arbre par an pour les nouveau-nés, une coutume symbolique visant à créer un lien. Le jardin de l'école permet de rendre la production alimentaire compréhensible aux enfants. Le programme « Nachhaltigkeit macht Schule » explique aux élèves le réchauffement climatique et les effets des actions individuelles par le biais d'expériences, d'énigmes et de jeux de rôle. Les aires de jeux naturelles (toits verts, sans métal</p>

#### Mesures

ni plastique) démontrent toutes les possibilités de conception existantes avec des matériaux écologiques. Dans le bulletin scolaire, les enfants sont encouragés à apporter un déjeuner sans aucun emballage.

Dessin réalisé par une élève de Mertzig dans le cadre du programme « Nachhaltigkeit macht Schule » :



Citation de Marcel Barros, le formateur d'Energieage : « Dans les 36 ateliers organisés pour 6 classes, 91% des élèves ont trouvé le projet très bon ou bon. 96% d'entre eux ont par la suite abordé la question du développement durable à la maison. »

Des produits régionaux sont proposés au restaurant scolaire et dans les garderies de l'après-midi dans le cadre du projet SICO-NA « Natur genéissen ». Outre la sensibilisation aux produits locaux, le projet crée également des débouchés régionaux, soutient les entreprises respectant l'environnement et réduit les distances de transport.

#### Mobilité :

**Bike4all :** en partenariat avec la commune voisine de Feulen, et dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, la commune organise depuis 2019 un dimanche sans voiture en fermant la route nationale, ainsi qu'un programme-cadre ([www.bike4all.lu](http://www.bike4all.lu)).

Semaine européenne de la mobilité : l'objectif de la campagne est de sensibiliser à la mobilité durable et d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitant·e·s. En 2017, 33 des 102 communes du Luxembourg y ont participé. En 2018, Mertzig s'est

jointe au mouvement. La campagne a été combinée avec à la kermesse pour afin d'obtenir agir à une plus large grande portée. Elle a servi d'impulsion pour le développement de sentiers pédestres et de pistes cyclables, avec la participation de l'office du tourisme et du secteur forestier.

Le Tour du Duerf (tour à vélo en Allemagne) est une compétition par équipe visant à promouvoir le cyclisme, et organisée au Luxembourg par l'Alliance pour le climat et la Communauté des Transports. En tant que nouvelle commune membre de l'Alliance pour le climat, Mertzig a organisé cette action pour la troisième fois en 2020.

Promotion de l'utilisation du vélo : la commune installe des range-vélos et des cages à vélos électriques dans le cadre de la rénovation du bureau de l'Administration communale.

#### **Réduction du volume de déchets et tri :**

Les Repair-Cafés, organisés par l'association du même nom, offrent la possibilité de réparer les appareils défectueux au lieu de les jeter. La commune a fourni les locaux et a aidé à en faire la promotion. Outre Colmar-Berg et Useldange, ce sont les seuls lieux de ce type à l'Ouest et au Nord du pays.

La Give-Box communale offre une deuxième vie aux articles usagés du quotidien. La commune l'a mise en place et s'en occupe chaque semaine.

La commune distribue gratuitement des rouleaux de sacs poubelles biodégradables pour les déchets organiques pour que les citoyens trient correctement leurs déchets.

Le Grouss Botz (Grand nettoyage) est un événement de ramassage des déchets dans la nature en compagnie de bénévoles, étant traditionnellement organisé par la commune.

#### **Communication et autres actions :**

Le bulletin communal « Martiaco » est de plus en plus utilisé pour sensibiliser le public : en coopération avec des partenaires, des informations sont publiées sur le tri correct des déchets (Valorlux), sur les achats écologiques (clever akafen du SDK, ökotopten, label régional « Gringgo », paniers de légumes Vunder Atert), sur les événements organisés par l'Administration de la Nature, sur le concours pour la protection du climat desti-

né aux associations (Meco), sur la pollution lumineuse et celle de l'air, sur l'internet écologique & plus (EBL), sur les subventions publiques, et sur les économies d'énergie (myenergy). Le calendrier de collecte des déchets est également utilisé pour les actions de sensibilisation. En 2018, le film « Demain » a également été présenté et suivi d'un débat. En outre, le bulletin communal « Martiaco » utilise des exemples négatifs pour évoquer les conséquences juridiques des décharges illégales et des dépôts illégaux de déchets.

En coopération avec « myenergy », la commune finance également un service de conseil en énergie gratuit pour les ménages.

Il convient également de mentionner la campagne du fournisseur d'énergie Enovos, qui a offert cette année 10 ampoules LED à tous les ménages. La commune a fait la promotion de cette action et a pris en charge la distribution. 300 ménages ont participé à cette campagne.

Le sentier thématique est également utilisé pour sensibiliser à l'environnement, 2 des 12 stations étant consacrées aux plantes et aux abeilles.

<b>Programme</b>	Poursuite et élargissement des nombreux programmes et actions.				
<b>Progrès</b>	Participation aux actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repair-Café : au moins une douzaine par date</li> <li>- Tour du Duerf 2019 : environ 1.900 km parcourus à vélo</li> <li>- Tour du Duerf 2020 : environ 5.500 km parcourus à vélo</li> </ul> Émissions de CO <sub>2</sub> de l'ensemble de la commune en tonnes par habitant et par an : <p>(sur la base des besoins en énergie primaire des ménages, des infrastructures communales et des entreprises pour l'électricité, pour le chauffage et pour les transports privés et publics, à l'exclusion de la consommation et des voyages aériens)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">2015 : 8,7 t/a par habitant</td> <td style="width: 50%;">2017 : 8,3 t/a par habitant</td> </tr> <tr> <td>2016 : 8,6 t/a par habitant</td> <td>2018 : 8,1 t/a par habitant</td> </tr> </table>	2015 : 8,7 t/a par habitant	2017 : 8,3 t/a par habitant	2016 : 8,6 t/a par habitant	2018 : 8,1 t/a par habitant
2015 : 8,7 t/a par habitant	2017 : 8,3 t/a par habitant				
2016 : 8,6 t/a par habitant	2018 : 8,1 t/a par habitant				
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car de nombreuses mesures ont été prises.				



### D3.3 Droit à la nature

<b>Généralités</b>	Le droit des individus à un environnement naturel intact doit être garanti par des mesures de protection de la nature et des animaux et par un libre accès à la nature.
<b>Mesures</b>	<p>Du point de vue de la planification régionale (plans sectoriels), la commune s'efforce d'éviter le mitage afin de préserver les zones vertes. De plus, un concept vert a été élaboré pour la révision du plan d'aménagement général (PAG). Ce concept comprend des zones de protection, des corridors biologiques, des zones de protection des eaux et d'éventuelles zones de compensation pour pallier l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Ledit plan d'aménagement général fait apparaître un bilan des surfaces de 4,61 ha de nouveaux terrains constructibles (dont 1,23 ha de terrain public et 0,83 ha de terrain destiné aux sports et aux loisirs), contre 1,38 ha de terrains retirés du périmètre constructible (rectification des conditions cadastrales ou naturelles). Cela signifie que des terrains constructibles supplémentaires sont disponibles, mais que la construction doit obligatoirement respecter une densité accrue (15 unités d'habitation par ha et 2,5 habitant·e·s par unité d'habitation) par rapport à l'ancien plan d'aménagement général. Grâce à ces nouveaux terrains constructibles, il sera possible d'accueillir une croissance démographique moyenne de 1,5% par an dans les 10 prochaines années, si le potentiel est pleinement utilisé. Même si la croissance est souhaitée par l'État et qu'elle s'accompagne d'une nouvelle imperméabilisation des sols, elle resterait modérée qu'au cours des 3 dernières décennies (de 1,9% à 3,37% par an).</p> <p>Les mesures explicites de protection de la nature sont la renaturation partielle du ruisseau de la « Wark » par la commune ainsi que la protection de 44 biotopes dans la zone d'habitation et de 56 biotopes en dehors de la zone d'habitation par le ministère de l'Environnement. En collaboration avec le Syndicat pour la conservation de la nature, la commune s'est engagée à créer de nouveaux biotopes.</p> <p>Les biens publics suivants offrent un libre accès à la nature : la forêt communale de 98 ha, le « Parc communal » en tant que parc classique, le « poumon vert » au sein du lotissement « Im</p>

	langen Pesch » qui représente un sanctuaire quasi naturel, ainsi que les deux aires de jeux naturelles.
<b>Programme</b>	Déclaration du Collège échevinal : parrainages pour l'entretien des espaces verts publics.
<b>Progrès</b>	Densité de construction en unités d'habitation par hectare
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune participe à la renaturation de la nature et en garantit l'accès par le biais de biens publics.

### D3.4 Économie soucieuse de l'environnement dans la commune

<b>Généralités</b>	La commune doit exiger et promouvoir un comportement écologique auprès des entreprises (fournisseurs exclus), et ce que leur siège se trouve dans la commune ou en dehors.
<b>Mesures</b>	<p>La commune a mené une enquête auprès des entreprises de la zone industrielle afin de mesurer l'intérêt pour les systèmes photovoltaïques sur leurs toits.</p> <p>En outre, la commune coopère avec les agriculteurs pour protéger le biotope de la zone humide « am Weier » : en 2014, la commune a acheté les 4 ha de terres avec le soutien du ministère de l'Environnement et les a ensuite laissés à disposition des agriculteurs à condition qu'ils y pratiquent une agriculture extensive.</p> <p>La commune met ses toits à la disposition de deux entreprises pour la production d'énergie renouvelable, ce qui leur permet de mettre en œuvre des modèles commerciaux écologiques :</p> <p>La Société civile « Mertzig-Solar » exploite depuis 2018 un système photovoltaïque de 29 kWc sur un bâtiment scolaire à Mertzig.</p> <p>La coopérative énergétique « Greenergy », qui a été initiée avec la commune voisine de Feulen, veut utiliser les toits pour produire de l'énergie grâce à un financement participatif des citoyen·ne·s des deux communes. Les communes mettent les toits gratuitement à disposition.</p>

<b>Programme</b>	Idee issue des ateliers : la commune lance une ferme biologique sous forme d'atelier protégé pour les personnes handicapées, dont les produits sont commercialisés localement. La commune a depuis déjà pris les premiers contacts.
<b>Progrès</b>	Nombre d'entreprises impliquées
<b>Évaluation et motivation</b>	1 point sur 10, car la bonne volonté est manifeste.

## D4 Justice sociale dans la commune

### D4.1 Justice sociale en matière de services publics

<b>Généralités</b>	L'objectif des services publics doit être une répartition appropriée des biens, des ressources, des opportunités et des obligations au sein de la population.
<b>Mesures</b>	<p>Le bureau de l'Administration communale a mis en place des horaires d'ouverture étendus en 2018 afin d'être plus disponible en fonction des emplois du temps divers et variés des citoyen·nes.</p> <p>La commune accorde une prime de solidarité sur les aides de l'État aux ménages éligibles selon les modalités et les critères établis par l'Office social de « Nordstad ».</p> <p>Équipements publics : la commune compte 7 aires de jeux, 2 parcs, un terrain de pétanque, une Give-Box, une boîte à livres et la forêt communale. Des ressources qui sont libres d'accès et entretenues par la commune.</p> <p>Le loyer du centre culturel (Centre Turelbaach), de la salle de sport et des chapiteaux et stands a été revu en 2020 après consultation des associations, afin de garantir l'égalité de traitement des associations. Lorsque la commune est coorganisatrice d'un événement, elle met le centre culturel à disposition gratuitement.</p> <p>Construction de logements : pour permettre la construction de logements sociaux à Mertzig, la commune a acheté des terrains pour 8 unités d'habitation en 2019. La commune en est le promoteur, reste propriétaire du terrain et vend les unités d'habitation avec un bail emphytéotique sur le terrain.</p>

	<p>L'école garantit à tous un accès équitable à la ressource que constituent le savoir et les connaissances. Elle influence fortement le parcours de vie des élèves. Le nouveau bâtiment scolaire, actuellement en cours de planification, et son concept pédagogique (LernLandschaft, autrement dit « environnement d'apprentissage ») visent à améliorer la qualité de l'apprentissage en favorisant l'autonomie et le transfert de connaissances basé sur une motivation propre, et en permettant une coopération plus étroite entre les programmes du matin et de l'après-midi. La commune récompense financièrement l'obtention de diplômes et de certificats depuis août 2020.</p> <p>Pour assurer la garde d'enfants pendant les vacances d'été, la commune a organisé un camp d'été avec la Maison Relais sur le thème de Mini-Mertzig : dans des jeux de rôle sur le thème des métiers, les enfants ont appris à assumer des responsabilités et ont découvert les défis du travail.</p>
<b>Programme</b>	Une réforme des subventions octroyées aux associations, notamment en fonction de critères sociaux, est en préparation et doit être votée en 2021.
<b>Progrès</b>	Idee : orientation des élèves après leur passage à l'école primaire de Mertzig : les données doivent d'abord être collectées et permettre d'évaluer le nouveau concept pédagogique (comparaison avant-après).
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car les mesures que prend la commune ne sont pas nombreuses, mais importantes (logements accessibles).

### D4.2 Création d'une culture sociale

<b>Généralités</b>	La commune doit sensibiliser la population à sa responsabilité sociale, afin de mettre en place une culture du vivre ensemble. Il s'agit en particulier de la responsabilité que porte la « classe moyenne » par rapport aux groupes sociaux marginalisés. Pour différencier ce sujet des autres : la responsabilité personnelle des groupes sociaux marginalisés dans la participation à la société est implicite dans le point D2.1. Les mesures d'intégration prises par la commune allant au-delà de la sensibilisation se trouvent au point E4.2.
--------------------	--

<b>Mesures</b>	<p>Dans les situations suivantes, la Commune de Mertzig veille à ce que la population (ou une partie de celle-ci) puisse prendre conscience de sa responsabilité sociale :</p> <p>Structures résidentielles : à Mertzig, il existe des structures résidentielles gérées par des associations et destinées aux enfants qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas être avec leurs parents pendant la semaine, ainsi qu'aux personnes handicapées mentales. Ces deux structures résidentielles sont l'occasion pour la Commune de sensibiliser la population, puisque les enfants doivent être intégrés à l'école, et que les personnes atteintes d'un handicap mental nettoient les vestiaires du terrain de football sur mandat de la Commune.</p> <p>Outre son effet positif sur l'environnement car elle offre une seconde vie aux objets du quotidien, la Give-Box a également un potentiel social : les gens peuvent se libérer de la surabondance de biens et procurer de la joie à d'autres personnes. Comme les dons sont anonymes et asynchrones, l'effet ne peut être quantifié.</p> <p>En outre, la Commune profite également des événements pour sensibiliser la population, en utilisant si possible des produits issus du commerce équitable, ou en projetant des documentaires tels que « la finca humana » sur la culture du café.</p> <p>Dans le bulletin communal « Martiaco », la Commune annonce régulièrement les actions de solidarité à venir (par exemple, le « Kannerwonschbam », une action de de l'Office social de Nordstad) ou déjà terminées (par exemple, organisées par des associations telles que la Croix-Rouge ou le Club de gymnastique).</p>
<b>Programme</b>	<p>Identification des groupes sociaux marginalisés pour sensibiliser de manière plus ciblée.</p> <p>Idée issue des ateliers : promouvoir ou créer une maison intergénérationnelle abordable dans un bâtiment communal où jeunes et vieux peuvent vivre ensemble et se soutenir mutuellement.</p>
<b>Progrès</b>	<p>Nombre d'activités de sensibilisation vis-à-vis des groupes marginalisés.</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car des mesures existent, mais leur effet est difficile à évaluer.</p>

### D4.3 Économie sociale dans la commune

<b>Généralités</b>	<p>La commune doit promouvoir le comportement social des entreprises implantées localement en créant les conditions-cadres nécessaires. Peu importe qu'elles aient leur siège à Mertzig ou qu'elles soient uniquement actives dans la commune, sauf si elles sont des fournisseurs de la commune (→ voir point A4).</p>
<b>Mesures</b>	<p>En 2018, le Collège échevinal a déclaré son intention de promouvoir l'Économie sociale et solidaire, et à cette fin, a conclu des partenariats ciblés avec des entreprises tournées vers une économie sociale. Outre la coopération existante avec l'entreprise sociale Arcus (Crèche communale et Maison Relais), de nouveaux partenariats sont nés, comme celui avec le « Forum pour l'emploi » (développement conjoint du centre de tri des déchets) et avec l'entreprise « Youth &amp; Work » (coaching de jeunes pour leur entrée dans le monde du travail).</p> <p>Une coopération est une collaboration permettant l'échange de connaissances et de ressources et le développement conjoint de produits et de services allant au-delà d'une relation commerciale normale (consistant uniquement en des contrats d'achat et de vente). Par conséquent, les autres entreprises sociales actives à Mertzig (Op der Schock et CIGR Nordstad) sont classées dans la catégorie fournisseurs (voir point A4).</p> <p>La compagnie de bus locale, qui assure également le transport scolaire (→ fournisseur), a reçu le label « RSE » de l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) en 2019, et ce de sa propre initiative.</p>
<b>Programme</b>	<p>La commune prévoit de réviser les tranches de taxes et d'impôts communaux dans le respect du principe d'égalité.</p>
<b>Progrès</b>	<p>Nombre d'entreprises sociales (accréditation SIS<sup>1</sup> ou membres de l'ULESS<sup>2</sup>) actives à Mertzig :</p> <p>Situation fin 2017 : 1</p> <p>Situation fin 2020 : 3</p>

1 SIS : Société d'impact sociétal : entreprise sociale accréditée par l'État

2 ULESS : Union Luxembourgeoise de l'économie sociale et solidaire

	<p>Pour mettre ce chiffre en perspective : l'ULESS compte environ 60 membres, dont certains ne sont pas actifs dans la région de Mertzig.</p> <p>Nombre d'entreprises disposant d'un label RSE actives dans la commune : 1</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune a acquis une expérience dans ce domaine au fil des ans, et consolide continuellement son engagement.

## D5 Communication transparente et participation démocratique

### D5.1 Transparence pour la population

<b>Généralités</b>	La transparence consiste à rendre toutes les informations pertinentes accessibles à tous les habitants, sans les embellir et en les rendant compréhensibles. La commune doit employer plusieurs canaux pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible.
<b>Mesures</b>	<p>Lorsque le Collège échevinal a pris ses fonctions, il a affirmé le droit des citoyens à être informés de manière régulière, détaillée et objective au sujet des activités et des projets politiques.</p> <p>Le nouveau site Internet optimisé pour les téléphones portables (principalement en français) offre le plus grand nombre de fonctions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des procédures administratives, dont certaines peuvent être accomplies en ligne</li> <li>- Interlocuteurs et responsabilités</li> <li>- Responsables politiques et commissions et leurs coordonnées</li> <li>- Rapports des réunions du conseil communal (disponibles 2 à 4 semaines après la réunion)</li> <li>- Tableau d'affichage électronique (e-Reider) pour tous les avis, tels que les annonces des réunions du conseil communal.</li> <li>- Autres publications telles que les plans de développement, les règlements communaux et le calendrier des déchets</li> </ul>

- Agenda
- Calendrier des disponibilités et réservation en ligne pour le centre culturel
- Organisation de la vie scolaire et de la garde d'enfants
- Vie associative et loisirs
- Environnement et mobilité
- Visite virtuelle de la commune à travers des photos aériennes à 360° des lieux les plus importants, avec description des accès aux bâtiments publics et visite virtuelle du chantier de construction des bureaux de l'Administration communale.
- Report-it : formulaire destiné à signaler les défauts des infrastructures publiques

Par ailleurs, la commune propose également les canaux supplémentaires suivants :

- Le bulletin communal « Martiaco » est publié en moyenne tous les six mois. Il y est fait état de toutes les réunions du conseil communal, des allocutions budgétaires, des projets, des événements et des campagnes de sensibilisation.
- Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement général (PAG) en 2020, un numéro spécial du bulletin communal a été publié afin d'informer les citoyens de façon complète sur cette grande réforme obligatoire prévue par la loi, car ils ont un droit de regard auquel ils doivent se préparer. La réunion publique d'information a eu lieu le 12 mars 2020.
- Médias sociaux : toutes les actualités et tous les rapports du conseil communal sont annoncés sur Facebook et Twitter. Les réunions du conseil communal sont annoncées une semaine à l'avance sur Twitter. Instagram est également utilisé pour partager des contenus originaux.
- L'application pour smartphones « CityApp » : contacts, dates de ramassage des ordures, actualités, fermetures de routes et chantiers, itinéraires de bus, Report-it.
- Le service de notifications « sms2citizen » : les citoyens peuvent choisir eux-mêmes les sujets sur lesquels ils souhaitent être informés : la situation actuelle de la circulation routière, la culture, les sports, la vie associative, les alertes météorologiques, l'école.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux d'information électroniques aux entrées de la commune pour les annonces et les événements importants.</li> </ul>
<b>Programme</b>	<p>Idées issues des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procès-verbaux des réunions du conseil communal également disponibles en allemand et en anglais.</li> <li>- Essayer des formes de démocratie plus directe, des consultations aux décisions sur les projets de construction et la protection du climat.</li> <li>- Parlement des enfants et des jeunes</li> </ul> <p>Analyse des informations qui pourraient être plus pertinentes et/ou plus compréhensibles.</p>
<b>Progrès</b>	<p><b>Offre :</b></p> <p>165 contributions/articles sont publiés sur le site Internet (hébergé sur wordpress à la date d'octobre 2020), le site ayant été relancé en 2019. Il sera continuellement enrichi avec les contenus rédigés pour le bulletin communal « Martiaco ».</p> <p>1 à 3 contribution(s) par semaine sur Facebook, Instagram et Twitter.</p> <p><b>Demande :</b></p> <p>Site Internet : 2.740 visiteurs en octobre 2020, avec une moyenne de 2,1 pages vues par visiteur.</p> <p>736 followers sur Facebook pour environ 2.250 habitants (à la fin du mois d'octobre 2020).</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car de nombreux canaux sont disponibles, avec des contenus complets, ainsi que des fonctionnalités innovantes. Lors de l'étape suivante, les mesures devraient être évaluées quant à leur pertinence et à leur caractère compréhensible.</p>

## D5.2 Participation démocratique de la population

<b>Généralités</b>	<p>La commune doit faire participer les citoyens concernés au processus de décision politique. L'objectif est de parvenir à un niveau élevé d'acceptation des décisions par la population, grâce à un niveau élevé de participation. En principe, nous disposons des formes de participation suivantes :</p> <p>Consultation (par exemple, enquête sur les besoins) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue (par exemple, discussion autour du problème et propositions de solutions toutes faites);</li> <li>- Co-conception (élaboration et discussion des solutions proposées);</li> <li>- Codécision (par exemple dans un groupe de travail ou par référendum).</li> </ul> <p>Au Luxembourg, le référendum communal est le seul instrument de « démocratie directe » prévu par la loi. Il conduit à un vote « pour ou contre » si sont réunies les signatures d'au moins un quart des citoyens (dans les communes de &lt; 3.000 habitants). Le résultat de ce vote n'est toutefois pas contraignant.</p>
<b>Mesures</b>	<p><b>Consultation :</b></p> <p>La loi prévoit la possibilité de s'opposer à la révision du plan d'occupation du sol.</p> <p>Grâce au formulaire en ligne Report-it, les défauts des infrastructures publiques peuvent être signalés au service technique, ce qui équivaut à une consultation. Les personnes qui ont signalé les défauts et ont laissé leurs coordonnées, seront informées une fois les défauts corrigés.</p> <p><b>Co-conception :</b></p> <p>Les commissions thématiques « École » et « Intégration » sont obligatoires selon la loi. Au début de la période législative actuelle, en 2018, la commune a lancé un appel ouvert en distribuant un dépliant à tous les ménages afin qu'ils postulent également aux commissions suivantes : générations, environnement, culture, conseil communal des jeunes. Ces commissions participent à l'organisation d'événements et font des propositions au conseil communal. Les 70 candidats ont tous été acceptés dans les commissions, aucun n'a été rejeté.</p>

Citation de Rainer Telaar (energieagence, conseiller climatique de la commune) : « les propositions de la Commission verte sont systématiquement mises en œuvre et l'avis de la Commission est activement recherché sur les projets importants, et ceux-ci adaptés conformément aux suggestions de la Commission. »

Lors de la planification du nouveau bâtiment scolaire, le bureau d'architectes a suggéré à la commune d'étudier le concept « LernLandschaft » porté par l'entreprise du même nom. Convaincue par cette approche, la commune a ensuite lancé un processus de planification participatif impliquant le corps enseignant et les parents. Le pouvoir de décision final et la responsabilité incombent à la commune.

Lors du processus de planification d'un trajet plus sûr vers l'école (« Séchere Schoulwee ») en 2019, les élèves et les parents ont été interrogés sur leurs moyens de transport. Les élèves ont également pu proposer un logo pour le balisage du chemin vers l'école. La commission scolaire et la commune ont ensuite élaboré un concept de trajet sûr pour se rendre à l'école.

Grâce au comité d'école et à la commission scolaire, les parties concernées ont pu échanger à de nombreuses reprises, et être en permanence impliquées, et donc ainsi donner leur avis concernant leur satisfaction.

Le sentier thématique a également été développé en 2011 grâce à la participation citoyenne. En tant que projet LEADER, ce sentier représente une particularité de la commune en ce qui concerne la mise à disposition d'espaces publics verts et de loisirs. Le sentier, en tant que promenade circulaire en centre-ville, a été conçu (dans le but de rendre le patrimoine culturel compréhensible) et en partie construit avec l'aide des citoyens dans le cadre d'un processus participatif.

#### **Codécision :**

En 2018, le nom du bulletin communal a été choisi par les citoyens suite à un sondage, et est donc désormais « Martiaco ».

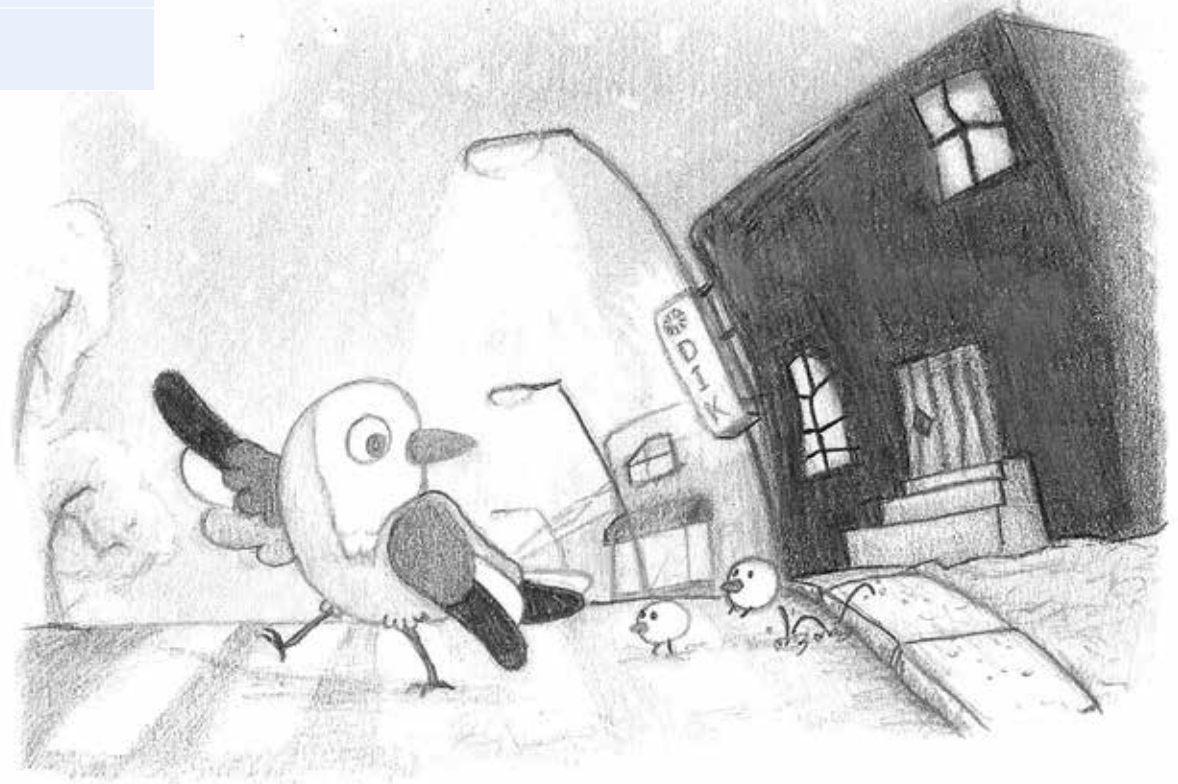
L'aire de jeux « Im langen Pesch » a été installée en tant que projet communal et ressemble à un parc. Les citoyens ont participé à la planification ainsi qu'à la construction.

	Grâce aux groupes de travail sur le sentier thématique et l'aire de jeu, les participants étaient en permanence impliqués et ont ainsi pu donner leur avis concernant leur satisfaction.
<b>Programme</b>	Déclaration du Collège échevinal : plan communal pour les jeunes et « rendez-vous avec les citoyens ».
<b>Progrès</b>	Nombre de candidatures pour les commissions consultatives : environ 70 (en 2018).  Nombre moyen d'auditeurs par réunion du conseil communal : 1 à 2 personne(s), dont presque toujours un.e journaliste qui écrit ensuite un article pour l'un des grands quotidiens.  Taux de réponse à l'enquête pour un trajet sûr vers l'école : environ 40% des enfants/parents ont participé.
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car il existe de nombreux projets impliquant une participation démocratique.

### **D5.3 Informations et implication des acteurs économiques dans le développement local**

<b>Généralités</b>	Le développement local englobe des sujets tels que les conditions d'implantation des entreprises, le marketing autour du site et la conception de la structure économique. Le but est de rendre Mertzig attrayante pour les entreprises, les touristes et les travailleurs-euses. Dans l'idéal, cela suppose l'implication des acteurs économiques (les entreprises et leurs groupes d'intérêt).
<b>Mesures</b>	Les étapes du développement local ont été le développement de la zone industrielle dans les années 1960 et son expansion dans les années 1990. Les entreprises de la zone industrielle sont regroupées au sein d'un réseau et représentées par une association (LAR9166 a.s.b.l.). En 2016, cette association a organisé une journée portes ouvertes dans la zone industrielle.  La commune est régulièrement en contact avec les principaux dirigeants de l'association, et étudie avec eux les possibilités d'amélioration de la zone industrielle, en accordant une attention particulière à des trajets sécurisés, notamment avec la création d'un trottoir qui n'existe malheureusement pas.

	<p>Par ailleurs, Mertzig offre de bonnes conditions d'implantation grâce à ses 3 crèches et à sa proximité géographique avec 3 centres régionaux.</p> <p>Depuis 2018, la commune est membre volontaire de l'association touristique régionale « ORT Guttland », qui couvre le Centre et l'Ouest du pays. En outre, il existe encore à Useldange un bureau d'information touristique financé par LEADER. Mertzig occupe ainsi une plus grande place dans la publicité touristique sur la région.</p>
<b>Programme</b>	Déclaration du Collège échevinal : un concept de développement local doit être élaboré en partenariat avec l'association de la zone industrielle.
<b>Progrès</b>	Planifier et prendre les premières mesures de développement local avec la participation des entreprises.
<b>Évaluation et motivation</b>	0 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10)







# E Environnement social

## E1 Aménagement de conditions permettant à chacun d'avoir une vie décente

### E1.1 Influence de la commune sur la qualité de vie dans la région environnante

Généralités	<p>La commune doit identifier et documenter les répercussions de ses activités sur la qualité de vie des habitants de la région. Cela implique des mesures d'identification et de saisie d'informations, ainsi que de description de l'effet de la commune sur la qualité de vie dans la région.</p> <p>Sur la base de ces connaissances, la commune doit, lors des étapes suivantes, tenir compte de l'environnement (E1), coopérer avec celui-ci (E2) et l'intégrer dans les décisions (E5).</p>
Mesures	<p><b>Identification et saisie d'informations :</b></p> <p>Les échanges avec les communes de la région sont réguliers via les contacts personnels, les syndicats, les projets communs (par exemple la zone Natura 2000) et un bureau de planification, lequel accompagne également la révision des plans d'occupation du sol des communes voisines.</p> <p>La commune travaille en outre avec les données collectées par les agences gouvernementales, comme l'illustrent les exemples de répercussions suivantes :</p> <p><b>Description des répercussions :</b></p> <p>Le volume croissant du trafic routier ainsi que le bruit et les émissions qui y sont associés sont également ressentis par les communes voisines : alors qu'en 1990, on enregistrait le passage de 2.000 véhicules par jour sur la route nationale N21, ce chiffre a augmenté de manière régulière pour atteindre 4.500 en 2005, et oscille depuis selon une variation de plus ou moins 500 véhicules, d'après l'Administration des ponts et chaussées.</p>

Cette augmentation est due à la croissance de la population de Mertzig et de la région ainsi qu'à l'accroissement de l'activité économique.

Des emplois pour la région : deux tiers des 450 emplois disponibles à Mertzig sont occupés par des navetteurs. À l'exception de l'entreprise de transport, ils se trouvent principalement dans la zone industrielle, que la commune a eu la prévoyance de développer il y a plusieurs dizaines d'années pour compenser les emplois perdus dans les carrières de pierres.

#### Mesures :

Au niveau national, la commune s'engage pour des transports publics et la construction de nouvelles pistes cyclables (la commune dispose d'un droit de consultation au Ministère). Elle offre également 3 services de bus : Adapto pour les personnes à mobilité réduite, Bummelbus pour l'intégration au réseau de la région, et Nightrider pour la nuit.

Les aspects ci-dessous liés à la qualité de vie et aux services connexes aux citoyen·nes, déjà décrits dans les points D1 et D2, concernent également la région, car il est possible d'en bénéficier indépendamment du lieu de résidence :

- Santé
  - les soins de santé
  - l'espace public pour les loisirs de proximité (y compris une forêt appartenant à la commune)
- Convivialité
- Vie associative (certaines associations sont explicitement intercommunales, par exemple le tennis de table, les scouts/guides)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Événements culturels</li> <li>- Courtes distances à parcourir grâce aux services de proximité (se trouvent sur le chemin dans l'idéal)</li> </ul>
<b>Programme</b>	Continuer à soutenir le développement des transports publics et du réseau de pistes cyclables.
<b>Progrès</b>	Volume du trafic sur la N21 Emplois pour les navetteurs
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend quelques mesures.

### E1.2 Prise en compte des tiers dans l'environnement politique

<b>Généralités</b>	Lors de ses décisions, la commune doit tenir compte des intérêts et des droits de l'environnement politique extérieur au territoire de la commune. Cela est particulièrement vrai s'il n'existe pas de possibilités de codécision politique.
<b>Mesures</b>	<p>Les échanges réguliers avec les communes voisines permettent non seulement d'appréhender les intérêts mutuels, mais amènent également à une forme de coordination, par exemple sur le concept de développement urbain, et sur le règlement sur les bâtisses, ce qui permet ainsi de limiter les différences régionales.</p> <p>La commune tient également compte du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT), même si non contraignant juridiquement, en se développant ni trop importante, ni trop peu, ou en se développant ni trop rapidement, ni trop lentement.</p>
<b>Programme</b>	Pour faciliter la prise en compte, la commune s'efforce généralement d'impliquer directement l'environnement politique concerné (→ E5.1) ou de coopérer avec celui-ci (→ E2).
<b>Progrès</b>	

<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend manifestement des mesures, mais celles-ci n'ont pas encore été quantifiées.
---------------------------------	---

### E1.3 Prise en compte des tiers dans l'environnement social

<b>Généralités</b>	Une fois que la commune a constaté son effet dans la région (point E1.1), elle doit tenir compte des personnes extérieures au territoire communal lorsqu'elle prend des décisions. L'objectif doit être de créer des valeurs qui profitent à l'ensemble de la région, et non pas seulement à la commune.
<b>Mesures</b>	<p>Lorsque la commune décide de mettre en avant certaines personnes en les mentionnant dans le bulletin communal « Martia-co », elle tient compte des initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le label écosocial régional « Gringgo »,</li> <li>- les paniers de légumes et de viande de « Vun der Atert »,</li> <li>- l'association « catch a smile » qui soutient les réfugiés, fondée par une Mertzigeoise d'origine.</li> </ul> <p>La commune autorise les enfants d'autres communes à fréquenter l'école de Mertzig si des raisons légales le justifient et si l'organisation scolaire le permet. La commune d'origine prend alors en charge les frais de scolarité à Mertzig. Mertzig assume également les frais pour les enfants qui désirent aller dans une école en dehors de Mertzig.</p>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	En moyenne, 3 à 4 élèves par an viennent d'autres communes.
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10) en raison de l'engagement de la commune dans la région.

## E1.4 Responsabilité à long terme vis-à-vis de l'homme et de la nature

Généralités	La commune doit préserver le patrimoine culturel et naturel pour les générations futures. L'accent est donc mis ici sur les mesures ayant un effet à long terme.
Mesures	<p><b>Protection du patrimoine :</b></p> <p>Deux bâtiments de Mertzig sont classés comme monuments nationaux. Dans le cadre de l'autonomie communale, une protection communale du patrimoine bâti est actuellement en cours de discussion à Mertzig dans le contexte de la révision du plan d'aménagement général (PAG). La protection communale donne plus de poids politique et peut suivre des critères différents de ceux de la protection nationale. Le Services des sites et monuments nationaux dresse un inventaire des bâtiments susceptibles d'être classés, les propriétaires peuvent faire appel, et le Conseil communal prend la décision finale concernant la protection. Des subventions de l'État existent.</p> <p><b>Travail d'histoire :</b></p> <p>L'histoire de Mertzig est marquée par les carrières de pierres et les moulins. Ceux-ci sont mis en valeur sur le sentier thématique dans le but de les préserver : ce sentier de randonnée comprend donc une station consacrée au moulin avec un moulin interactif, et des stations consacrées à la pierre, aux tailleurs de pierre et à deux anciennes carrières. Il traverse une grande partie de l'agglomération, emprunte des chemins existants et traverse des espaces publics ouverts, dont certains ont été revalorisés (par exemple, une aire de jeux d'eau supplémentaire sur l'aire de jeux « Im Langen Pesch »), et d'autres nouvellement créés (« Station Art-Nature », vaste parc « rue de Michelbouch » avec un hôtel des abeilles, etc.) Les 12 points d'intérêt qui ont été créés invitent les visiteurs à s'attarder et à s'adonner aux activités interactives. Ils offrent un bon aperçu de l'histoire de Mertzig à destination de toutes les tranches d'âge. Un film documentaire a également été réalisé sur la pierre de Mertzigen 2017. Il peut être visionné sur le site Internet de la commune. Sosthène Weis est un « fils célèbre » de Mertzig. Il a vécu de 1872 à 1941 et était peintre et architecte. Une station du sentier thématique lui est dédiée. La commune prévoit d'intégrer un musée numérique dans le nouveau bâtiment de l'Administration communale.</p>

	<p>Celui-ci mettra en lumière la vie de cette personnalité locale ainsi que ses œuvres. La commune collabore à cette fin avec le Musée national d'histoire et d'art (MNHA) qui a déjà numérisé une grande partie de l'œuvre.</p> <p>Dans le cadre de la rénovation de l'Administration communale et de son déménagement, la commune a fait des découvertes historiques, et notamment le plan de la séparation des communes de Mertzig et Feulen en 1875. La commune a conclu par la suite un contrat de dépôt d'archives avec les Archives nationales (ANLux) afin qu'ANLux puisse s'occuper professionnellement des archives communales, et ce dans le but de les restaurer, de les archiver correctement voire de les numériser partiellement conformément à la loi sur l'archivage.</p> <p>À la fin de l'année 2020, la commune a acheté le « Turelbaacher Schlass », une propriété construite à titre privé située dans la région de la commune voisine de Grosbous, et qui fait partie du patrimoine culturel local. La commune de Mertzig veut le préserver dans un esprit d'intérêt général et créer un lieu de mémoire rendant hommage à l'œuvre architecturale et artistique de Paul Gilson.</p> <p><b>Patrimoine naturel :</b></p> <p>La forêt communale « Säitert » a été jugée digne de protection par le ministère de l'Environnement en raison de la diversité de ses espèces et de la présence d'espèces menacées ou protégées. Afin de préserver ce patrimoine à long terme, la commune a décidé de s'engager dans la procédure de classement en zone Natura 2000 à la fin de l'année 2020. Le Grand-Duché de Luxembourg compte actuellement 66 sites « Natura 2000 », lesquels représentent 27% de la superficie du territoire national.</p> <p>En outre, la commune a restauré la zone humide « an der Turelbaach » en collaboration avec SICONA en 2020.</p>
Programme	
Progrès	Nombre de bâtiments sous protection communale du patrimoine bâti et taux de rénovation.
Évaluation et motivation	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune se confronte activement à son histoire et prend des mesures pour la préserver et la transmettre.

## E2 Solidarité avec l'environnement social

### E2.1 Coopération avec les acteurs publics

Généralités	La commune doit assumer sa responsabilité en matière de bien public de façon active dans sa région, en forgeant et en concluant des accords de coopération avec les communes voisines et aux niveaux les plus élevés de l'État. Il s'agit de trouver un équilibre entre les intérêts de la région et ceux de l'État.
Mesures	<p>Mertzig est jumelée avec Vöcklamarkt (Autriche) et depuis peu également avec Merzig en Sarre (Allemagne), suite aux contacts qui existaient depuis longtemps entre les sapeurs-pompiers des deux villes.</p> <p><b>Syndicats :</b></p> <p>La commune est membre ou a conclu des conventions avec plusieurs syndicats, associations communales luxembourgeoises afin de remplir des missions publiques et de lancer des projets. Elle est représentée par un membre du Collège échevinal. Les syndicats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SYVICOL, qui représente toutes les communes au sein du Gouvernement du Luxembourg ;</li> <li>- SIGI : Syndicat informatique de toutes les communes (sauf Luxembourg-ville) ;</li> <li>- SIDEN pour la gestion des eaux usées dans 35 communes, dont 2 en Allemagne. Mertzig exploite une station d'épuration mécanique et biologique ;</li> <li>- DEA pour l'approvisionnement en eau, avec 29 communes du Nord du Luxembourg. Le syndicat a été fondé en 1929 suite à des pénuries d'eau potable. Au sein du syndicat, Mertzig est souvent qualifiée de « commune solidaire », car la commune « achète » plus de droits d'utilisation de l'eau que ce qu'elle n'utilise ;</li> <li>- SIDEC pour la gestion des déchets avec 46 communes membres ;</li> <li>- SICONA-Centre pour la conservation de la nature, incluant 12 communes ;</li> <li>- Suite à une convention avec le Conservatoire d'Ettelbruck, organisée sous forme de syndicat par les communes d'Ettelbruck et de Diekirch, les citoyens de Mertzig peuvent y suivre des cours de musique et de danse ;</li> </ul>

- Coopération avec le syndicat « De Réidener Kanton » pour la participation au groupe d'action local LEADER Atert-Wark pour le développement régional, lequel est dirigé par le syndicat.

**Communes de la région :** Mertzig coopère avec les communes voisines pour l'extension de la piste cyclable nationale « Wark » actuellement en projet, et qui ira de Grosbous au centre régional d'Ettelbrück, en passant par Mertzig et Feulen. La commune prévoit d'autres projets coopératifs avec Feulen, comme l'événement Bike4all, un dimanche sans voiture et en vélo dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité. Les commissions Environnement des communes de la vallée de la Wark partagent en outre leurs expériences et leurs statistiques depuis 2017.

Pour les cours de natation, la commune coopère avec Colmar-Berg et participe à cette fin au financement de la piscine régionale « Nordpool » ainsi qu'aux dépenses et aux frais d'exploitation.

#### Institutions publiques :

L'Office social Nordstad (OSNOS) est le bureau social régional de 9 communes, car la loi prévoit un bureau social pour 6.000 habitants. Elle apporte une aide aux citoyens qui rencontrent des problèmes familiaux, financiers, matériels, professionnels, administratifs et sociaux.

L'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) est la fédération nationale du mouvement associatif de la musique chorale et instrumentale, du folklore et du théâtre. La commune prend en charge les frais de fonctionnement pour les cours de musique à Mertzig.

En coopération avec l'ambassade du Portugal, la commune a organisé une soirée d'information dans le centre culturel sur les cours de langue proposés par l'ambassade.

#### Entreprises de droit public :

De plus, la commune coopère :

- avec SERVIOR pour le service « Repas sur roues »,
- avec les Archives nationales ANLux pour l'archivage des documents historiques,

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avec le Musée national d'histoire et d'art (MNHA) pour le musée numérique dans la nouvelle Mairie,</li> <li>- avec la Bibliothèque nationale pour le « Bicherbus »,</li> <li>- avec l'Administration de la nature pour la Journée internationale de la forêt,</li> <li>- avec le groupement d'intérêt économique des acteurs étatiques « myenergy » pour offrir un entretien gratuit de conseils en énergie pour les ménages, financé par la commune,</li> <li>- avec l'Office régional du tourisme (ORT), région Centre/Ouest « visit Guttland »,</li> <li>- et avec l'Administration des Ponts et Chaussées pour une sécurité accrue sur les routes nationales.</li> </ul>
<b>Programme</b>	<p>Idée à long terme issue des ateliers : extension de la coopération à d'autres communes afin de pouvoir gérer des projets plus importants (par exemple les autres idées issues des ateliers telles que la ferme biologique et la maison intergénérationnelle).</p> <p>La commune s'engage à devenir membre d'autres syndicats.</p>
<b>Progrès</b>	<p>En 2019 : la commune a dépensé un total de 1,01 millions d'euros pour les coopérations avec des syndicats, l'UGDA et l'OS-NOS.</p> <p>Ces dépenses comprennent les missions communales telles que l'approvisionnement en eau ainsi que la gestion des eaux usées et des déchets.</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car les coopérations sont nombreuses et étendues.



## E2.2 Coopération avec les organisations de la société civile

<b>Généralités</b>	Outre les acteurs publics, la commune doit également coopérer avec les acteurs privés pour assumer sa responsabilité envers le bien public.
<b>Mesures</b>	<p><b>Associations et fondations :</b></p> <p>Des subventions sont régulièrement versées aux associations ayant été au préalable choisies par un vote au Conseil communal et publiées dans le bulletin communal « Martiaco ». On peut par exemple citer les associations « Tornado Petange » et « Tornado Bascharage », qui viennent en aide aux victimes de tempêtes dans les deux communes touchées dans le sud du Luxembourg.</p> <p>Outre les dons, la commune travaille aussi spécifiquement avec les associations suivantes de diverses manières :</p> <p>Coopération en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mertzig est une commune de l'Alliance pour le climat et fait donc partie du plus grand réseau mondial de villes œuvrant pour la protection du climat, lequel regroupe plus de 1.700 communes de 26 pays européens (40 des 102 communes du Luxembourg). Chaque commune de l'Alliance pour le climat s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 10% tous les cinq ans et soutient les campagnes de l'Alliance.</li> <li>- Mertzig est membre de Fairtrade Luxembourg, et est ainsi devenue la 30<sup>e</sup> commune Fairtrade du pays en 2019. Pour ce faire, la commune a constitué un groupe local ouvert à différentes parties prenantes, mène des actions de sensibilisation et de visibilité et propose une gamme de produits issus du commerce équitable lors de manifestations (par exemple, l'apéritif de la fête nationale), à l'Administration communale, à la Régie communale et à l'école (par exemple, les sacs du père Noël).</li> </ul> <p>Coopération avec des associations afin de pouvoir offrir des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association « Forum pour l'emploi » : entretien des espaces verts (pour renforcer le service de la Régie communale), Bummelbus, surveillance et gestion de la zone de ramassage des ordures, contrôle et réparation des aires de</li> </ul>

jeux (label « Sécher Spillplaz »), service de livraison. Parmi ces services, le Bummelbus en particulier profite à toute la région.

- L'association « Centre de Médiation Civile et Commerciale » (CMCC) prend en charge la médiation des conflits de voisinage au nom de la commune, car le Bourgmestre n'est pas autorisé à intervenir dans la plupart des cas, sauf si l'ordre public de la commune est perturbé.
- L'association Arcus est responsable de la garderie des enfants l'après-midi dans la Maison Relais, laquelle est subventionnée par l'État, et gère également la Crèche communale. La Maison Relais travaille selon le concept de l'atelier du monde, qui inclut la création et l'artisanat, les langues, les médias, l'alimentation, la construction, la technique, la nature, le mouvement, le corps et la santé.
- Le financement du corps des pompiers (CIS Mäerzeg) est détaché des communes, mais celui-ci coopère toujours avec elles, par exemple en ce qui concerne le service des premiers secours.
- Landakademie, un centre de formation pour adultes dans le nord et l'ouest du pays : la commune propose en partenariat des cours de luxembourgeois, de néerlandais et d'espagnol.

La commune soutient les associations suivantes afin d'organiser des actions ou des événements. Ce soutien va des articles dans le bulletin communal « Martiaco » et sur le site Internet, à la coopération lors d'événements communs :

- Youth & Work : la commune aide à faire connaître le service et a participé à l'organisation d'une réunion publique ;
- Club Senior : la commune participe aux manifestations publiques et aux réunions du Club Senior Nordstad (infrastructure, promotion), lui apporte un soutien financier et fait la promotion de ses services, tels que le « Senioren-Telefon » (téléphone séniors - une ligne téléphonique pour lutter contre la solitude) ;
- La commune organise les « Repair-Cafés » en partenariat avec l'association du même nom.
- Club de gymnastique pour femmes de Mertzig : par exemple pour les cours de Zumba Fitness ;
- Association « Kultur- a Buergrënn Useldeng » : programme du centre culturel d'Useldeng dans le bulletin communal « Martiaco » ;

- Course cycliste contre la montre en coopération avec l'association « Vintage Boys » ;
- Amigos : association des amis du Portugal ;
- « Umweltberodung Lëtzebuerg » (EBL) : dispense des conseils en environnement aux habitants de la commune et organise des campagnes de sensibilisation ;
- Fraen a Mammen Feulen-Mertzig (femmes et mères) : articles dans le bulletin communal « Martiaco » ;
- Alzheimer Luxembourg : articles dans le bulletin communal « Martiaco » ;
- Femmes en détresse : promotion du service « Krank Kanner doheem » ;
- Scouts et guides (Lëtzebuenger Guiden a Scouten St Maximilian Kolbe a.s.b.l.) : aide en période de Coronavirus ;
- Rotary Club Luxembourg Schuman : participation à la campagne du club pour la Journée internationale des droits des femmes (une rose pour chaque femme employée par la commune) ;
- Nordstadjugend : promotion des offres pour les jeunes ainsi que des rencontres pour les jeunes ;
- Jugendclub Mertzig (Club des Jeunes) : fêtes pour les jeunes ;
- Mertziger Musik : concerts au Centre culturel ;
- Chorale de Mertzig : concerts ;
- FC Sporting Mertzig : y compris le travail des jeunes et l'équipe féminine ;
- Tennis de table Grosbous-Mertzig : articles dans le bulletin communal « Martiaco » ;
- Ligue Luxembourgeoise du Coin du Terre et du Foyer, section de Mertzig : rapports sur les activités de l'association dans le bulletin communal « Martiaco » ;
- Amis de l'histoire des communes de Vichten et de Mertzig ;
- Turelbaacher Senioren : réunions bihebdomadaires dans les infrastructures communales ;
- RC Car Mertzig : courses de voitures radiocommandées au Centre culturel ;
- Nordlicht TV : la chaîne de télévision du Nord ;
- Dréimoment : cours de danse, ateliers et journées du mouvement pour les enfants et les adolescents. Représentations publiques au Centre culturel ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'Fonkerten : troupe de théâtre qui se produit également en extérieur ;</li> <li>- Stëftung Hëllef Doheem : réseau pour les services de soutien et de soins ;</li> <li>- Marche Gourmande Mertzig : organisation de la marche culinaire populaire annuelle ;</li> <li>- natur&amp;ëmwelt vun der Fondatioun Hëllef fir d'Natur : Journée internationale de la forêt en 2019 à Mertzig ;</li> <li>- Croix-Rouge, section de Mertzig : campagnes de don du sang et cours de premiers secours.</li> </ul> <p><b>Entreprises :</b></p> <p>La commune coopère également avec les entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mertzig Solar, société civile : pour l'exploitation d'un système photovoltaïque sur le toit de l'école de Mertzig ;</li> <li>- Coopérative énergétique « Greenergy » (<a href="http://www.greenergy.lu">www.greenergy.lu</a>). Celle-ci a été initiée en collaboration avec la commune voisine de Feulen. Les communes mettent les toits des bâtiments publics gratuitement à disposition. Les citoyens peuvent devenir membres et ainsi investir dans le développement des énergies renouvelables ;</li> <li>- Voyages Wagener : pour le transport scolaire vers la piscine de Colmar-Berg ;</li> <li>- Compagnie de bus Sales-Lentz : pour l'offre Night Rider (bus de nuit) ;</li> <li>- Les agriculteurs pour la protection d'un biotope de zone humide (depuis 2014).</li> </ul>
<b>Programme</b>	Idée issue de la déclaration du Collège échevinal pour la coopération avec les associations : les frais de formation initiale et continue doivent être pris en charge par la commune afin de soutenir de manière ciblée le travail des jeunes par le biais des associations.
<b>Progrès</b>	Indicateur : 35 partenariats avec des organisations de la société civile allant au-delà d'un simple don.
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend des mesures de grande ampleur, même si leur effet (sur le bien-être du public) n'a pas encore été évalué.

## E3 Responsabilité concernant les conséquences écologiques

### E3.1 Prise en compte du travail des acteurs de la responsabilité environnementale

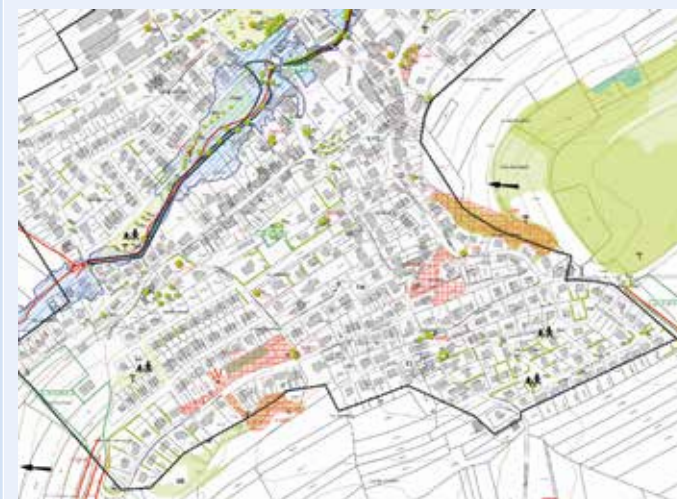
<b>Généralités</b>	Outre la prise en compte de l'environnement politique (point E1.2) et social (E1.3), la commune doit également tenir compte des acteurs portant une responsabilité environnementale.
<b>Mesures</b>	<p>Grâce à son adhésion au Comité de Pilotage Atert- &amp; Warkdall (COFIL), la commune échange en permanence avec les acteurs régionaux de la responsabilité environnementale. 17 communes de la région, des administrations de l'État et diverses initiatives de protection de la nature font partie du comité, lequel est coordonné par l'association Maison de l'Eau de l'Attert. Sa mission est de veiller à la bonne gestion des sites Natura 2000 de la région.</p> <p>Dans le bulletin communal « Martiaco », la commune valorise les acteurs de la responsabilité environnementale suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « clever akafen » de la SuperDrecksKescht ;</li> <li>- les événements organisés par l'Administration de la Nature ;</li> <li>- le concours sur le thème de la protection du climat pour les associations et les « écotopes » du Mouvement écologique.</li> </ul>
<b>Programme</b>	
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend de premières mesures.

## E3.2 Préservation de la biodiversité dans la région

<p><b>Généralités</b></p>	<p>La commune doit préserver la biodiversité en tant que pilier fondamental pour une nature fonctionnelle. Les mesures en faveur de la biodiversité ont un effet important sur l'ensemble de la région.</p> <p>À la différence du point D3.1, sont uniquement mentionnées ici les mesures n'étant pas des services réguliers de la commune, mais des décisions ponctuelles. Le nouveau bâtiment scolaire, la journée de l'arbre, le fauchage tardif, le berger et la forêt communale ont déjà été mentionnés au point D3.1.</p>
<p><b>Mesures</b></p>	<p>Les principaux facteurs qui influencent la biodiversité sont l'aménagement du territoire et l'agriculture, et notamment le « comment ».</p> <p><b>Aménagement du territoire :</b></p> <p>Situation initiale : la diversité de ses paysages, dont certains présentent encore des habitats non morcelés, constitue une caractéristique particulière de la région (le nord du Guttland).</p> <p>La loi oblige Mertzig à désigner des zones de protection de l'eau potable pour ses deux sources, à maintenir une zone verte comme limite d'urbanisation en direction de l'Ouest vers Feulen, et à développer un concept d'espaces verts et un schéma paysager (incluant un bassin de compensation).</p> <p>De manière générale, Mertzig présente une structure d'urbanisation très compacte, qui n'est pas seulement située le long des principaux axes de circulation, comme c'est généralement le cas dans les petits villages. En raison des nouveaux terrains à bâtir réservés dans le plan d'aménagement général actuellement en cours de révision, la croissance démographique pour les dix prochaines années sera limitée à 1,5% par an en moyenne. Elle sera donc plus modérée que les décennies précédentes : de 1,9 à 3,3% par an. En outre, les nouveaux terrains à bâtir doivent être plus densément peuplés que les zones d'habitation construites jusqu'à présent.</p>

Il convient d'attirer l'attention sur les 44 biotopes situés au sein de la zone urbanisée méritent d'être notés. Il s'agit de 3 plans d'eau (la Wark partiellement renaturée, la Turelbaach et la Bruchbaach), 5 vastes peuplements d'arbres à feuilles caduques, 7 groupes d'arbres et 9 rangées d'arbres, 12 arbres individuels dignes d'être de protection, 6 haies de champs et 2 murs en de pierres sèches.

L'extrait suivant du plan directeur sectoriel « paysages », qui a été préparé au cours des études préliminaires pour la révision du plan d'occupation du sol, montre l'emplacement de vastes peuplements d'arbres à feuilles caduques (marqués en rouge) dans la zone d'habitation.



Outre un plan urbanistique compact, Mertzig a également lancé une procédure de classement d'une zone Natura 2000 en cours de réalisation. Celle-ci vise à signaler et à préserver la qualité écologique de la forêt communale « Saitert ».



	<p><b>Agriculture :</b></p> <p>Les 56 biotopes situés en dehors de la zone d'habitation concernent principalement l'agriculture, car l'activité dans ces zones est limitée. Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture ont élaboré un guide à ce sujet. Selon le cadastre national des biotopes des milieux ouverts, il s'agit de :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de biotope</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prairies maigres de fauche</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Cariçaiies</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Sources</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Roselières</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Plans d'eau</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Vergers</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Prairies de populages des marais</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Zones humides, marais nés de sources, tourbières de couverture et parvocariçaiies</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2014, avec l'aide du ministère de l'Environnement, la commune a acheté 4 ha de terrain dans une zone humide « am Weier ». Pour protéger le biotope, la commune a depuis coopéré avec les agriculteurs en vue de sa gestion extensive.</p>	Type de biotope	Nombre	Prairies maigres de fauche	8	Cariçaiies	2	Sources	12	Roselières	1	Plans d'eau	4	Vergers	4	Prairies de populages des marais	10	Zones humides, marais nés de sources, tourbières de couverture et parvocariçaiies	15
Type de biotope	Nombre																		
Prairies maigres de fauche	8																		
Cariçaiies	2																		
Sources	12																		
Roselières	1																		
Plans d'eau	4																		
Vergers	4																		
Prairies de populages des marais	10																		
Zones humides, marais nés de sources, tourbières de couverture et parvocariçaiies	15																		
<b>Programme</b>	<p>Idée issue des ateliers : surveillance de la biodiversité</p> <p>Idée : utilisation au niveau régional à destination de l'agriculture biologique. Extension du modèle de coopération avec les agriculteurs.</p>																		
<b>Progrès</b>	<p>En 2014, selon l'Administration nationale de la gestion de l'eau des niveaux excessifs de pesticides et de nitrates avaient été détectés dans 14% des stations de mesure de la masse d'eau souterraine régionale du Trias-Nord. Même si la commune certifie ainsi que les eaux souterraines sont en bon état (valeur limite : 20% des stations de mesure), cet indicateur peut être utilisé pour mesurer l'évolution de l'effet de l'être humain sur la biodiversité.</p> <p>Les sources à partir desquelles Mertzig puise son eau potable ne présentent pas de niveaux élevés de pesticides et de nitrates. Un tiers d'entre elles appartiennent à la commune.</p>																		
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>1 point sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car bien que la commune prenne quelques mesures, celles-ci devraient avoir une portée régionale plus importante en raison des risques de pollution de l'eau potable.</p>																		

### €3.3 Marge de manœuvre pour les générations futures

<b>Généralités</b>	<p>La commune doit veiller à ce que toutes ses décisions prises en matière d'environnement préservent la capacité de renouvellement de la nature et la liberté d'action des générations futures (par exemple en leur laissant la possibilité de revenir sur certaines décisions).</p>
<b>Mesures</b>	<p>En novembre 2019, la commune a déclaré l'état d'urgence climatique, et fixé un objectif de 100% d'énergies renouvelables pour l'alimentation en électricité et en chaleur d'ici à 2030.</p> <p>Sites contaminés : l'assainissement des sites contaminés est un facteur important garantissant une liberté de choix pour les générations futures. En 2018, une loi a été adoptée à ce sujet. Elle renforce le principe du pollueur-payeur et offre aux propriétaires une possibilité de soutien financier pour récompenser l'assainissement.</p> <p>Selon l'inventaire de 2016 des sites contaminés et potentiellement contaminés dressé par l'Administration de l'environnement, Mertzig compte 61 sites sur 12.000 sites suspects à l'échelle nationale (état de traitement II) et 3 sites considérés comme des sites contaminés non assainis (état de traitement III : selon une enquête détaillée, les limites de concentration de polluants dans le sol et/ou les eaux souterraines sont dépassées).</p> <p>L'ancienne zone commerciale « auf der Tonnheck », autrefois utilisée comme entrepôt par une entreprise de construction, est actuellement en cours d'assainissement. L'objectif est de pouvoir l'utiliser comme zone résidentielle.</p>
<b>Programme</b>	<p>Contrôle et assainissement</p>
<b>Progrès</b>	<p>Nombre de cas suspects contrôlés et assainis.</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	<p>2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune s'occupe de l'assainissement des sites contaminés.</p>

### E3.4 Préservation du rapport à la nature pour tous

Généralités	<p>Lorsqu'elle prend des décisions, la commune doit tenir compte de leurs répercussions sur les relations entre la nature et l'Homme.</p> <p>Contrairement au point D3, qui est axé sur les citoyens, l'accent est mis ici sur les décisions qui ont des répercussions sur la région.</p>
Mesures	<p>Parmi les mesures mentionnées au point D3, voici celles ayant des répercussions particulières sur la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bike4all : dimanche sans voiture en partenariat avec la commune voisine de Feulen.</li> <li>- Sentier thématique : parcours circulaire de randonnée à travers le village, également mis en avant pour les touristes, et qui consacre 2 stations à des sujets liés à la conservation de la nature.</li> <li>- Biens publics : les parcs et la forêt communale. La commune a décidé à la fin de l'année 2020 que cette dernière deviendrait un site Natura 2000 et disposerait d'un sentier de découverte de la nature.</li> <li>- Acquisition fin 2020 du domaine « Turelbaach » avec ses dépendances.</li> </ul> <p>Après avoir obtenu l'approbation du ministère de l'Environnement à la fin de l'année 2020, la commune a l'intention de créer un cimetière forestier où les défunts pour lesquels la nature revêt un caractère particulier pourront retourner à la terre.</p> <p>Dans une commune rurale située dans une région rurale, la proximité avec la nature se charge du reste et garantit un lien fort entre l'Homme et la nature.</p>
Programme	Bike4all devrait être organisé en 2021 avec une commune voisine supplémentaire, à savoir Grosbous.
Progrès	
Évaluation et motivation	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune prend quelques mesures qui ont également des répercussions sur la région, même si elles n'ont pas toutes été prises en premier lieu dans un but de préservation de l'environnement naturel.

## E4 Contribution à l'équilibre social

### E4.1 Coresponsabilité politique pour l'équilibre social

Généralités	<p>Lors de ses décisions, la commune doit tenir compte des répercussions politiques et sociales pour la région, et consulter les autres communes et partenaires. <b>L'objectif est de réduire les disparités sociales dans la région, notamment en matière de revenus/richeesse, d'opportunités, d'éducation et de santé.</b></p>
Mesures	<p>Grâce à l'internat, des enfants non domiciliés à Mertzig fréquentent également l'école de Mertzig. L'école et la Maison Relais, avec leur nouveau concept éducatif (Lern-Landschaft) et les activités extrascolaires, ont également un effet direct sur la région. Le nouveau concept éducatif vise à promouvoir un transfert de connaissances autonome et basé sur une motivation propre, grâce à des pièces plus ouvertes et une conception de l'espace plus souple.</p> <p>Office social de Nordstad : il y a 15 ans, chaque commune avait son propre Office social. Suite à une réforme, la loi exige désormais seulement un bureau pour 6.000 habitants. Un vote sur les priorités en matière d'équilibre social dans la région est organisé par le bureau régional d'Ettelbruck. Le représentant de Mertzig au sein du conseil d'administration est une personne qualifiée dans le domaine social, et non un responsable politique élu.</p> <p>La commune loue une maison à l'Office social afin qu'elle puisse être utilisée comme logement social.</p> <p>Les biens publics accordent un accès gratuit et libre pour tous et permettent au moins de promouvoir la santé par l'activité physique dans la région. On trouve à Mertzig : 7 aires de jeux, 2 parcs, un terrain de pétanque, une Give-Box, une boîte à livres publique et la forêt communale.</p> <p>Coopération avec Youth &amp; Work : permet aux jeunes de 16 à 29 ans sans emploi (souvent aussi sans diplôme ni formation) de bénéficier d'un accompagnement volontaire, gratuit, individuel et global pour les aider à trouver un emploi ou un place en formation. Le taux de réussite est de 75% des participants.</p> <p>Le Luxembourg ayant un taux élevé de chômage des jeunes d'environ 23% (Eurostat 2020) (à titre de comparaison : le taux</p>



	<p>de chômage pour toutes les tranches d'âge est de 7%), l'offre de Youth &amp; Work est une contribution importante à une société plus juste et plus inclusive, et comble les lacunes existant entre les structures de l'État.</p> <p>Citation de Marc, 21 ans, – à propos de Youth &amp; Work :</p> <p><i>« Très rapidement, j'ai senti que j'avais changé, la frustration avait disparu. Les gens là-bas savent de quoi ils parlent. J'ai été pris au sérieux et j'ai à présent trouvé le travail de mes rêves. Et en plus, je suis vraiment beaucoup plus heureux. »</i></p> <p>Emplois dans et par la commune : en 2020, la commune a créé un poste à durée indéterminée pour un emploi de travailleur communal sur le chantier. Pour ce faire, elle a collaboré avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) pour réintégrer des chômeurs de longue durée qui étaient inscrits à l'ADEM depuis au moins 12 mois. Des demandes provenant de tout le pays ont été reçues.</p> <p>Par le biais de Youth &amp; Work, la commune a également fait connaissance d'un jeune homme avec qui la commune et l'ADEM ont conclu un contrat d'appui-emploi (CAE).</p> <p>Grâce à sa collaboration avec le « Forum pour l'emploi » et le CIGR-Nordstad, la commune aide indirectement les personnes à (ré)intégrer le marché du travail.</p>
<b>Programme</b>	La construction de logements sociaux supplémentaires à Mertzig devrait avoir un effet positif sur la région : effet d'exemple et/ou meilleures conditions financières pour les personnes qui devraient être attirées dans les autres communes.
<b>Progrès</b>	<p>Indicateur futur : pourcentage des ménages vivant dans un logement en location ou en bail emphytéotique.</p> <p>Taux de chômage en 2020 à Mertzig : 4,9%</p> <p>Dans le canton de Diekirch : 7%</p> <p>Dans le canton de Redange : 4,9%</p> <p>Personnes bénéficiant d'un revenu minimum (fin 2016) à Mertzig : 0,9%</p> <p>Valeur la plus basse / la plus élevée d'une commune : 0,5% / 8,5%.</p> <p>Moyenne nationale : 3,6%</p>
<b>Évaluation et motivation</b>	3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune s'emploie activement à réduire les inégalités sociales sur le marché du travail.

## E4.2 Promotion de l'intégration sociale

<b>Généralités</b>	<p>La commune doit promouvoir l'intégration dans la société. Cela implique l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune.</p> <p>Il convient de distinguer cette situation de la responsabilité propre qu'ont les groupes marginalisés de participer à la vie sociale. Les offres de participation dans la commune sont décrites au point D2.1. L'intégration au marché du travail est traitée au point E4.1, car elle a un effet compensatoire sur les revenus.</p>
<b>Mesures</b>	<p>Pour l'intégration des nouveaux arrivants (notamment les réfugiés et les immigrés), la commune prend ou a pris les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de luxembourgeois par la Landakademie</li> <li>- L'événement « Melting Pot », un événement multiculturel avec un tour du monde culinaire où les différentes nationalités de Mertzig cuisinent sur place, accompagnés par de la musique et de la danse issues de différentes cultures.</li> <li>- Journée d'accueil : tous les 2 ans, la commune invite ses nouveaux habitants pour les informer sur les activités de la commune et des associations.</li> <li>- Un système de parrainage avec tandem de langue en option : l'offre de parrains était suffisante, mais la demande était malheureusement faible.</li> </ul>
<b>Programme</b>	Idée issue des ateliers : des cafés linguistiques afin d'organiser des réunions régulières accessibles à tous pour promouvoir la communication interculturelle et de supprimer les obstacles liés à l'inhibition.
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car des solutions innovantes ont été tentées, mais qu'elles n'ont malheureusement eu que peu d'effet.

## E5 Transparence et participation démocratique

### E5.1 Promotion de la participation à tous les niveaux politiques

<p><b>Généralités</b></p>	<p>La commune doit s'efforcer d'instaurer une culture démocratique qui implique les parties prenantes au-delà du territoire communal dans les processus politiques, quel que soit leur statut juridique, et donc en incluant également d'autres communes.</p> <p>Contrairement aux points E1.2 et E1.3, l'accent est mis ici sur la participation plutôt que sur la prise en compte. La participation peut être formelle ou informelle et peut prendre différentes formes : consultation, dialogue, co-conception, codécision.</p> <p>Le processus politique dans les communes peut être décrit comme suit : le Bourgmestre et les Échevins (soit le Collège échevinal) représentent le pouvoir exécutif, le Conseil communal représente le pouvoir législatif, et tous deux ont un droit d'initiative. Les Commissions consultatives peuvent être saisies avant que les décisions ne soient prises. Selon la loi, le référendum communal non contraignant est réservé aux seuls citoyens. Pour l'environnement social, il n'existe donc pas de possibilité légale de codécision.</p>
<p><b>Mesures</b></p>	<p><b>Consultation et dialogue :</b></p> <p>Le Collège échevinal recherche le dialogue en invitant des parties extérieures à assister à ses réunions hebdomadaires. En outre, les numéros de téléphone des membres du Collège échevinal sont publics.</p> <p><b>Co-conception :</b></p> <p>Mertzig est membre de 6 syndicats, d'associations communales luxembourgeoises remplissant une mission publique spécifique ou réalisant des projets. Le travail au sein des syndicats est de nature coopérative et suit le principe majoritaire conformément à la loi. En pratique, 99% des décisions sont prises à l'unanimité. Cela signifie que les communes partenaires de Mertzig ont leur mot à dire sur les questions d'approvisionnement en eau, de gestion des eaux usées et des déchets, de protection de la nature et de développement régional. Le conseil communal a le dernier mot.</p>

	<p>En outre, Mertzig recherche activement des coopérations (voir les points E2.1 et E2.2), lesquelles ouvrent des possibilités de co-conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En partenariat avec les communes de Feulen et de Grosbous, Mertzig fait pression sur le ministère responsable afin qu'une piste cyclable nationale soit créée.</li> <li>- L'événement annuel commun Bike4all (journée sans voiture) avec la commune de Feulen (depuis 2019).</li> </ul>
<p><b>Programme</b></p>	<p>Bike4all (dimanche sans voiture) : il est prévu en 2021 que la commune de Grosbous y participe également.</p> <p>La commune s'engage à devenir membre d'autres syndicats.</p>
<p><b>Progrès</b></p>	
<p><b>Évaluation et motivation</b></p>	<p>3 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune est ouverte, et cède sa liberté de conception aux syndicats.</p>

### E5.2 Promotion de structures et de processus sociaux participatifs

<p><b>Généralités</b></p>	<p>La commune doit également promouvoir une culture démocratique dans la société civile et son environnement, en mettant en place des structures et des processus appropriés. L'objectif est de répartir l'influence, la responsabilité et le contrôle mutuel entre le secteur public, économique et la société civile.</p>
<p><b>Mesures</b></p>	<p>Les représentants de la commune ont créé les structures participatives suivantes en tant que membres fondateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association luxembourgeoise pour le Bien commun.</li> <li>- Coopérative Greenergy : en 2020, la commune a lancé une coopérative d'énergie avec la commune voisine de Feulen. Les habitant·e·s de ces communes peuvent devenir membres de cette coopérative et ainsi investir dans la construction et l'exploitation de nouvelles installations solaires. Au début de l'année 2020, le Conseil communal a décidé à l'unanimité de mettre certaines surfaces de toits publiques gratuitement à disposition pour la production d'énergie.</li> </ul>

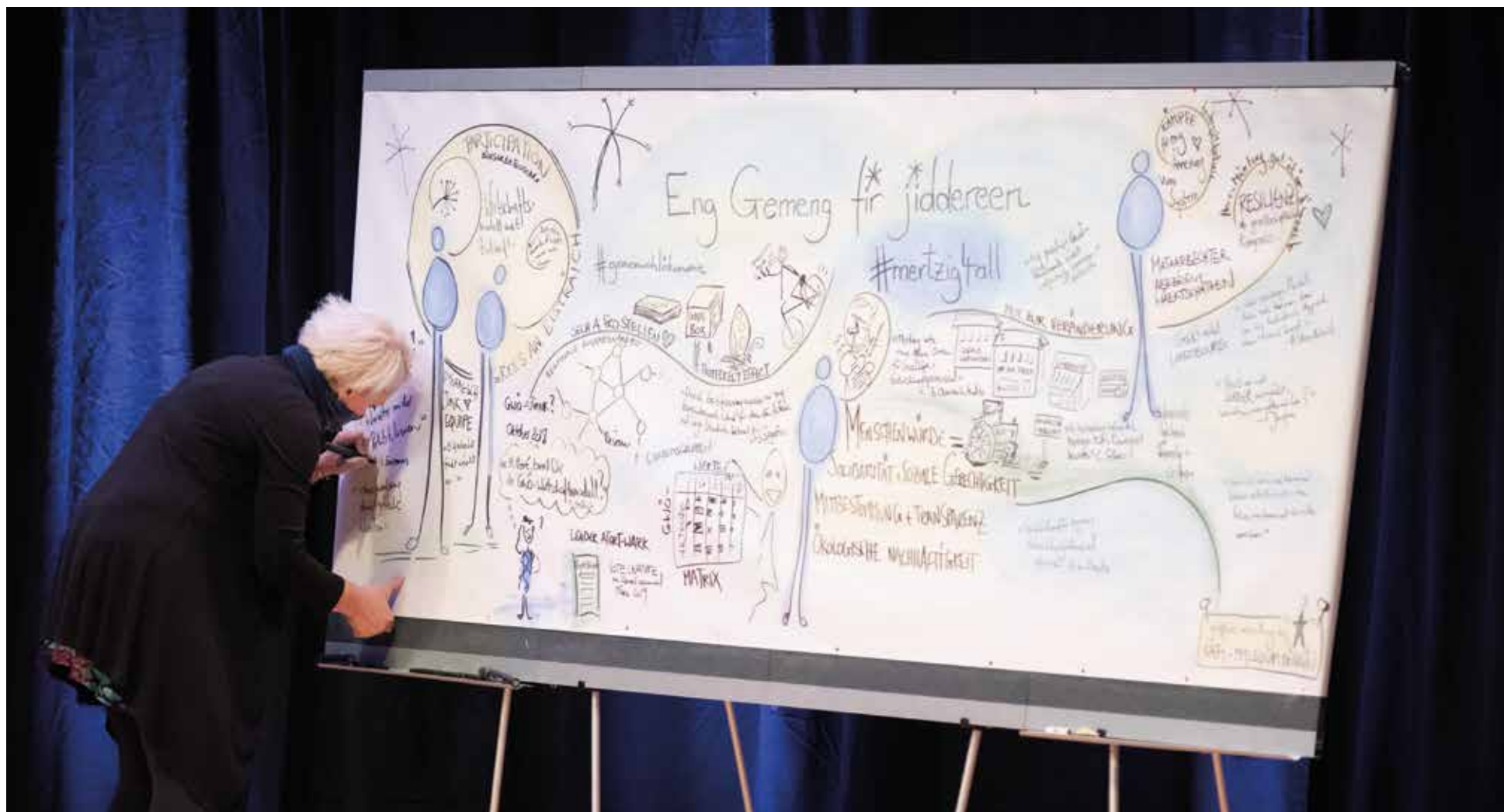
	<p>- Klimateam Wark-Tal (équipe climat de la vallée de la Wark) : Ce groupe composé de consultants en énergie et d'employés communaux a été co-initié par Mertzig.</p> <p>La commune encourage également les citoyens à fonder des associations afin de se mettre en réseau et de s'organiser pour de nouvelles demandes ou de nouveaux projets, et de nommer un interlocuteur.</p> <p>À la demande de la commune, le Rapport sur le Bien commun a été préparé avec la participation des citoyens et des partenaires de coopération. Ceux-ci ont pu introduire des mesures et des idées dans les points D et E et commenter le rapport et les évaluations.</p>
<b>Programme</b>	<p>Idée : une commission régionale ou composée des communes voisines.</p> <p>Idée issue des ateliers : une boîte dans laquelle les citoyens et les personnes des environs peuvent déposer des suggestions et des plaintes.</p>
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	2 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune met en œuvre de premières mesures, mais il est trop tôt pour évaluer le résultat.

### E5.3 La nature comme milieu entourant l'être humain

<b>Généralités</b>	La commune doit traiter la nature comme un partenaire et non comme une ressource à exploiter. Elle devrait lui donner une voix dans les processus décisionnels en impliquant les organisations de protection de la nature et de l'environnement.
<b>Mesures</b>	<p>En 2019, la commune a déclaré l'état d'urgence climatique. Cette idée issue du mouvement « Fridays for Future » a ainsi trouvé un écho politique.</p> <p>La commune possède le plus haut niveau de certification du Pacte Climat (certification Or ; &gt; 75% du score maximal) depuis octobre 2020. Le système de points du Pacte Climat permet de soutenir des décisions politiques positives pour le climat dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, les bâtiments publics, l'approvisionnement ou l'élimination de l'énergie, de l'eau et des déchets, ainsi que la mobilité et l'organisation interne. En outre, la commune utilise des outils de planification et d'évaluation, tels qu'une stratégie énergétique, afin de toujours tenir compte des questions climatiques.</p>
<b>Programme</b>	Amélioration continue dans le cadre du Pacte Climat
<b>Progrès</b>	
<b>Évaluation et motivation</b>	4 points sur 10 (sur une échelle de -10 à 10), car la commune considère la nature comme un partenaire, notamment à travers le Pacte Climat, et évalue sa prise en compte dans les décisions grâce à l'Audit du Pacte Climat.



# Événement de clôture





The banner contains the following text:

HEKKEB • HEKKEB  
GEMENG MAERZEG

Mir sinn eng  
**Fairtrade**  
Gemeng

#MERTZIG4ALL  
SECH FIR E FAIREN  
DE PRODUZENTEN  
ASIEN A LATÄNKAMERIKA

Fir konkret d'Aarfen  
Fir sozial Onger  
verrénn  
Fir e wirtschaft  
Wandel ze féren  
nohaltig Zule  
Fir de Res  
Mänscherechte

**FAIR A**  
Gutt fir d' Mänschen



